

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 22 MAI 2014

VOLUME 205

DANIELLE BERGERON et ODETTE GAGNON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SIMON TREMBLAY,
Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU,
Me EDITH FARAH ELASSAL

INTERVENANTS :

Me ALEX O'REILLY pour M. Yves Gauthier
Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du
Québec
Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour
l'Association de la construction du Québec
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
YVES GAUTHIER	8
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	8
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :	32
CHARLES CHEBL	
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	38
ORDONNANCE	165
ANDRÉ CÔTÉ	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	167

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
162E-77 : Le témoin s'engage à produire les dispositions des instructions aux soumissionnaires de février 2010 relatives aux dérogations additionnelles	163

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
161P-1770 : Les croquis d'OHL-PCUSM	15
161P-1771 : Croquis initial de SNC-GISM d'août 2009	21
161P-1772 : Croquis modifié de SNC-GISM joint à la lettre d'engagement du 19 novembre 2009	22
161P-1773 : Croquis de la proposition finale de SNC-GISM le 15 mars 2010	29

162P-1774 :	Lettre d'engagement du 11 novembre 2009 et réponse du 19 novembre 2009 à la lettre d'engagement, en liasse	84
162P-1775 :	Projet de réponse à la lettre d'engagement du 11 novembre 2009	92
162P-1776 :	Notes manuscrites de M. Ben Aïssa de novembre 2009	106

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-deuxième
2 (22e) jour du mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:41:12)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bonjour, Maître Lussiaà-Berdou. Bonjour, Monsieur.

9 Est-ce que les avocats peuvent s'identifier, s'il
10 vous plaît, pour le procès-verbal?

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,
13 bonjour. Cainnech Lussiaà-Berdou pour la
14 Commission.

15 Me EDITH FARAH ELASSAL :

16 Bonjour. Edith Farah Elassal pour la Commission.

17 Me ALEX O'REILLY :

18 Bonjour. Maître O'Reilly, j'accompagne monsieur
19 Gauthier.

20 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

21 Madame, Monsieur, bonjour. Marie-Claude Michon pour
22 le Procureur général du Québec.

23 Me PIERRE HAMEL :

24 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la
25 construction du Québec.

1 Me MÉLISSA CHARLES :

2 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
3 construction du Québec.

4 Me DENIS HOULE :

5 Bonjour, Denis Houle pour l'Association des
6 constructeurs de routes et grands travaux du
7 Québec.

8 Me SIMON LAPLANTE :

9 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
10 constructeurs de routes et grands travaux du
11 Québec.

12 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

13 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
14 Québec.

15 Me FÉLIX RHÉAUME :

16 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du
17 Québec.

18 Me PIERRE POULIN :

19 Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
20 criminelles et pénales. Bonjour.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bonjour.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Si vous voulez vous lever debout, Monsieur, pour
25 être assermenté, s'il vous plaît.

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-deuxième
2 (22e) jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 YVES GAUTHIER, ingénieur

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Merci, Madame la Greffière.

12 Q. **[1]** Monsieur Gauthier, bonjour.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[2]** Ingénieur, vous êtes ingénieur pour quelle
15 entreprise, si c'est une entreprise?

16 R. Je travaille pour SNC-Lavalin.

17 Q. **[3]** Depuis combien de temps est-ce que vous
18 travaillez pour...

19 R. Ça va faire vingt-cinq (25) ans cet été.

20 Q. **[4]** Est-ce que c'est le seul employé que vous avez
21 eu dans votre vie?

22 R. Non, j'ai eu un autre employeur aussi, j'ai
23 travaillé pour la compagnie Rousseau Sauvé Warren,
24 une autre firme de génie-conseil.

25 Q. **[5]** Qu'on connaît souvent sous l'acronyme RSW?

1 R. Oui, c'est ça.

2 Q. **[6]** Vous avez une formation en génie, de toute
3 évidence.

4 R. Oui, j'ai une formation en génie civil, structure
5 plus précisément, j'ai fait une maîtrise en
6 structure.

7 Q. **[7]** De quelle université?

8 R. L'Université de Montréal, à la Polytechnique.

9 Q. **[8]** Parfait. En quelle année est-ce que vous avez
10 joint les rangs de SNC-Lavalin...

11 R. En fait...

12 Q. **[9]** ... ou peut-être...

13 R. Oui.

14 Q. **[10]** ... peut-être pas SNC-Lavalin justement, là.

15 R. Oui, j'étais chez Lavalin autour de soixante-dix-
16 neuf (79) jusqu'en quatre-vingt-onze (91) et je
17 suis revenu depuis deux mille (2000) jusqu'à
18 maintenant, environ.

19 Q. **[11]** Et cette période d'interruption, c'est celle
20 pendant laquelle vous étiez chez...

21 R. Oui.

22 Q. **[12]** ... RSW?

23 R. Oui. Oui. En fait, j'ai commencé ma carrière chez
24 RSW en soixante-dix-sept (77), je suis allé chez
25 Lavalin, ensuite retour chez RSW et ensuite, retour

1 chez SNC-Lavalin.

2 Q. **[13]** Parfait. Bon. Vous avez dit... vous avez dit
3 que vous étiez ingénieur. J'imagine que chez SNC-
4 Lavalin vous occupez des fonctions plus
5 spécifiques?

6 R. Oui.

7 Q. **[14]** Est-ce que vous pourriez nous en parler?

8 R. Oui. Actuellement, je... bien, durant les dernières
9 années, j'ai été directeur de la conception pour le
10 projet de construction du Centre universitaire de
11 santé McGill au site Glen. J'ai participé à la
12 préparation de la proposition et à la construction
13 jusqu'à présent.

14 Q. **[15]** Peut-être juste pour la forme, Monsieur
15 Gauthier, d'adresser vos réponses à madame la
16 Présidente et monsieur le Commissaire.

17 R. Ah! Excusez-moi.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[16]** Si vous pouviez hausser le ton un petit peu
20 plus, s'il vous plaît. Merci.

21 R. O.K.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Q. **[17]** Est-ce que j'en comprends que vous êtes...
24 quand vous dites deux mille (2000), vous étiez donc
25 impliqué dans le projet du CUSM pour le compte de

1 SNC-Lavalin depuis que SNC-Lavalin s'intéresse à ce
2 projet?

3 R. Bien, je n'ai pas participé à la qualification,
4 mais quand on a commencé à préparer les documents
5 de proposition, j'ai... j'ai joint l'équipe.
6 C'était à l'automne deux mille huit (2008).

7 Q. **[18]** D'accord. Et vous travailliez à ce moment-là
8 dans quel service au sein de l'organisation de SNC-
9 Lavalin, s'il y a une division, là?

10 R. C'est la division construction SNC-Lavalin
11 Construction qui avait le mandat de préparer
12 l'offre et qui réalise les travaux aujourd'hui.

13 Q. **[19]** Parfait. Et dans ce cadre-là, qui était votre
14 supérieur hiérarchique?

15 R. C'était Charles Chebl.

16 Q. **[20]** Est-ce que vous aviez... est-ce qu'il y avait
17 d'autres personnes avec qui vous faisiez affaire
18 dans votre... disons on va appeler ça une chaîne de
19 commandements, à défaut d'un meilleur terme, là,
20 mais dans votre hiérarchie directe?

21 R. Du côté de mes collègues ou...

22 Q. **[21]** Oui. Non, au-dessus de vous.

23 R. Au-dessus de... au-dessus de Charles, c'était Riadh
24 Ben Aïssa.

25 Q. **[22]** Et, est-ce que monsieur Chebl a toujours été

1 votre supérieur hiérarchique durant la partie de
2 votre travail sur le CUSM ou il y a eu des
3 changements?

4 R. Non. Bien, il a été mon supérieur pendant la
5 proposition et ensuite pendant une portion de la
6 construction. Mais il est arrivé à un moment donné
7 où il a pris d'autres fonctions chez SNC-Lavalin et
8 c'est quelqu'un d'autre qui a pris la place de
9 directeur de projet sur le CUSM.

10 Q. **[23]** L'identité de cette personne étant?

11 R. C'était... c'est toujours, d'ailleurs, Chantal
12 Sorel.

13 Q. **[24]** O.K. Et, est-ce que monsieur Chebl est de
14 retour ou est aujourd'hui toujours impliqué dans le
15 développement du projet au CUSM?

16 R. Bien, au jour le jour, je ne pense pas.

17 Q. **[25]** O.K.

18 R. Mais il a d'autres fonctions. Mais je pense qu'il
19 continue à s'occuper du projet et à s'intéresser...
20 du projet et à son succès.

21 Q. **[26]** En dehors de ça... bien, en fait, votre
22 implication générale, j'aimerais vous amener sur un
23 événement particulier qui se serait déroulé en
24 novembre deux mille neuf (2009).

25 R. Oui.

1 Q. **[27]** Je pense que vous voyez de quoi je veux
2 parler?

3 R. Oui.

4 Q. **[28]** Donc, je vous propose de m'en parler...

5 R. D'accord.

6 Q. **[29]** ... librement.

7 R. O.K. En novembre deux mille neuf (2009), on devait
8 répondre à une lettre d'engagement, qu'on avait
9 reçue de la part de PPPQ. Et... donc, c'est une
10 lettre qui comprenait énormément de... de questions
11 et de modifications ou de... de corrections à
12 apporter à notre proposition, qui étaient demandées
13 par le PPPQ et le CUSM. Et puis, pendant la
14 préparation de cette réponse-là, qui a duré peut-
15 être une dizaine de jours, Charles Chebl m'a
16 demandé d'aller à son bureau. Et, quand j'étais
17 dans son bureau, il m'a montré des croquis en me
18 disant qu'ils provenaient de quelqu'un du CUSM. Et
19 c'était des croquis montrant une vue en plan d'un
20 étage de la proposition adverse.

21 Q. **[30]** Est-ce que vous êtes capable d'être plus
22 précis... Donc, c'est dans la période de dix (10)
23 jours qui précède votre réponse... le dépôt de
24 votre réponse, c'est ça?

25 R. De mémoire, on a reçu la lettre d'engagement autour

1 du neuf (9) novembre et on lui a répondu au cours
2 du dix-neuf (19). Il faudrait vérifier les dates,
3 mais c'est une période de cet ordre-là.

4 Q. **[31]** D'accord. À cette rencontre-là, est-ce que
5 vous êtes seul avec monsieur Chebl ou d'autres
6 personnes sont présentes?

7 R. Oui.

8 Q. **[32]** Vous êtes seul avec monsieur Chebl?

9 R. Oui.

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Si on va, Madame Blanchette... on exhibe le
12 document qui est à l'onglet 1. Si on va à la page
13 2.

14 Q. **[33]** Est-ce que vous reconnaissez ce document?

15 R. Si ce n'est pas ce document-là ça lui ressemble
16 beaucoup.

17 Q. **[34]** Donc, ce serait le document que monsieur Chebl
18 vous aurait montré...

19 R. Oui, c'est ça.

20 Q. **[35]** ... ce jour-là?

21 R. Oui, c'est un croquis qui montre un niveau d'unité
22 d'hospitalisation.

23 Q. **[36]** Il vous a spécifié que ça venait de la partie
24 adverse mais ce n'était pas indiqué sur le croquis,
25 est-ce que je me trompe?

1 R. Je ne me souviens pas d'avoir vu des marques sur le
2 croquis qui indiquaient quoi que ce soit de ce
3 genre-là.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Madame la Greffière, on va coter le document.

6 LA GREFFIÈRE :

7 161P-1770.

8

9 161P-1770 : Les croquis d'OHL-PCUSM

10

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Q. **[37]** Est-ce que monsieur Chebl a été plus précis
13 que CUSM pour indiquer la provenance des documents
14 en question? Est-ce qu'il a indiqué le nom de la
15 personne qui lui avait remis?

16 R. Non.

17 Q. **[38]** Il vous a spécifié, par contre, qu'il
18 s'agissait d'un document qui provenait du
19 consortium concurrent?

20 R. Oui.

21 Q. **[39]** Est-ce qu'il vous a indiqué ce qu'il attendait
22 que vous fassiez avec ça?

23 R. Oui, il m'a demandé de regarder le croquis pour
24 voir si on pourrait tirer avantage, améliorer notre
25 propre concept d'unités d'hospitalisation. Les

1 unités d'hospitalisation sont les quatre étages
2 supérieurs du complexe, c'est les cinq cents (500)
3 chambres de patients.

4 Q. **[40]** D'accord. Et est-ce que vous avez eu des
5 discussions avec monsieur Chebl sur... comment
6 dire, le... les qualités que possédait ce dessin
7 par rapport à... aux qualités que possédait la
8 proposition de GISM, à cette époque-là?

9 R. Bien, je pense qu'on en a discuté quelque peu. Mais
10 il m'a demandé de voir, avec les architectes, si on
11 ne pouvait pas regarder les avantages de... de
12 cette solution-là pour améliorer notre propre
13 concept.

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

15 Si on va à l'onglet 2, Madame Blanchette.

16 Q. **[41]** C'est un croquis... c'est indiqué en haut que
17 c'est un croquis qui a été dessiné par vous il y a
18 quelques semaines de cela.

19 R. Oui, rapidement.

20 Q. **[42]** Rapidement. Peut-être expliquer, à partir de
21 ce dessin, quelles étaient les caractéristiques du
22 dessin de SNC ou de GISM?

23 R. Oui. En fait, une unité d'hospitalisation c'est...
24 ça comprend, disons, trente-six (36) lits, trois
25 groupes de douze (12) lits. O.K.? Et puis, dans la

1 partie du haut du dessin qu'on voit ici, on voit...
2 Bien, la forme de notre bâtiment était une forme en
3 D. O.K.? Et... Je vois que les chiffres sont pas
4 très bons, sont pas bons. Depuis ce temps-là j'ai
5 vérifié...

6 Q. **[43]** O.K.

7 R. ... parce que je vous avais dit par... de mémoire,
8 que c'est... quels étaient les vrais chiffres. Mais
9 en réalité, l'essentiel à retenir, dans notre
10 proposition initiale, c'est qu'on avait, sur le
11 côté courbe, on avait dix (10)... une unité de dix
12 (10) lits en ligne. O.K.? Et sur le côté qui n'est
13 pas courbe, plat, O.K., on avait une espèce de V
14 avec des unités qui... Je pense qu'il faudrait que
15 je refasse le croquis. Je suis désolé, il est pas
16 bon. Et, donc, je recommence.

17 Dans le... Dans la partie courbe il y avait
18 dix (10) lits en ligne, qui faisaient une unité. Et
19 pour fermer la courbe, on avait cinq autres lits,
20 et sept lits qui étaient dans le bas.

21 Q. **[44]** D'accord.

22 R. O.K.?

23 Q. **[45]** Peut-être que si on exhibe, Madame Blanchette,
24 l'onglet numéro 3, je sais pas si vous pouvez...

25 R. Ah, là c'est plus facile.

1 Q. **[46]** (Inaudible).

2 R. Oui. O.K.

3 Q. **[47]** Si vous pouvez peut-être faire des
4 annotations...

5 R. Alors, ça c'est notre... Ça c'est notre solution.
6 Alors...

7 Q. **[48]** Donc, ça c'est ce que SNC-Lavalin préconisait
8 initialement. C'est ça?

9 R. La proposition initiale, oui. Alors, comme je
10 disais tantôt, ça... ça prenait trois unités de
11 douze (12) lits. Ici on a, on a... On a, dans la
12 partie courbe, il y a douze (12) lits. On voit que
13 c'est un peu en...

14 Q. **[49]** Vous pouvez, si vous savez que...

15 R. ... en retrait vers l'extérieur du bâtiment.

16 Q. **[50]** Vous pouvez annoter le... sur l'écran.

17 R. Ça c'est douze (12) lits. Une unité de douze (12)
18 lits. Après ça, l'autre unité ici, c'est une unité
19 de sept lits comme ça, et cinq lits comme ça.
20 Ensuite, sept lits comme ça, et cinq lits comme ça.
21 O.K. Donc, dans... dans la lettre d'engagement, on
22 nous faisait des commentaires à l'effet que le CUSM
23 voulait qu'on améliore ces unités-là pour éviter
24 d'avoir une unité toute en ligne, ou presque en
25 ligne, O.K., qui donnait une grande distance aux

1 infirmières pour aller jusqu'aux extrémités, et on
2 demandait aussi d'avoir des unités distinctes.

3 On voit ici, quand même, que la distinction
4 entre ces deux-là, d'après ma compréhension, est
5 moins bonne que...

6 (09:52:51)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[51]** Lesquels deux-là?

9 R. L'unité, ici, de douze (12) lits qu'on a, qui
10 est... qui est linéaire, puis ça... ça ici, c'est
11 une autre unité de douze (12)...

12 Q. **[52]** Pointez-le avec... avec le curseur, s'il vous
13 plaît.

14 R. Regardez. Ça c'est douze (12) lits ici, ça c'est
15 douze (12) lits, ça c'est douze (12) lits.

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

17 Q. **[53]** O.K. Mais je pense que ce que madame la
18 Présidente veut dire, c'est que dans votre deuxième
19 explication, là, vous disiez, vous parliez d'une en
20 particulier, et là on voyait pas laquelle, de
21 laquelle vous parliez, là. Des trois...

22 R. Ah...

23 Q. **[54]** Laquelle des trois unités.

24 R. Oui.

25 Q. **[55]** Donc, je vous laisse reprendre.

1 R. Vous voulez que je... j'explique...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[56]** Non, ça va.

4 R. O.K.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Non?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[57]** Ça va.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 O.K. Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

14 Q. **[58]** Cette... Comment dire... Cette... cette
15 amélioration permettait de, d'obtenir quoi? Enfin,
16 cette, cette... L'avantage, pardon, qui était
17 offert par le concept de...

18 R. Bien, je...

19 Q. **[59]** ... de OHL puis CUSM, là?

20 R. Oui. Le concept d'OHL utilisait toutes des unités
21 identiques qui étaient faites très clairement en V,
22 avec des unités de six lits et six lits. Alors,
23 c'est le même genre d'unité qu'on retrouve dans le
24 croquis qu'on a déposé à la réponse à la lettre
25 d'engagement. C'est-à-dire que les deux unités,

1 celle-ci et celle-ci, O.K., qui étaient quand même
2 déjà un peu en V, on les a vraiment faites en V, et
3 avec un nombre de lits égal de chaque côté du V.
4 C'est-à-dire six, six. Et puis, avec l'autre unité
5 qui était linéaire, et bien, on l'a, on l'a... on a
6 essayé... On en a fait une identique en V. Qu'on
7 peut voir sur les prochains croquis, si vous les...
8 vous les voyez.

9 Q. **[60]** Parfait. Donc on va coter, Madame la
10 Greffière, ce, ce... ce document-là.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Alors l'onglet 3, le croquis, ce sera 1771.

13

14 161P-1771 : Croquis initial de SNC-GISM d'août
15 2009

16

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Q. **[61]** Là, donc, on va à l'onglet 4.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Coté tout de suite, 1772.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Parfait.

23

24 161P-1772 : Croquis modifié de SNC-GISM joint à la
25 lettre d'engagement du 19 novembre

1 2009

2

3 Si on va à la page 2, Madame Blanchette... Même un
4 petit peu plus loin. Je pense que c'est plus
5 évident à la page 3.

6 R. Oui. On voit... On voit mieux ici.

7 Q. **[62]** Donc, ça, il s'agit de quel doc... il s'agit
8 de quel des... de quel dessin ou croquis, là, je ne
9 sais pas.

10 R. Ça c'est... Ça c'est le plan de, d'une unité de
11 trente-six (36) lits. Si on prend un étage type de,
12 du concept, il y a trois niveaux. Il y a trois...
13 trois... dans trois blocs on a un niveau comme
14 celui-là.

15 Q. **[63]** Et la distance... L'avantage, si j'ai bien
16 compris, c'est que la distance entre les postes
17 d'infirmières et les chambres sont équivalentes à
18 chaque groupe?

19 R. Oui. On voit que celui-ci, O.K., celui-ci, c'est
20 celui qui, auparavant, était longiligne, mais
21 courbe, O.K., avec douze (12) lits en ligne, alors
22 que maintenant vous avez un poste de travail ici,
23 et vous avez six lits d'un côté et six lits de
24 l'autre. Et le même concept est répété dans les
25 coins ici. C'était plus facile de changer les coins

1 parce que c'était un changement assez mineur, mais
2 celui-là était un changement plus important.

3 Q. **[64]** Et donc ce dessin-là comme tel, c'est un
4 croquis qui a été transmis à PPPQ ou...?

5 R. Il a été joint à la réponse à PPQ (sic) dans la
6 réponse à la lettre d'engagement.

7 Q. **[65]** Est-ce que, de la façon dont ça s'est déroulé,
8 vous, quand monsieur Chebl vous a donné mandat de
9 regarder ça, comment est-ce qu'il vous a demandé de
10 faire? Est-ce qu'il vous a dit « regarde ça puis
11 vois si on fait quelque chose avec ça » ou est-ce
12 que c'était spécifiquement, il fallait, disons,
13 voir comment intégrer cette idée-là?

14 R. Il m'a demandé de regarder le croquis avec les
15 architectes et de voir si on pouvait améliorer
16 notre concept parce que, semble-t-il, le croquis,
17 ce croquis-là qui était celui de notre proposant
18 opposé, était favorisé.

19 Q. **[66]** Quand vous dites « ce croquis-là », vous
20 voulez dire le croquis qu'on a regardé tout à
21 l'heure, c'est ça?

22 R. Oui.

23 Q. **[67]** Et est-ce que c'est ce que vous avez fait
24 immédiatement?

25 R. Je me suis rendu voir les architectes et on a fait

1 plusieurs croquis avant d'arriver à celui-là.

2 Q. **[68]** Est-ce que monsieur Chebl vous a indiqué si
3 c'était lui qui désirait ça ou si ça venait de
4 quelqu'un d'autre?

5 R. Il m'a pas parlé de quelqu'un d'autre.

6 09:57:23

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[69]** Vous, vous en voyiez des avantages à cette
9 proposition-là plutôt qu'à la proposition initiale
10 que vous aviez faite?

11 R. Oui, oui. En fait, ça répond aux commentaires et
12 aux demandes de changement et puis d'amélioration
13 qui avaient été clairement écrites dans la lettre
14 d'engagement. Alors, si c'est, si le CUSM préfère.
15 Ils voulaient qu'on modifie notre proposition pour
16 corriger les défauts et ici on les corrigeait.

17 Q. **[70]** Et vous, ça ne vous a pas paru suspicieux que
18 monsieur Chebl vous donne les croquis de la
19 proposition adverse alors que tout devait être
20 parfaitement étanche et confidentiel?

21 R. Oui, j'étais pas très à l'aise avec ça.

22 Q. **[71]** O.K.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24 Q. **[72]** Vous étiez pas très à l'aise avec ça. On va
25 peut-être revenir à cet aspect-là dans un petit

1 moment.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Si vous permettez.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

5 Oui.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[73]** Parce que dans le fond, c'est pas frauder mais
8 c'est tricher carrément. Vous deviez avoir
9 l'impression que quand l'autre arrive avec les
10 croquis de la proposition opposée, vous êtes en
11 train de tricher dans le processus, là?

12 R. Oui.

13 Q. **[74]** L'avez-vous dit à monsieur Chebl que vous
14 étiez mal à l'aise parce que vous étiez en train de
15 tricher et que ça vous tentait pas de faire ça?

16 R. Quand est arrivé le temps de mettre le croquis dans
17 la réponse, moi je lui ai conseillé de ne pas le
18 mettre dans la réponse.

19 Q. **[75]** Mais de même utiliser le croquis, de prendre
20 le croquis de OHL, là, pour vous en inspirer, avez-
21 vous mentionné à monsieur Chebl que vous, vous
22 vouliez pas faire ça, de les garder pour lui parce
23 que c'est tricher essentiellement?

24 R. Non, j'ai pas pensé à faire ça.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. [76] Les croquis ont été éventuellement, là vous
3 dites que vous avez conseillé monsieur Chebl de pas
4 les joindre à la lettre, c'est ça? Enfin, vos
5 croquis amendés.

6 R. Le croquis que nous on a produit, oui. Je lui ai
7 recommandé de...

8 Q. [77] Pour quelle raison?

9 R. Bien je trouvais justement que c'était pas, c'était
10 pas normal d'utiliser de l'information provenant de
11 l'extérieur, du concurrent surtout, pour l'inclure
12 dans notre proposition.

13 Q. [78] Donc, la distinction que je fais c'est que je
14 comprends que de toute façon, ça allait, ça
15 semblait vouloir être inclus, là? La question que
16 je me pose c'est, est-ce que vous faites une
17 distinction entre le fait de juste joindre le
18 croquis ou le fait de les utiliser, point final?

19 R. Je suis pas sûr que je comprends la question.

20 Q. [79] Bien c'est parce que, là vous me dites vous
21 avez conseillé à monsieur Chebl de pas inclure les
22 croquis, mais à partir du moment où vous vous
23 engagez à modifier les, comment dire, les unités
24 de soins pour répondre à la demande qui était
25 incluse dans la lettre d'engagement...

1 R. Oui.

2 Q. **[80]** ... il vous faudrait trouver une solution. Là,
3 on vous en fournissait une qui, de toute évidence,
4 selon les informations que vous obteniez,
5 contentait ou était appréciée par les gens du CUSM.
6 Même si vous vous contentiez de vous engager à
7 faire la modification, est-ce qu'on peut pas penser
8 logiquement qu'ultimement on aboutirait quand même
9 à quelque chose qui absorbait l'information
10 transmise ou prise chez OHL-PCUSM, là?

11 R. Bien, je sais pas si je vais répondre comme il faut
12 à votre question mais je pense qu'on aurait pu
13 faire l'étude mais ne pas utiliser l'étude une fois
14 en réalisant que ça devrait pas se faire et ne pas
15 la mettre dans la réponse.

16 Q. **[81]** Donc, vous auriez simplement réfléchi dans
17 l'abstrait à une nouvelle méthode plus intéressante
18 de réorganisation des lits en faisant abstraction
19 du fait que vous aviez pris connaissance...

20 R. Bien je pense que c'était pas nécessaire de mettre
21 un croquis dans la réponse.

22 Q. **[82]** Mais ultimement, les plans qui ont été déposés
23 dans la deuxième proposition en mars deux mille dix
24 (2010), eux aussi avaient été, dans le fond,
25 largement inspirés du croquis initialement reçu en

1 novembre, est-ce que je me trompe?

2 R. Oui.

3 Q. **[83]** Donc, ultimement, nonobstant la jonction du
4 croquis à la lettre en novembre, de toute façon,
5 vous avez pris connaissance, vous avez
6 l'information, vous avez vu ça, ça devient
7 difficile de revenir en arrière? C'est un peu ça ma
8 question. Le malaise c'est une chose. À partir du
9 moment où...

10 R. Oui, oui.

11 Q. **[84]** ... on met les choses en branle...

12 (10:01:17)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[85]** Autrement dit, vous saviez ce qu'il voulait,
15 puis vous le saviez parce que la proposition
16 adverse plaisait davantage au CUSM, et c'est dans
17 cet esprit-là que vous avez fait les plans,
18 finalement? Ça semble clair.

19 R. Oui.

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

21 Q. **[86]** D'ailleurs, si on va à l'onglet suivant,
22 Madame Blanchette, si je ne me trompe pas, ça ce
23 sont les plans qui ont été ultimement ou, en bout
24 de ligne, soumis dans la proposition de mars deux
25 mille dix (2010), est-ce que je me trompe?

1 R. Oui.

2 Q. **[87]** C'est exact?

3 R. Oui, c'est ça.

4 Q. **[88]** Madame la greffière, si on veut coter...

5 LA GREFFIÈRE :

6 1773.

7

8 161P-1773 : Croquis de la proposition finale de

9 SNC-GISM le 15 mars 2010

10

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

12 Q. **[89]** De ce que j'en vois, il y a eu quelques

13 raffinements ou quelques...

14 R. Oui, il y a eu du développement de la conception.

15 L'autre c'était un concept. Mais une fois qu'on a

16 commencé à regarder le détail, on voit que c'est

17 plus... c'est plus avancé ici.

18 Q. **[90]** Mais essentiellement, on reconnaît le

19 dessin... l'inspiration du croquis est assez

20 apparente?

21 R. Oui.

22 Q. **[91]** À votre avis, est-ce que c'était, dans la

23 mesure où c'était une demande spécifique et

24 qualifiée d'importante par le CUSM, d'amender votre

25 dessin pour avoir une structure comme celle-là,

1 enfin, une structure qui répondait mieux à leurs
2 demandes, est-ce que c'était un élément important
3 quand même de l'ensemble du concept de GISM, cet
4 aspect-là?

5 R. Bien, je pense que les unités d'hospitalisation
6 sont un des éléments importants, oui.

7 Q. **[92]** Vous avez indiqué tout à l'heure que vous
8 aviez un malaise par rapport à cela. Est-ce que
9 vous avez posé des gestes pour, disons, vous...
10 amoindrir ce malaise-là, pour dénoncer cette
11 situation-là, en dehors de ce que vous avez indiqué
12 à monsieur Chebl concernant l'utilisation des
13 croquis?

14 R. Non.

15 Q. **[93]** Est-ce que vous savez si monsieur Chebl a pris
16 votre demande de ne pas mettre les croquis, ou
17 votre suggestion de ne pas le faire, est-ce qu'il
18 l'a considérée?

19 R. Bien, il ne l'a pas considérée, puisqu'ils se sont
20 retrouvés dans les documents.

21 Q. **[94]** Est-ce que, ultimement, vous avez dénoncé
22 cette situation-là, éventuellement, pardon, est-ce
23 que vous avez dénoncé cette situation-là à vos
24 supérieurs, d'autres supérieurs que monsieur Chebl?
25 Est-ce que vous avez...

1 R. Non.

2 Q. **[95]** Est-ce que vous êtes allé voir les autorités
3 avec ça?

4 R. À un moment donné, oui.

5 Q. **[96]** Qu'est-ce que vous voulez dire par « à un
6 moment donné »?

7 R. Lorsque j'ai appris qu'il y avait des allégations
8 de fraude sur le projet, je me suis demandé si
9 cette situation-là était liée aux allégations de
10 fraude, alors j'ai téléphoné à l'UPAC pour
11 l'informer de ce que je savais là-dessus.

12 Q. **[97]** Est-ce que, comme ingénieur en charge de la
13 conception, il y a d'autres éléments qui vous ont
14 été transmis ou qui ont été transmis, dont vous
15 auriez eu connaissance, à d'autres de vos
16 collègues, de cette nature-là, donc des
17 informations qui sont... qui proviennent
18 directement des plans et des propositions du
19 concurrent?

20 R. Non.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[98]** En quelle année avez-vous téléphoné à l'UPAC?

23 R. C'est en deux mille douze (2012), à l'automne de
24 deux mille douze (2012).

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. **[99]** Je vous remercie, Monsieur Gauthier, moi je
3 n'ai pas d'autres questions.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[100]** Vous aviez appris comment les allégations de
6 fraude?

7 R. Je revenais de vacances et des collègues m'ont dit
8 qu'il y avait des... qu'on soupçonnait monsieur
9 Porter d'avoir participé à de la fraude au sujet du
10 contrat, de l'attribution du contrat du CUSM.

11 Q. **[101]** O.K.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Est-ce que les parties ont des questions pour
14 monsieur Gauthier?

15 Me DENIS HOULE :

16 J'aurais peut-être quelques questions, Madame.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui? Alors...

19 (10:05:47)

20 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

21 Q. **[102]** Bonjour Monsieur Gauthier. Alors Denis Houle,
22 de l'Association des constructeurs de routes et
23 grands travaux du Québec. Alors, peut-être pour
24 compléter un petit peu les questions de madame la
25 Présidente et de monsieur le Commissaire, est-ce

1 que vous n'avez pas été surpris que votre patron,
2 monsieur... monsieur Chebl, vous propose d'utiliser
3 les plans, comme ça, de l'opposant?

4 R. Certainement, oui.

5 Q. **[103]** Et comme directeur de la conception, c'est
6 vous qui dirigez le groupe d'ingénieurs et
7 d'architectes qui travaillez sur vos propres plans?

8 R. Oui.

9 Q. **[104]** Ça veut donc dire qu'à partir du moment où
10 votre patron, monsieur Chebl, vous donne ces plans-
11 là, vous avez accepté de travailler avec ces plans-
12 là?

13 R. Oui.

14 Q. **[105]** De sorte que ce qu'on a vu, le plan original
15 du concurrent OHL CUSM, 169P-1770 et les deux
16 derniers onglets qui ont été déposés, c'est 1772 et
17 1773, ça s'apparente drôlement, hein? Si vous
18 voulez qu'on les repasse... Vous en souvenez-vous?
19 Vous êtes ingénieur, vous, de...

20 R. Non, les numéros de... Je me souviens pas des
21 numéros.

22 Q. **[106]** Ah bon. 1770, en fait, c'est le plan que vous
23 a remis votre patron.

24 R. Oui.

25 Q. **[107]** Le plan d'O...

1 R. D'accord, oui.

2 Q. **[108]** ... d'OHL. O.K.?

3 R. Oui.

4 Q. **[109]** Alors, quand on regarde les pointes, là...

5 R. Oui.

6 Q. **[110]** ... et comment les unités de soins sont
7 conçues, et si on regarde la réalisation de vos...

8 du plan de votre direction, alors c'est 1772 et

9 1773, si vous voulez les revoir. Madame Blanchette,
10 peut-être? Bon.

11 R. Oui.

12 Q. **[111]** On voit bien que c'est très semblable.

13 R. Oui.

14 Q. **[112]** Alors, vous vous êtes drôlement bien inspiré
15 des plans de votre concurrent. C'est exact?

16 R. Oui.

17 Q. **[113]** Moi, ce qui me... ce qui m'apparaît un petit
18 peu suspect, c'est que vous acceptez de concevoir

19 ces plans-là à l'aide des plans du concurrent. Ça

20 prend combien de temps, réaliser ça? Des semaines,

21 des mois?

22 R. Le... Le croquis qui a été préparé pour la lettre

23 d'engagement, c'est à peine quelques jours.

24 Q. **[114]** Quelques jours.

25 R. On a eu, je pense, une dizaine de jours pour

1 répondre à la lettre d'engagement.

2 Q. **[115]** Comment se fait-il que vous ayez changé de
3 point de vue entre la commande de votre patron et
4 lorsque vous lui avez suggéré de ne pas utiliser
5 vos... vos plans? Qu'est-ce qui fait que vous avez
6 changé d'idée?

7 R. Bien, écoutez, je... Moi je trouvais que c'était
8 quelque chose qui, qui n'était pas... qui n'était
9 pas acceptable, d'aller montrer des croquis. De
10 donner des croquis avec une solution qui... qui
11 s'apparente à celle du... du concurrent.

12 Q. **[116]** Qui est imaginée par le concurrent.

13 R. Bien oui. C'est ça.

14 Q. **[117]** En fait, vous êtes d'accord avec moi que
15 c'est une concurrence déloyale? Vis-à-vis le
16 concurrent OHL?

17 R. Bien, j'imagine que oui.

18 Q. **[118]** Et c'est un peu pour ça que lorsque vous avez
19 connu les allégations de fraude du Groupe Porter...

20 R. Oui.

21 Q. **[119]** ... qu'à ce moment-là vous avez contacté
22 l'UPAC.

23 R. Oui.

24 Q. **[120]** Parce que vous étiez mal à l'aise avec ce que
25 vous aviez fait.

1 R. Oui.

2 Q. **[121]** Et quand on pense à de la concurrence
3 déloyale, on pense à des entrepreneurs et des
4 firmes d'ingénieurs qui sont frustrés. À un autre
5 consortium. Qui est écarté, en fait, de l'appel
6 d'offres. C'est exact?

7 R. Je saisis pas très bien ce que vous dites.

8 Q. **[122]** À partir du moment où on utilise des plans
9 imaginés par le concurrent, et que s'ajoute tout le
10 système d'allégations de fraude, de fraude, à ce
11 moment-là on... on est loin d'une concurrence
12 loyale. On écarte les concurrents. Alors, il y a
13 des entrepreneurs qui auraient peut-être pu
14 travailler à la place de SNC-Lavalin, et des... et
15 des... des firmes d'ingénieurs qui ont été écartées
16 par ce processus-là. Vous êtes d'accord avec moi?

17 R. Oui.

18 Q. **[123]** Ça va. J'ai pas d'autres questions. Merci
19 Madame.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[124]** Merci beaucoup, Monsieur Gauthier.

22 R. Merci.

23 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

24

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Madame la Présidente, le prochain témoin est dans
3 la salle. En fait, Monsieur Chebl, si vous pouvez
4 vous avancer?

5

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce vingt-deuxième (22e)
2 jour du mois de mai,

3
4 A COMPARU :

5
6 CHARLES CHEBL, ingénieur.

7
8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9
10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors bonjour, Monsieur Chebl.

12 R. Bonjour.

13 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

14 Q. **[125]** Bonjour Monsieur Chebl. Vous êtes ingénieur,
15 mais vous occupez en ce moment des fonctions de
16 gestionnaire chez SNC-Lavalin. Est-ce que c'est
17 exact?

18 R. Oui. C'est exact.

19 Q. **[126]** Est-ce que vous pourriez nous décrire ces
20 fonctions?

21 R. Mes fonctions actuelles?

22 Q. **[127]** Oui.

23 R. Je suis vice-président-directeur et responsable de
24 SNC-Lavalin Construction.

25 Q. **[128]** Vous occupez ces fonctions depuis combien de

1 temps?

2 R. Depuis deux mille douze (2012). Février deux mille
3 douze (2012).

4 Q. **[129]** Votre prédécesseur dans ces... dans ces
5 fonctions?

6 R. C'était monsieur Riadh Ben Aïssa.

7 Q. **[130]** Vous occupez le poste que monsieur Ben Aïssa
8 occupait auparavant. Peut-être rapidement
9 décrire... vice-président directeur infrastructure
10 et construction, ça fait quoi?

11 R. Infrastructure et construction, maintenant ça a
12 changé de nom, là, mais c'est une unité
13 d'exploitation chez SNC-Lavalin qui regroupait
14 plusieurs divisions au sein de la compagnie, dont
15 SNC-Lavalin Construction. Donc, sous infrastructure
16 et construction, dont je suis en charge, il y avait
17 l'unité donc, construction, il y avait l'unité
18 géotechnique; l'unité pharma, les divisions;
19 l'unité aussi ingénierie, la division ingénierie,
20 qui relevaient donc de moi à l'époque. Ça a changé
21 un peu maintenant, là.

22 Q. **[131]** Vous êtes aussi, si je ne m'abuse, membre du
23 bureau du président, est-ce que c'est exact?

24 R. On appelait ça membre bureau du président,
25 effectivement; maintenant, on a changé

1 d'appellation aussi.

2 Q. **[132]** Ça s'appelle comment maintenant?

3 R. Ça s'appelle le comité d'opérations mais c'est avec
4 le président et tous les vice-présidents directeurs
5 responsables des différentes unités d'exploitation.

6 Q. **[133]** Donc, ça c'est le coeur de la... de la
7 gestion de SNC-Lavalin, j'imagine?

8 R. Oui, les hauts dirigeants de la compagnie.

9 Q. **[134]** Parfait. Peut-être revenir en arrière et,
10 rapidement, faire un petit survol des études que
11 vous avez fait (sic) et de la carrière que vous
12 avez menée et qui vous a mené jusqu'aux
13 responsabilités que vous occupez aujourd'hui qui
14 sont, je pense, importantes.

15 R. Très bien. Oui. Donc, je suis ingénieur civil, j'ai
16 fait mon bac en génie civil à l'Université de
17 Moncton et j'ai... par la suite je suis allé à
18 Sherbrooke, où j'ai fait une maîtrise en sciences
19 appliquées et en structure. J'ai travaillé deux ans
20 à l'Université de Sherbrooke à titre de...
21 d'ingénieur chercheur avant de me joindre à
22 Lavalin, en mil neuf cent quatre-vingt-quatre
23 (1984), comme ingénieur en structure.

24 Donc, j'ai débuté ma carrière chez Lavalin
25 comme ingénieur concepteur en structure, par la

1 suite il y a eu la fusion, SNC-Lavalin, en quatre-
2 vingt-onze (91), donc on est devenus SNC-Lavalin.
3 Mais j'ai poursuivi toujours dans le département de
4 conception de SNC-Lavalin jusqu'en quatre-vingt-
5 dix-sept (97).

6 Et, en quatre-vingt-dix-sept (97), je suis
7 allé en Algérie, il y avait un contrat de
8 construction, on avait un contrat de construction
9 d'un hangar pour Air Algérie. Donc, j'ai passé deux
10 ans où je faisais conception, construction, donc
11 c'est là que j'ai bifurqué plus vers la gestion de
12 projets et vers la gestion de la construction.

13 Après l'Algérie, j'ai fait une autre
14 mission à l'étranger, en Haïti, deux missions coup
15 sur coup. Après Haïti, quand je suis revenu
16 d'Haïti, en deux mille quatre (2004), j'ai été
17 directeur de projet du Métro de Laval jusqu'à deux
18 mille sept (2007). Par la suite je suis revenu au
19 siège social où j'ai été en charge d'une... d'un
20 gros bâtiment. Donc, c'est là où les PPP
21 commençaient puis on a... on avait commencé avec le
22 projet de l'OSM, qu'on avait réalisé, qu'on a fini
23 par remporter et réaliser. On avait d'autres
24 contrats, on avait aussi un bâtiment à Shanghai,
25 pour le Canada, pour l'Exposition universelle de

1 deux mille dix (2010). Donc, je m'occupais de ces
2 projets-ci.

3 Et, évidemment, j'ai été en charge aussi de
4 la préparation de la proposition du CUSM en... pour
5 la qualification. Donc, au début de la
6 qualification, j'étais en charge de monter la
7 qualification pour le projet et, en deux mille huit
8 (2008) donc, la préparation de la proposition. Et,
9 en mars deux mille... quand on a été déclaré
10 soumissionnaire sélectionné, on m'a demandé de
11 laisser mes fonctions au siège social et de
12 m'occuper du CUSM, du projet... pour le démarrage
13 du projet. Donc, j'ai passé deux ans sur... sur le
14 site, en fait, pour le démarrage du projet. Et, par
15 la suite, j'ai été rappelé au siège social pour
16 remplacer monsieur Ben Aïssa. Ça résume un peu
17 la...

18 Q. **[135]** Parfait. Donc, vous avez une assez longue et
19 vaste expérience sur la gestion de projet autant au
20 niveau conception que réalisation et, dans
21 l'ensemble, sur beaucoup de grands projets
22 d'importance, est-ce que je me trompe? C'est un
23 résumé qui est...

24 R. Oui, j'ai eu la chance de travailler sur plusieurs
25 projets importants dont le Stade olympique, le

1 Centre Bell, l'Aluminerie Alouette, le Métro de
2 Laval, l'OSM, CUSM, bien sûr, oui.

3 Q. **[136]** Et, dans beaucoup de ces projets-là, SNC
4 s'occupait à la fois de la conception et de la
5 réalisation des travaux?

6 R. Pas nécessairement.

7 Q. **[137]** Non, je...

8 R. Il y a des projets où on faisait juste la
9 conception. Le Centre Bell, on faisait la
10 conception uniquement, structure et les plans
11 mécaniques.

12 Q. **[138]** Mais des projets, disons, qui impliquent
13 autant la conception que la supervision de la
14 construction, comme le CUSM, vous en avez quand
15 même fait d'autres?

16 R. Si c'est?

17 Q. **[139]** Des projets où il y a, où SNC est en charge
18 non seulement de la conception mais également de la
19 gestion de projets au niveau de la construction. Il
20 y a pas que le CUSM; vous avez fait d'autres
21 projets de ce type-là?

22 R. L'OSM, j'étais en charge de l'OSM aussi.

23 Q. **[140]** En PPP aussi?

24 R. En PPP.

25 Q. **[141]** Mais dans d'autres modes de... le métro de

1 Laval aussi.

2 R. Le métro de Laval, c'était en mode IAGC, donc
3 ingénierie, approvisionnement et gestion de la
4 construction. On n'agissait pas comme constructeur.
5 Donc on gérait la construction pour, on faisait
6 l'ingénierie et la gestion de la construction pour
7 le compte de l'AMT.

8 Q. **[142]** Parfait. Mais ce que je veux dire c'est que
9 ce sont des projets, il y a d'autres projets dans
10 lesquels vous étiez à la fois au niveau du
11 développement du projet, de la conception du projet
12 et ensuite de la gestion de sa construction?

13 R. Oui, bien sûr.

14 Q. **[143]** Que vous la fassiez vous-mêmes ou non, là?

15 R. Hum.

16 Q. **[144]** O.K. Donc, si on se concentre un peu sur le
17 projet du CUSM, vous vous êtes joint à l'équipe.
18 Est-ce que le projet était déjà entamé?

19 R. Non, en fait j'étais... on m'a chargé de monter le
20 document de qualifications en deux mille sept
21 (2007). Les documents de qualifications ont été
22 émis en juin deux mille sept (2007), si je ne
23 m'abuse et, bien c'est là qu'on avait une période
24 de deux à trois mois, là, pour déposer un document
25 de qualifications. Donc, j'étais en charge de cette

1 phase-ci.

2 Q. **[145]** Et donc dès le début, vous êtes impliqué dans
3 ce projet-là?

4 R. Oui.

5 Q. **[146]** Est-ce que c'est un projet qui est important
6 pour SNC-Lavalin?

7 R. Oui, bien sûr.

8 Q. **[147]** Je veux dire, c'est un... initialement, on se
9 lance dans cette aventure-là, ça a un intérêt pour
10 l'entreprise, j'imagine?

11 R. C'est clair. C'est un projet majeur, c'est un
12 projet dans le domaine de la santé. Il y a pas
13 beaucoup de projets qui se font, de cette
14 envergure-là, qui se font dans le monde. SNC-
15 Lavalin, on avait un intérêt parce que c'est un PPP
16 aussi. Si c'était de la construction pure, ça
17 aurait été autre chose mais c'est un PPP, donc on
18 avait une valeur ajoutée en termes de financement,
19 conception, construction et opération.

20 Q. **[148]** Est-ce que c'est pas aussi un projet, son
21 obtention, peut pas vous ouvrir aussi des portes
22 vers d'autres projets de même nature ailleurs dans
23 le monde ou...? Est-ce qu'il y a pas un intérêt
24 aussi de ce point de vue là pour SNC-Lavalin?

25 R. Bien tous les projets qu'on fait, bien sûr, ça

1 vient ajouter à notre expérience, à notre portfolio
2 pour exporter l'expertise locale à l'étranger,
3 c'est clair.

4 Q. **[149]** Est-ce qu'il y a pas aussi, je vous pose la
5 question, là, est-ce que c'est pas aussi un aspect
6 particulièrement important dans la mesure où le
7 projet était ici et que SNC est une firme d'ici
8 Est-ce qu'il y avait pas aussi un, disons une
9 pression que SNC se mettait pour aller chercher ce
10 contrat-là?

11 R. Bien une pression mais un intérêt, un intérêt
12 certain parce que c'est dans notre arrière-cour,
13 comme on dit, là, oui.

14 Q. **[150]** Ça aurait été un peu irritant pour SNC de
15 voir quelqu'un d'autre obtenir ce contrat?

16 R. On aurait été déçus, bien sûr.

17 Q. **[151]** Donc, vous nous avez expliqué rapidement ce
18 que vous faisiez, vous, au départ au niveau de la
19 conception et construction par rapport à l'appel de
20 qualifications. Dans l'ensemble du processus, vous
21 avez continué évidemment, vous êtes resté présent à
22 travers tout le processus d'octroi du contrat, est-
23 ce que je me trompe?

24 R. Oui, oui. Bien j'étais le représentant désigné de
25 GISM, donc le point de chute pour toute la

1 correspondance avec les autorités publiques.

2 Q. **[152]** Donc, toutes les communications qui étaient
3 adressées normalement par CUSM et/ou qui étaient
4 reçues... adressées, pardon, à CUSM ou à PPP Québec
5 et tout ce qui était adressé par PPP Québec
6 aboutissaient chez vous officiellement?

7 R. Oui, c'était... c'était adressé à moi. Évidemment
8 j'avais une équipe qui m'aidait à gérer tout ça,
9 mais c'était adressé à moi personnellement, oui.

10 Q. **[153]** Donc, vous étiez bien au fait de l'ensemble
11 des règles qui gèrent ou qui encadraient les
12 communications entre les différents acteurs dans le
13 processus?

14 R. Tout à fait, oui.

15 Q. **[154]** Qui étaient les autres personnes impliquées,
16 peut-être les principales personnes impliquées? Là
17 on a vu que monsieur Gauthier était, au niveau de
18 la conception, occupait un poste important, là,
19 mais qui étaient les autres acteurs, disons, du
20 côté de GISM qui jouaient des rôles significatifs
21 dans l'organisation?

22 R. Oui, vous savez, on avait formé une équipe de
23 projet. Monter une proposition de cette envergure-
24 là, c'est comme faire un projet parce qu'il faut
25 faire de la conception, après il faut faire la

1 planification des travaux, il faut l'estimation des
2 coûts, donc on avait toute une équipe qui
3 travaillait là-dessus. Et on avait des partenaires,
4 donc on avait Pomerleau-Verreault pour la partie
5 construction; on avait quatre firmes d'architectes
6 qui, aussi, s'occupaient du volet architecture; on
7 avait nos équipes d'ingénierie aussi qui
8 travaillaient, donc on avait formé une équipe de
9 projet. Et les personnes principales en fait qui me
10 supportaient dans tout ça est Yves Gauthier, qui
11 était responsable de la conception. Lui était
12 supporté aussi par les dirigeants de chaque
13 discipline, donc architecture, mécanique,
14 structure. On avait aussi toute la partie
15 planification de la construction. J'avais un
16 collègue, il n'est plus chez nous maintenant,
17 Ricardo (inaudible), qui s'occupait de la partie
18 construction. On avait un autre qui s'occupait de
19 la partie estimation. Et toujours avec les
20 partenaires en construction de Pomerleau et de
21 Verreault. Donc, c'est comme ça qu'on fonctionnait.
22 Donc, principalement, les personnes principales
23 dans le projet, c'était David Tumb qui était le
24 responsable de l'équipe architecture. Donc, il
25 faisait, il jouait un rôle important aussi dans la

1 phase proposition, oui.

2 Q. [155] O.K. Et ça, c'était la structure, disons, en
3 ce qui concernait conception, construction, celle
4 dont vous étiez responsable?

5 R. Oui.

6 Q. [156] Ma compréhension des choses c'est que dans le
7 consortium il y a le volet construction, et
8 évidemment il y a un volet aussi sur trente (30)
9 ans et un volet opération, maintenance.

10 R. Exact.

11 Q. [157] Et il faut aussi financer tout ça.

12 R. Oui.

13 Q. [158] Est-ce que c'est aussi vous qui vous occupiez
14 de ça?

15 R. Bien, en fait, je veux juste préciser. Moi, même si
16 j'étais le point de chute, j'étais la personne
17 responsable de coordonner l'ensemble de la
18 proposition, et je m'occupais surtout de la partie
19 conception-construction, dans les faits. Donc,
20 toute la partie opération et maintenance et la
21 partie finances, ça je ne m'en occupais pas
22 tellement. En fait, j'étais juste pour ramasser les
23 documents, pour monter le dossier, mais je n'étais
24 pas dans les... dans les détails de ces deux
25 volets-là de la proposition. On avait André Dufour,

1 mon collègue André Dufour s'occupait de tout, de
2 SNC-Lavalin Capital. Donc, lui il s'occupait de
3 toute la partie financement.

4 Q. **[159]** Et qui est-ce qui s'occupait de la partie
5 opération, maintenance?

6 R. Ça a changé. C'était Bob Bieler. C'était à
7 l'époque, quand on a commencé la proposition.

8 Q. **[160]** O.K. Et donc, vous êtes le point de chute, ce
9 qui veut dire que toutes les communications qui ne
10 vous concernent pas, par exemple qui pourraient
11 avoir trait à des questions reliées au financement
12 ou à la maintenance, vous les recevez aussi, mais
13 vous relayez ça...

14 R. Exact.

15 Q. **[161]** ... vers les collègues que ça concerne?

16 R. Exact.

17 Q. **[162]** Et s'ils ont une réponse à réadresser, ça
18 repasse par chez vous et c'est réadressé?

19 R. Exact. Exact. J'avais une personne qui s'occupait
20 de coordonner tout ça avec les différents
21 intervenants, oui.

22 Q. **[163]** Et le rôle de monsieur Ben Aïssa dans cette
23 partie-là, enfin, même dans la structure de... par
24 rapport à GISM, si on peut dire, et ce projet-là,
25 c'est quoi exactement?

1 R. Monsieur Ben Aïssa, il faut dire, moi j'ai commencé
2 à relever de monsieur Ben Aïssa en deux mille huit
3 (2008). Avant lui, je relevais de monsieur Pierre
4 Anctil. Donc, quand on a fait la qualification en
5 deux mille sept (2007), monsieur Ben Aïssa n'était
6 pas dans... n'était pas dans le décor.

7 Q. **[164]** O.K.

8 R. Puis à l'époque, même moi personnellement, je ne le
9 connaissais pas. Donc, je relevais de monsieur
10 Pierre Anctil, et c'est là qu'on a monté la
11 qualification. J'ai été transféré sous monsieur Ben
12 Aïssa au départ de monsieur Pierre Anctil, qui a eu
13 lieu au printemps deux mille huit (2008). Donc, là
14 j'ai été transféré sous monsieur Ben Aïssa. Et
15 quand l'appel de proposition est sorti en octobre
16 deux mille huit (2008), bien là on s'est retrouvés
17 sous monsieur Ben Aïssa.

18 Q. **[165]** Parfait. Et donc, monsieur Ben Aïssa, vous
19 êtes sous lui en ce qui concerne votre hiérarchie à
20 l'interne, si je vous comprends?

21 R. Oui.

22 Q. **[166]** Mais, est-ce que monsieur Ben Aïssa joue un
23 rôle par rapport au projet CUSM? Est-ce qu'il a des
24 responsabilités?

25 R. Pas dans le quotidien. Vous savez, c'est comme un

1 vice-président directeur, il avait... il était
2 responsable de beaucoup d'activités au sein de SNC-
3 Lavalin, donc on le tenait au courant de ce qu'on
4 faisait, mais pas dans le quotidien.

5 Q. **[167]** Parfait. Qu'est-ce qu'il en est de monsieur
6 Duhaime?

7 (10:24:08)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[168]** Mais pour répondre à la question, il était
10 aussi responsable de ce projet-là?

11 R. Tout à fait.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

13 Q. **[169]** Monsieur Duhaime, lui?

14 R. Monsieur Duhaime, il a pris ses fonctions, il a été
15 nommé président, si je ne m'abuse, en deux mille
16 neuf (2009). Donc, quand on a démarré la
17 proposition du CUSM, monsieur Duhaime était vice-
18 président directeur responsable de l'unité
19 d'exploitation mines et métallurgie. Donc, monsieur
20 Duhaime est venu, a été nommé président en mars ou
21 avril deux mille neuf (2009), donc... mais on ne le
22 voyait pas dans le quotidien, monsieur Duhaime.
23 Mais évidemment, quand on est venus, au moment du
24 dépôt de la proposition, chez SNC-Lavalin on a des
25 procédures internes pour la revue du risque, pour

1 la revue des coûts.

2 Donc, il y avait des rencontres au niveau
3 du président pour présenter ce qu'on a fait,
4 présenter le projet, et aussi présenter la façon
5 dont on a monté la proposition, pour avoir
6 l'approbation de la direction avant de soumettre la
7 proposition.

8 Q. **[170]** C'est ce qu'on appelle le BIAC, le...

9 R. B-I-A-C, BIAC, oui.

10 Q. **[171]** Le Bid Investment Approval Committee?

11 R. Absolument. C'est ça.

12 Q. **[172]** Donc, c'est un organe interne qui s'occupe
13 d'approuver les...

14 R. Bien, c'est un comité interne. À l'époque c'était
15 le président, qui était toujours présent à ces
16 comités-là, et... mais là, on présente le projet,
17 puis il y a un échange, puis après, bien, on a
18 besoin de l'approbation du BIAC avant de présenter
19 une proposition.

20 Q. **[173]** Parfait. Processus de sélection, octobre deux
21 mille huit (2008), vous avez décrit votre
22 implication à vous dans cette partie du projet.
23 Est-ce que, au jour le jour, vous êtes impliqué
24 dans la période qui suit le début de l'appel de
25 propositions?

1 R. Oui, j'étais très impliqué. J'avais d'autres
2 projets. J'avais l'OSM aussi qui était en cours. On
3 avait le projet de Shanghai. Donc, j'étais impliqué
4 pas mal dans le CUSM mais, évidemment, j'étais
5 pas... j'étais pas à toutes les réunions. Donc, ma
6 responsabilité c'était de monter l'équipe, de
7 m'assurer que... coordonner l'ensemble des... du
8 travail des... tous les intervenants. Donc, j'étais
9 très, très bien impliqué, mais je n'étais pas à
10 temps plein, mettons, à cent pour cent (100 %) sur
11 le projet, sur la proposition.

12 Q. [174] Est-ce que vous avez participé aux ateliers
13 techniques?

14 R. Plusieurs, à plusieurs, oui.

15 Q. [175] Donc, pas à tous, mais à plusieurs.

16 R. Exact.

17 Q. [176] Est-ce que vous vous souvenez si monsieur
18 Dumais, le vérificateur de processus, était présent
19 pour ces ateliers techniques?

20 R. Absolument, je pense. À chaque fois que j'étais là,
21 il était toujours présent, oui.

22 Q. [177] Est-ce que vous savez si monsieur Elbaz
23 assistait à ces ateliers-là?

24 R. Je l'ai vu à quelques... à quelques ateliers, pas
25 souvent.

1 Q. **[178]** Mais, il lui est arrivé de se présenter?

2 R. Oui, il pouvait se présenter, oui.

3 Q. **[179]** Est-ce que vous êtes... vous savez quel était
4 le rôle de monsieur Elbaz dans le processus comme
5 tel?

6 R. Bien, il avait le titre de responsable de la
7 planification du redéploiement, là, mais... mais je
8 ne connaissais pas, je ne savais pas c'était quoi
9 son rôle exact dans la proposition.

10 Q. **[180]** Puisque vous étiez en charge, disons, de...
11 enfin, vous étiez le point de chute pour toutes les
12 communications, j'imagine que ça inclut évidemment
13 les communications reliées aux questions que GISM
14 pouvait avoir à adresser à CUSM pour demander des
15 clarifications, ce qui était un peu... ce qui se
16 faisait en marge des ateliers, si j'ai bien
17 compris?

18 R. C'est ça.

19 Q. **[181]** Est-ce que vous pourriez nous expliquer
20 comment, dans les faits, ça fonctionnait, ce
21 système de...

22 R. Oui. Il y avait... il y avait plusieurs plates-
23 formes de communications. Il y avait ce qu'on
24 appelle la SDE. C'est pour les... la salle de...
25 c'est ça, SDE, salle de documents... documentation

1 électronique, là. Je pense, c'est ça. SDE, donc,
2 c'était PPPQ qui gérait ça. C'était une plate-forme
3 où les deux soumissionnaires avaient accès à tous
4 les documents qui étaient disponibles et où les
5 deux soumissionnaires peuvent aller... pouvaient
6 aller chercher l'information là-dessus.

7 Il y avait aussi une plate-forme d'échange
8 de correspondance entre les deux soumissionnaires
9 et le représentant des autorités publiques. Donc,
10 on échangeait toujours... on adressait les
11 questions au représentant des autorités publiques.
12 Et pendant les ateliers, on avait convenu avec...
13 avec les autorités publiques... parce que, vous
14 comprenez, les ateliers, là, c'est un... c'est un
15 échange entre des pro... entre les professionnels,
16 nos professionnels, entre le représentant du CUSM,
17 les cliniciens, des fois les médecins, donc,
18 venaient puis discutaient avec nous du... de
19 l'évolution du concept. On avait convenu avec eux
20 qu'on peut leur envoyer les documents, au stade où
21 on était rendu, à l'avance pour qu'ils prennent
22 connaissance des documents. Comme ça, quand on a un
23 atelier, bien là, on peut avoir un échange plus...
24 plus intéressant. Donc, il y avait aussi cette
25 plate-forme d'échange d'information.

1 Q. **[182]** Mais tout transitait de façon systématique
2 par PPP Québec?

3 R. Tout était... tout était sous le contrôle de PPP
4 Québec. Il y avait rien qui se faisait sans que les
5 autorités publiques soient au courant.

6 Q. **[183]** Est-ce que c'est arrivé, par contre, dans
7 cette période-là, de façon occasionnelle,
8 d'adresser ou de contourner, disons, le processus
9 officiel - j'utilise « contourner » sans arrière-
10 pensée, là, mais - d'adresser, par exemple,
11 directement à PPP Québec des questions... pas à PPP
12 Québec, justement, à CUSM des questions qui
13 n'auraient pas transité par...

14 R. Non, il y avait... vous savez, quand on posait les
15 questions, il y avait des questions confidentielles
16 ou non confidentielles, et c'est arrivé une fois,
17 une des questions confidentielles qu'on avait
18 posée, elle s'est ramassée chez le compétiteur, par
19 erreur. C'était une erreur. On a soulevé ça. On a
20 su que ça avait été fait, puis PPPQ, ils ont
21 rectifié le tir par après. Donc, il y avait cet
22 échange d'information, toujours, les demandes de
23 clarifications ou de questions qu'on posait pendant
24 le processus de qualification... euh! de
25 propositions pour clarifier les exigences du... des

1 documents d'appel d'offres. Et on avait, on pouvait
2 donc poser des questions confidentielles ou non
3 confidentielles.

4 Q. [184] Et donc, il ne vous est jamais arrivé d'avoir
5 des contacts directs avec CUSM, en dehors du canal
6 prévu par PPP Québec?

7 R. À l'exception de ce que monsieur Gauthier avait
8 mentionné tantôt.

9 Q. [185] Auquel on va venir.

10 R. C'est ça.

11 Q. [186] Mais, ce que je veux dire, c'est que...
12 disons que dans le temps, on n'en est pas encore
13 là, mais dans la période de quarante-quatre (44)
14 semaines qui précède...

15 R. Non.

16 Q. [187] Si je vous comprends bien, les règles
17 étaient...

18 R. Absolument.

19 Q. [188] ... le processus était respecté, les règles
20 étaient claires, tout le monde était au courant de
21 comment on fonctionne. Si j'ai bien compris,
22 éventuellement, vous avez présenté vos concepts
23 à... au CUSM comme tel dans un... après le dépôt
24 des propositions techniques, vous avez aussi fait
25 une présentation, madame Franco a parlé de ça...

1 R. Oui.

2 Q. [189] ... papier, maquette et tout ça?

3 R. Oui. On a déposé la proposition technique le treize
4 (13) août deux mille neuf (2009). Il y avait...
5 c'était prévu dans le processus, hein, c'était
6 prévu qu'il y avait une présentation le seize (16)
7 septembre deux mille neuf (2009). C'était au... si
8 je ne m'abuse, là, au Centre Sheraton, sur René-
9 Lévesque. Donc, les deux soumissionnaires devaient
10 présenter leur concept à plusieurs personnes, des
11 représentants du CUSM, il y avait, je pense, deux
12 cents (200) ou trois cents (300) personnes, là, à
13 cette salle-là le matin. On a commencé par... notre
14 groupe a fait la présentation le matin et le
15 deuxième soumissionnaire a présenté son projet dans
16 l'après-midi. Et c'est moi qui ai démarré la
17 présentation, j'ai été supporté par deux
18 architectes, qui ont... qui m'ont aidé aussi à
19 faire la présentation. Et, aussi, on avait apporté
20 notre maquette, on avait même des images qu'on
21 avait accrochées au mur. Donc, il y avait les trois
22 cents (300) personnes qui étaient dans la salle,
23 qui avaient accès à toute cette information, là.
24 Moi, je trouvais ça complètement... je trouvais ça
25 un peu dangereux de... d'exposer notre concept

1 d'une façon aussi... aussi claire que ça puis à des
2 gens qui venaient de tous les milieux. En fait, le
3 ministère de la Santé, PPPQ, CUSM, Fondation du
4 CUSM, les équipes maîtres et... Donc, on a fait ça
5 le seize (16) septembre, le matin, puis l'autre
6 soumissionnaire a fait ça l'après-midi.

7 Q. [190] Donc, si je vous comprends bien, vous étiez,
8 vous-même, conscient, voire même inquiet de ce
9 qu'un nombre trop important de personnes aient
10 accès ou puissent prendre connaissance des
11 caractéristiques particulières de votre
12 proposition. De ce qu'ils pouvaient en faire...

13 R. Oui. Oui, oui, absolument, c'était ma hantise, en
14 fait. Je me souviens, une fois on avait... on
15 avait... à un des ateliers, on avait accroché des
16 dessins sur les murs pour discuter avec le CUSM de
17 l'évolution du concept et on était partis, on les a
18 oubliés là puis, en catastrophe, on est retournés
19 le lendemain puis on... on a appelé le CUSM, on a
20 dit, « Fermez la porte », parce qu'on avait oublié
21 les dossiers là. Je me souviens, l'architecte, à un
22 moment donné, a oublié son calepin aussi, là, au
23 CUSM. Alors, là on était... il était très
24 déstabilisé par ça. Donc, il y avait toujours cette
25 crainte, oui, effectivement que quelqu'un ait

1 connaissance de l'évolution de notre concept. Et
2 comme je dis aussi, l'échange d'information avec la
3 PPPQ, il y a eu une fois, à ma connaissance, où une
4 question confidentielle, une information
5 confidentielle a été transmise par erreur à l'autre
6 compétiteur.

7 (10:33:37)

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[191]** Mais on va en parler plus tard mais, en bout
10 de piste, c'est le contraire qui s'est passé. C'est
11 vous qui avez pris les plans de l'autre. C'est pas
12 l'autre qui a pris vos plans, c'est vous qui avez
13 pris les plans de l'autre...

14 R. Non, non, ce que je veux dire...

15 Q. **[192]** ... c'est le contraire qui s'est passé.

16 R. J'ai pas dit que l'autre a pris nos plans, Monsieur
17 le Commissaire.

18 Q. **[193]** Non, mais vous parlez d'une fuite, là, une
19 possible fuite, là, de vos... de vos projets, de
20 vos plans.

21 R. Monsieur le Commissaire, j'accuse personne. Ce que
22 je dis c'est que le processus faisait en sorte
23 qu'on devait dévoiler beaucoup d'informations.
24 Alors, c'était... pour répondre à la question de
25 monsieur le procureur, c'est qu'aussi, j'avais une

1 inquiétude, compte tenu du fait qu'on devait
2 exposer beaucoup d'informations en cours de route à
3 beaucoup de gens, j'avais toujours cette
4 inquiétude-là.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Q. **[194]** Bon, je pense que vous avez dit que c'est le
7 seize (16) septembre que vous présentez ça. Là on
8 est dans la phase où les propositions sont en train
9 d'être évaluées par les sous-comités, est-ce que je
10 me trompe?

11 R. Exact.

12 Q. **[195]** Et, plus tard dans l'automne, le onze (11)
13 novembre, vous recevez ce qu'on appelle la lettre
14 d'engagement?

15 R. Oui, on avait reçu une version anglaise, en
16 anglais, le cinq (5) novembre.

17 Q. **[196]** Parfait. Qui n'était pas une version
18 officielle, si je vous comprends bien?

19 R. Hum hum. Exact.

20 Q. **[197]** O.K. Donc, ce que vous voulez dire c'est que
21 le contenu vous était, disons, connu, donc la
22 nature des inquiétudes et des... des aspects
23 insatisfaisants de votre proposition était déjà, à
24 votre connaissance, aux alentours du cinq (5) et,
25 le onze (11), vous en recevez, disons, une

1 cristallisation officielle.

2 R. La lettre officielle en français signée par PPPQ.

3 Q. **[198]** Si on va à l'onglet numéro 1, Madame
4 Blanchette. On a modifié, Madame la Présidente,
5 légèrement l'ordre des documents. En réalité, il y
6 a une lettre qui est... qui est composée des quatre
7 dernières pages ou six dernières pages, qui devrait
8 être la lettre de couverture. Parce qu'en fait,
9 c'était une annexe à la réponse que GISM a
10 transmise mais, pour les fins de la présentation,
11 on a mis d'abord les annexes pour pouvoir montrer
12 la lettre d'engagement.

13 Donc, ça c'est la lettre d'engagement du onze (11),
14 qui est transmise par, j'imagine, monsieur Soudry,
15 en tant que représentant officiel des autorités
16 publiques?

17 R. Oui.

18 Q. **[199]** Et si on va à la troisième page, par exemple,
19 on voit au paragraphe 10 - je pense que c'est ce
20 que monsieur Gauthier indiquait tout à l'heure - on
21 voit que :

22 Le soumissionnaire doit reconnaître
23 que les questions soulevées dans la
24 présente lettre constituent des
25 préoccupations importantes pour le

1 CUSM quant à la proposition technique
2 du soumissionnaire. Par conséquent, le
3 soumissionnaire accepte, par les
4 présentes, de rechercher, en
5 consultation avec le CUSM...

6 Et caetera, et caetera, et caetera,
7 ... pour résoudre les problèmes et
8 questions...

9 Pardon,
10 ... résoudre les questions soulevées
11 dans la présente lettre.

12 Et après on a une... une énumération des points
13 problématiques. Est-ce que c'est exact, Monsieur
14 Chebl?

15 R. Oui. Il y avait... Il y avait une annexe, annexe B,
16 il y avait, je pense, cinquante-six (56) questions
17 là-dedans, là, où on nous demandait de nous
18 conformer à des... à certains éléments, certains
19 critères, ou certains détails de notre proposition
20 technique, et c'était conditionnel, en fait. Si on
21 allait être retenu par la suite, c'est conditionnel
22 à l'acceptation de tout ce que le CUSM demande dans
23 la lettre d'engagement.

24 Q. **[200]** O.K. Et donc, PPPQ, lui, a fait une forme de
25 résumé pour créer la lettre d'engagement en tant

1 que telle? Et c'est pour ça qu'on voit, à
2 l'onglet... à la... pardon, pas à l'onglet mais à
3 la... au point 15, une forme de résumé, si on se
4 concentre sur les unités d'hospitalisation. On voit
5 ici :

6 Malgré le progrès significatif
7 accompli pendant la période précédant
8 le dépôt de votre proposition,
9 l'évaluation de la conception des
10 unités d'hospitalisation que contient
11 votre proposition a soulevé des
12 problèmes fondamentaux de nature
13 clinique. Si ces questions ne sont pas
14 traitées de façon adéquate, elles
15 auront une incidence défavorable
16 importante sur la capacité du CUSM de
17 réaliser des activités cliniques et
18 non cliniques de façon efficace.

19 Bon. Et là on donne des détails. Et si on va à la
20 page, à la dernière page de cette lettre en tant
21 que telle... Un petit peu plus... Après la
22 signature, Madame Blanchette, si vous continuez à
23 descendre. C'est ce que vous décriviez, ça, c'est
24 l'engagement qui est pris par tous les membres
25 importants ou concernés du consortium. C'est ça?

1 R. Pas par tous les membres. Par les membres
2 principaux.

3 Q. **[201]** O.K.

4 R. Donc, si vous défilez ici, vous allez voir qu'il y
5 a... Il y a deux membres qui sont de SNC-Lavalin et
6 Innisfree, qui sont au niveau de la concession,
7 dont monsieur Pearson, avec moi, à titre de
8 représentants de SNC-Lavalin. Il y avait André
9 Dufour aussi, deux SNC-Lavalin, pour SNC-Lavalin
10 Capital. Il y avait IBI Group qui chapeautait
11 l'équipe d'architectes, et Pomerleau, avec monsieur
12 Bernard St-Louis. Et si on continue, je pense il y
13 avait Verreault également, avec monsieur Marc
14 Verreault.

15 Donc, les principaux partenaires du projet
16 confirment qu'ils sont d'accord pour adresser les
17 questions et inquiétudes soulevées par le CUSM dans
18 leur lettre d'engagement, qui était donc
19 conditionnel à l'octroi du contrat si on était
20 sélectionné au mois de novembre ou décembre deux
21 mille... deux mille neuf (2009).

22 Q. **[202]** Et si on va un petit peu plus loin, deux
23 pages plus loin, on a l'annexe B. Je dis environ
24 deux pages, je pense qu'il y a l'annexe A d'abord.
25 Un petit peu plus loin. On descend... Ça, est-ce

1 que c'est exact que c'est le document auquel vous
2 faisiez référence, la liste de questions...

3 R. C'est exactement, puis si vous voyez, quand vous
4 voyez, maintenant, la question 1 :

5 Veuillez confirmer que les kiosques
6 d'information font partie de la
7 conception.

8 Donc, la réponse de GISM, c'est :

9 Ces kiosques sont inclus dans la
10 proposition de base.

11 Donc on confirme que... Parce que dans la
12 proposition, on n'a pas détaillé l'ensemble... Il y
13 avait un concept qui était complété à quinze (15),
14 vingt pour cent (20 %). Donc, sur les dessins, on
15 montrait pas tous les éléments. Donc la lettre, le
16 but de la lettre, c'est de confirmer que oui,
17 effectivement, ça, vous avez bien compris, et ça,
18 ça allait être, comme, inclus dans, dans... dans le
19 projet.

20 Q. **[203]** Et si on va à la page 14 papier de cette
21 annexe comme telle, au point 10, ou au paragraphe
22 10, je pense... Un petit peu plus loin. Si on
23 remonte un peu... Ça ici, c'est la... les problèmes
24 qui étaient soulevés par rapport aux unités de
25 soins hospitaliers...

1 R. Hum hum.

2 Q. **[204]** ... dont on va discuter dans un instant.

3 R. D'accord.

4 Q. **[205]** Donc, effectivement, il y avait, le CUSM
5 exprimait le besoin de reconfigurer les unités de
6 soins hospitaliers, de soins médicaux et
7 chirurgicaux pour les patients hospitalisés pour
8 améliorer un certain nombre de, de... de problèmes.
9 Et vous, vous avez confirmé, c'est vos réponses qui
10 sont en dessous, si je me trompe pas, vous
11 confirmez que vous allez respecter ces exigences?

12 R. Oui.

13 Q. **[206]** Et si on continue dans le document, on voit
14 une série de croquis en annexe. Là il y a un
15 croquis général et ensuite un croquis représentant
16 justement des unités de soins, exact?

17 R. Oui.

18 Q. **[207]** Et ensuite un dernier cro... les deux
19 derniers croquis qui sont des croquis reliés à
20 d'autres parties du bâtiment.

21 R. Exact.

22 Q. **[208]** Et finalement, la lettre dont vous parlait
23 madame la Présidente tout à l'heure, qui était
24 censée être la lettre, qui est la lettre de
25 transmission que vous rédigez pour répondre...

1 Parfait. Donc, vous recevez cette lettre vers le
2 onze (11)... bien entre le cinq (5) et le onze (11)
3 comme tel. Est-ce que vous commencez à discuter de
4 comment répondre à ça dès le cinq (5) j'imagine,
5 là?

6 R. Tout à fait. Quand on a reçu, même en recevant la
7 version anglaise du cinq (5) novembre, on a réuni
8 tous les concepteurs. Parce que les questions,
9 c'était principalement technique, hein? Il y avait
10 d'autres volets mais principalement, la partie
11 technique, là, on a réuni les principaux
12 concepteurs, architectes, ingénieurs, les
13 différentes disciplines, et on est passé à travers
14 les différentes questions. Donc on a fait un
15 atelier, on a passé deux, trois jours à passer les
16 questions une par une pour voir si on comprend bien
17 ce qu'ils veulent et si on doit juste confirmer ou
18 on doit donner plus de détails sur les réponses.
19 Donc, on a dressé une liste de l'ensemble des
20 réponses, on a commencé à travailler là-dessus.
21 C'est comme mon collègue a dit, ça a pris quand
22 même une dizaine de jours, même plus, pour répondre
23 à la lettre. C'est quand même assez important.

24 Q. **[209]** Hum, hum.

25 R. Et quand même, c'est des engagements qu'on prenait.

1 Donc, il fallait passer à travers puis ça allait
2 être signé par tous les partenaires ou les
3 principaux partenaires. Donc, il y a eu beaucoup de
4 travail qui a été fait pour répondre à cette
5 lettre.

6 Q. **[210]** Est-ce que vous avez discuté de la réponse à
7 donner à cette lettre initialement avec monsieur
8 Ben Aïssa, monsieur Duhaime, enfin votre hiérarchie
9 directe? Je vois que, bon, monsieur Dufour par
10 exemple a dû la signer, tout le monde, Innisfree a
11 dû la signer, j'imagine qu'il a fallu discuter avec
12 eux de tout ça?

13 R. Oui, oui, bien ils voyaient... ils voyaient le
14 contenu de la lettre, là, quand ils ont signé ça.
15 Je me souviens pas si on a fait montrer la lettre
16 comme tel mais les réponses à la lettre
17 d'engagement, toutes les réponses, ça, ça avait été
18 partagé avec tout le monde parce que, comme je vous
19 disais, on travaillait dans un bureau de projet.
20 Pour la lettre, je sais pas si vous voulez élaborer
21 un peu là-dessus...

22 Q. **[211]** Hum, hum. Oui, allez-y, je vous écoute.

23 R. ... je vais attendre vos questions, là, mais en
24 parlant du croquis, parce que j'ai entendu mon
25 collègue...

1 Q. **[212]** Bien, O.K. On va y venir. Parce que moi si je
2 comprends bien, là, ce que monsieur Gauthier a
3 expliqué, dans cette période-là, à un moment donné,
4 vous recevez communication des croquis.

5 R. Exact.

6 Q. **[213]** Est-ce que vous pourriez m'expliquer
7 brièvement comment vous entrez en possession de ce
8 croquis-là?

9 R. Bien la première fois que j'ai eu connaissance de
10 ces croquis c'est par monsieur Ben Aïssa qui me les
11 a montrés. Par la suite, je les ai reçus de
12 monsieur Elbaz aussi. Alors, franchement, moi quand
13 j'ai vu ça, j'étais très mal à l'aise aussi, là,
14 puis j'ai absolument rien fait avec ces croquis.

15 Q. **[214]** Si on prend ça étape par étape. Parce que là,
16 pour l'instant, monsieur Ben Aïssa, si je comprends
17 bien, vous avez pas discuté de la lettre
18 d'engagement initialement avec lui?

19 R. Oui, j'avais préparé une ébauche de lettre que je
20 lui avais montrée. J'ai dit « Voilà, on a reçu une
21 lettre d'engagement puis j'ai préparé la lettre »
22 et je lui ai montré la lettre, une ébauche de
23 lettre.

24 Q. **[215]** Mais ça c'était après avoir reçu les croquis?

25 R. C'était après avoir reçu le croquis, oui.

1 Q. **[216]** Oui mais moi ma question c'est avant, au
2 moment où vous recevez, le cinq (5), la version
3 anglaise et vous commencez à vous pencher sur cet
4 aspect, sur comment on va répondre à la lettre,
5 est-ce que vous discutez avec monsieur Ben Aïssa?

6 R. Pas vraiment dans le détail de la lettre
7 d'engagement parce que c'était très technique. Je
8 l'informe mais je passe pas dans le détail avec
9 toutes les réponses qu'on avait faites, là.

10 Q. **[217]** Est-ce qu'il y a des aspects de cette demande
11 d'engagement qui vous inquiètent par rapport à,
12 comment dire, au succès éventuel de votre
13 proposition? Est-ce que vous trouvez qu'il y a
14 beaucoup de demandes? Est-ce que vous trouvez que
15 c'est... que ça va être difficile de répondre à
16 tout? Est-ce que ça, ça fait partie des choses qui
17 sont...

18 R. Il y avait beaucoup de demandes, effectivement,
19 mais on savait. Vous savez, quand on a fait les
20 ateliers avec le CUSM, ça se passait très vite,
21 quand même. C'est un projet de un point cinq
22 (1,5 G\$), un point six milliard (1,6 G\$). On a eu
23 quelques mois pour faire la conception, il y a eu
24 cent soixante (160) ateliers pour les différents
25 départements. On savait qu'il y avait plein

1 d'éléments qu'on n'a pas eu le temps de finaliser.

2 (10:46:07)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[218]** Mais la question est simple : avant d'avoir
5 les croquis, est-ce que vous avez discuté avec
6 monsieur Ben Aïssa des difficultés que vous pouviez
7 entrevoir pour corriger la situation, étant donné
8 qu'il y avait beaucoup de demandes qu'on faisait
9 pour satisfaire le CUSM?

10 R. La réponse est non, Madame la Présidente. Je
11 n'avais pas... Moi, les...

12 Q. **[219]** Vous n'aviez pas manifesté votre
13 inquiétude...

14 R. Non.

15 Q. **[220]** ... auprès de monsieur Ben Aïssa?

16 R. Pas du tout. En fait, la lettre d'engagement, il y
17 avait beaucoup d'éléments qu'on était en mesure
18 d'adresser. C'était un peu ça la réponse. Alors, il
19 n'y avait pas, il n'y avait pas le feu, pour dire
20 qu'ils demandent des choses extraordinaires qu'on
21 n'est même pas capable de gérer. On savait que le
22 concept c'était préliminaire et qu'on allait, quand
23 on va faire le développement de la conception, il y
24 avait plein d'éléments dans la proposition qui se
25 devaient d'être ajustés. Donc, c'était connu par

1 toute l'équipe.

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

3 Q. **[221]** Donc, pour vous, la proposition technique
4 était, comme vous dites, préliminaire? Donc, une
5 fois que vous obteniez le contrat sur la base de
6 cette proposition préliminaire, il y aurait des
7 choses à modifier?

8 R. Ah, bien, c'est clair. Oui.

9 Q. **[222]** O.K. Donc, vous n'avez pas de discussion avec
10 monsieur Ben Aïssa de cette nature-là, mais vous
11 avez quand même des discussions avec monsieur Ben
12 Aïssa en ce qui concerne les réponses à donner
13 éventuellement, donc les problèmes qui sont
14 soulevés par le CUSM?

15 R. Oui, d'une façon générale.

16 Q. **[223]** Initialement.

17 R. D'une façon générale. Je ne me souviens pas si je
18 m'étais assis avec lui, puis aller à travers les
19 différentes questions, mais de façon générale, je
20 l'informais que, bon, on a reçu la lettre
21 d'engagement, il faut la signer par... il faut
22 avoir la signature de nos partenaires, puis bon...

23 Q. **[224]** O.K.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[225]** Quelle était la réaction de monsieur Ben

1 Aïssa?

2 R. Franchement, je ne me souviens pas comment, mais ce
3 n'était pas... c'était un peu... Moi je le voyais
4 vite vite, là, puis on avait cinquante mille
5 (50 000) choses à faire à l'époque, puis je
6 voulais... j'avais l'équipe à gérer, alors je
7 l'informais du mieux que je peux de l'évolution des
8 choses, mais... comme je vous dis, pas dans le
9 détail de chaque point, alors... je ne me souviens
10 pas vraiment.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

12 Q. **[226]** Et combien de temps après ça est-ce que
13 monsieur Ben Aïssa vous revient avec cette
14 rencontre, là, où il vous donne les croquis?

15 R. Je ne peux pas situer ça dans le temps. Mais
16 pendant qu'on préparait la réponse à la lettre
17 d'engagement, j'ai eu, en fait, accès à ces
18 croquis-là. Mais pour moi, comme je vous dis,
19 j'étais très mal à l'aise avec ça, mais je ne
20 voulais rien faire non plus.

21 Q. **[227]** Et ça se passe comment, cette remise?

22 R. Il me les montre dans son bureau.

23 Q. **[228]** Donc, il vous appelle spécifiquement pour ça?

24 R. Bien, on se voyait souvent, en fait, parce que
25 j'étais au dixième étage, il était au onzième. Des

1 fois, je montais le voir pour autre chose. C'était
2 le patron, donc...

3 Q. **[229]** Mais ce que je veux dire c'est, est-ce qu'il
4 vous convoque ou est-ce qu'il vous appelle, il vous
5 demande de venir le voir pour vous montrer ça, ou
6 est-ce que, incidemment, vous vous promenez dans le
7 bureau, puis « ah, oui, oui, non... »

8 R. Il m'a convoqué. Je ne me souviens pas pour quel...
9 son adjointe m'a appelé puis elle a dit : « Viens
10 voir monsieur Ben Aïssa. » C'était comme ça qu'il
11 fonctionnait, là : « Monte, je veux te voir. »

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[230]** Puis là, il vous présente ces plans-là...

14 R. Oui.

15 Q. **[231]** ... comment?

16 R. Comme ça.

17 Q. **[232]** Il vous dit que c'est les plans de la
18 proposition adverse?

19 R. Oui, oui. Puis je les ai vus, puis il me les a
20 montrés.

21 Q. **[233]** O.K. Et vous dites que vous êtes mal à
22 l'aise, mais pas assez, parce que vous... ou votre
23 malaise ne dure pas longtemps, puisque vous les
24 remettez à monsieur Gauthier?

25 R. En fait, c'est venu, c'est venu en deux temps.

1 C'est venu en deux temps. Moi, les dessins, quand
2 j'ai eu accès à ces dessins-là, je ne voulais
3 absolument rien faire avec ça. Je me dis, nous on
4 avait un concept, moi j'aimais bien notre concept.
5 On aurait le temps, avec le CUSM, si on est
6 retenus, de s'asseoir avec le CUSM et de faire un
7 concept qui correspond, qui répond à leurs
8 inquiétudes. Donc, pour moi, là, comme monsieur
9 Gauthier a dit, il n'y avait pas raison de mettre
10 un croquis là-dedans. À un moment donné, j'ai été
11 convoqué par monsieur Pierre Duhaime et monsieur
12 Ben Aïssa au vingt et unième (21e) étage, et là on
13 m'a, on m'a sermonné parce que j'ai pas... je n'ai
14 pas mis des croquis dans la réponse. Et c'est à ce
15 moment-là, j'ai dit : « Regardez, moi, là, je ne
16 trouve pas qu'on doit mettre de croquis, ce n'est
17 pas nécessaire, c'est juste une lettre
18 d'engagement. On s'engage à s'asseoir avec le CUSM
19 puis à travailler avec eux pour trouver les
20 meilleures solutions possibles. » Et on m'a... on
21 m'a, on m'a... en fait, on m'a demandé, on m'a
22 instruit de mettre un croquis tout de suite puis de
23 l'inclure dans la lettre d'engagement. Je n'avais
24 pas... je n'ai pas eu le choix.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[234]** Si on revient en arrière un petit peu, puis
3 on va revenir à la rédaction de la réponse à la
4 lettre d'engagement, mais il vous montre les
5 dessins ce jour-là, mais vous avez dit tout à
6 l'heure que vous les avez vus une deuxième fois et
7 que vous les avez même reçus. Alors, moi j'aimerais
8 voir, dans la séquence, si ça se fait sur une
9 période... Parlez-moi de ça, là, un peu.

10 R. Oui, bien, en fait, en fait, je les ai reçus par
11 courrier de monsieur Elbaz. Puis...

12 Q. **[235]** À quel moment?

13 R. C'est dans la même période, mais je... mais la
14 première fois que je les ai vus, là, c'est dans...
15 dans le bureau de monsieur Ben Aïssa.

16 Q. **[236]** O.K.

17 R. Après, j'avais... j'avais, je ne sais pas pour
18 quelle raison, là, puis j'arrive pas à me rappeler
19 exactement pourquoi j'étais au CUSM, puis j'avais
20 rencontré monsieur Elbaz, qui me les a montrés dans
21 son bureau, puis après, il me les a envoyés après
22 par courrier.

23 Q. **[237]** Quand vous rencontrez monsieur Elbaz au CUSM,
24 c'est en présence du vérificateur de processus?

25 R. Non, non, non. J'étais tout seul.

1 Q. **[238]** C'était en présence de monsieur Soudry?

2 R. Je passais au CUSM, je me souviens pas pourquoi
3 puis on s'est croisé là.

4 Q. **[239]** Vous savez que vous êtes pas censé,
5 normalement.

6 R. Je sais, oui.

7 Q. **[240]** O.K.

8 R. Oui.

9 Q. **[241]** Vous avez dit ça à monsieur Elbaz : « Je ne
10 suis pas censé vous parler »?

11 R. On le savait, là, on le savait. Puis, bon...

12 Q. **[242]** Vous le saviez, mais bon...

13 R. C'est ça. Bien, parce que la façon dont c'était
14 organisé...

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[243]** La question est pas anodine, là. La question
17 est très précise.

18 R. Oui.

19 Q. **[244]** Vous savez consciemment que vous êtes en
20 train de briser une règle de l'appel des PPP en
21 parlant à monsieur Elbaz?

22 R. Oui.

23 Q. **[245]** Vous saviez ça, là?

24 R. J'admets que...

25 Q. **[246]** Que vous étiez en train de tricher, là?

1 R. J'admets que c'était pas... c'était pas... c'était
2 pas correct.

3 Q. **[247]** Que vous étiez en train de tricher, là. Vous
4 étiez pas supposé prendre contact, mais vous l'avez
5 fait pareil. C'est ça que vous êtes en...

6 R. Je ne sais pas quel terme utiliser, mais je savais
7 que c'était pas... c'était pas...

8 Q. **[248]** Que c'était pas...

9 R. ... dans le processus c'était pas correct.

10 Q. **[249]** ... que c'était interdit, c'est ça?

11 R. Pardon?

12 Q. **[250]** Vous saviez que c'était interdit?

13 R. Oui.

14 Q. **[251]** Et vous l'avez fait pareil?

15 R. Oui, on l'a fait, oui.

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

17 Q. **[252]** Et, est-ce que je me trompe ou est-ce que
18 monsieur Elbaz, je veux dire, à ce moment-là, vous
19 savez déjà que monsieur Elbaz a remis les plans à
20 monsieur Ben Aïssa?

21 R. Bien, je ne sais pas si c'est monsieur Elbaz, mais
22 je sais que monsieur... monsieur... monsieur Ben
23 Aïssa, il m'a pas dit de qui... qui lui a donné ça.

24 Q. **[253]** O.K. Mais là, par contre, monsieur Elbaz vous
25 les montre à nouveau dans...

1 R. Oui, exact.

2 Q. **[254]** Moi, ce que j'aimerais savoir c'est, dans la
3 mesure où vous ne savez pas que c'est monsieur
4 Elbaz qui vous a remis les plans, et qu'avant qu'il
5 vous les montre, vous l'ignorez toujours, pourquoi
6 vous voulez voir monsieur Elbaz en violation des
7 règles?

8 R. Je m'en souviens pas, justement. Je m'en souviens
9 pas dans quel contexte je l'ai croisé ou je l'ai
10 rencontré au bureau du CUSM. Je me souviens pas si
11 c'est monsieur Ben Aïssa qui m'a dit : « Va voir
12 monsieur Elbaz. »

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[255]** Vous vous rendez pas au bureau du CUSM pour
15 rien, là. C'est pas... Vous rencontrez pas ça à
16 l'épicerie, là. Vous allez voir directement au CUSM
17 puis vous savez que vous avez pas le droit de
18 prendre contact...

19 R. C'est ça.

20 Q. **[256]** ... avec les gens du CUSM. On doit se douter
21 que, si on rentre au CUSM, on va rencontrer des
22 gens du CUSM, probablement.

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[257]** C'est pas... c'est pas le hasard, là.

25 R. Non, non, non, ça c'est clair. Ce que je dis,

1 Monsieur le Commissaire, c'est que je me souviens
2 pas du contexte et de la raison. Est-ce que c'était
3 une raison spécifique ou monsieur Ben Aïssa, je
4 veux pas dire n'importe quoi, parce que je me
5 rappelle pas. Est-ce que monsieur Ben Aïssa qui m'a
6 demandé d'aller rencontre monsieur Elbaz au CUSM ou
7 j'avais d'autre chose puis j'ai rencontré monsieur
8 Elbaz? C'est flou dans mon... dans mon...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[258]** Oui, mais peu importe. Vous saviez que vous
11 aviez... vous alliez rencontrer quelqu'un que vous
12 aviez pas le droit de rencontrer.

13 R. Oui.

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

15 Q. **[259]** Vous saviez aussi qu'il y avait peu de
16 chances parce que, même si vous vous souvenez pas
17 spécifiquement de ce que c'est, les chances que le
18 motif soit légitime étaient à peu près nulles. Dans
19 le sens où, s'il y a des rencontres avec les gens
20 du CUSM, de toute façon, elles ont lieu avec
21 d'autres personnes. Donc, si vous allez au CUSM
22 rencontrer des gens du CUSM comme ça, ça ne peut
23 pas être permis.

24 R. On allait...

25 Q. **[260]** Ça ne peut donc... Ça a peu de chances d'être

1 pour un motif permis non plus.

2 R. Vous savez, on allait au CUSM parce qu'on avait des
3 discussions avec eux. Exemple : quand on préparait
4 la présentation du seize (16) septembre, bien il y
5 avait des rencontres avec le CUSM pour discuter de
6 la présentation. Ça, c'est après le dépôt, là,
7 du... après le dépôt de la proposition technique.
8 On a eu quelques rencontres pour préparer et
9 planifier la présentation de septembre. Il y avait
10 d'autres discussions avec le CUSM, des
11 clarifications et des questions avant... avant le
12 dépôt de la proposition financière. Il y avait...
13 il y avait cette lettre d'engagement, alors...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[261]** Là, vous saviez que vous aviez pas le droit
16 d'aller rencontrer monsieur Elbaz seul à seul?

17 R. Oui.

18 Q. **[262]** Bon.

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Q. **[263]** Si on va à l'onglet 2 du cahier...

21 LA GREFFIÈRE :

22 On va coter l'onglet 1?

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 Excusez-moi, oui, c'est vrai, ça...

25

1 LA GREFFIÈRE :
2 1774.

3
4 162P-1774 : Lettre d'engagement du 11 novembre
5 2009 et réponse du 19 novembre 2009 à
6 la lettre d'engagement, en liasse

7
8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Q. **[264]** Si on va à l'onglet 2, qui est la pièce qu'on
10 a déposée tout à l'heure sous la côte 161P-1770...
11 Est-ce que là, l'enveloppe qu'on voit là, c'est
12 l'enveloppe de transmission par laquelle vous
13 recevez les plans de monsieur Elbaz?

14 R. C'est ça.

15 Q. **[265]** Et donc, ici, on voit les documents à la page
16 suivante. Ce sont les croquis en question.

17 R. Exact.

18 Q. **[266]** Est-ce que c'est la seule... ce sont les
19 seuls documents que contient l'enveloppe?

20 R. Bien, il y avait... il me semble qu'il y avait un
21 autre... il y avait deux croquis comme ça. C'est
22 ça, c'est un étage. Donc, il y avait deux étages
23 qui montraient cet aménagement.

24 Q. **[267]** Donc, si on descend, spécifiquement, il y a
25 une deuxième page.

1 R. C'est ça, donc la même chose, mais à un autre
2 niveau. Et...

3 Q. **[268]** Et c'était tout?

4 R. Il me semble qu'il y avait une vue en plan, là, je
5 ne sais pas si on la voit ici.

6 Q. **[269]** Moi, c'est tout ce que j'ai mais... donc,
7 votre souvenir, c'est qu'il y avait peut-être un
8 troisième document?

9 R. Oui, il me semble qu'il y avait une autre vue en
10 plan aussi.

11 Q. **[270]** À la rencontre initiale avec monsieur Ben
12 Aïssa, est-ce que quelqu'un d'autre est présent
13 entre... en dehors de monsieur Ben Aïssa et vous-
14 même?

15 R. Quand il m'a montré le...

16 Q. **[271]** Quand il vous montre le croquis la première
17 fois?

18 R. Non, j'étais... j'étais tout seul avec lui.

19 Q. **[272]** Est-ce que je me trompe ou ce n'est pas la
20 seule information qu'il vous donne?

21 R. Non, il m'a donné d'autres informations,
22 effectivement.

23 Q. **[273]** Si on va à l'onglet 3...

24 (10:56:06)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [274] Juste pour être bien certaine de bien
3 comprendre, l'onglet 2 et les croquis qu'on y voit,
4 ce sont les croquis que vous a monsieur... que vous
5 a remis monsieur... voyons, Ben Aïssa de la
6 proposition opposée, adversaire.

7 R. Ça, c'est les... c'est le layout de la
8 proposition... Oui.

9 Q. [275] Alors, ce sont les croquis d'OPL tels quels?
10 Tels que OHL plutôt...

11 R. OHL.

12 Q. [276] ... tels quels.

13 R. C'est... Oui. Oui.

14 Q. [277] O.K. Et quand vous dites que vous ne vouliez
15 pas les inclure à la lettre d'entente, c'est parce
16 que, bien sûr, ça aurait l'air que vous copiez sur
17 ces croquis-là.

18 R. Mais, vous savez, moi, je les ai vus, puis j'ai
19 dit : « Bien, ça, c'est leur concept. Nous, notre
20 concept est complètement différent. » L'aménagement
21 de l'hôpital qu'on a maintenant est complètement
22 différent de ce que OHL préparait. C'est juste un
23 aménagement d'une composante, d'une composante des
24 unités de soins. Mais, si on descend plus bas, puis
25 on regarde l'aménagement de l'ensemble du projet,

1 c'est... c'est autre chose, là, ça a rien à voir
2 avec ça. C'est... c'est l'aménagement particulier
3 des unités de soins que le CUSM, ce qu'on a... ce
4 que j'ai appris, c'est que le CUSM préférait une...
5 un aménagement en V pour l'ensemble des unités de
6 soins, alors que nous, on n'avait pas ça. Quand on
7 discutait avec eux dans les ateliers, on avait...
8 on avait un aménagement en L, en H, en I. Après, on
9 a fini avec un aménagement en D qui, de notre point
10 de vue, il était fonctionnel et bien, selon nos...
11 nos professionnels. La préférence du CUSM, c'était
12 pour ça, c'est là que j'ai appris qu'ils
13 préféraient ça.

14 Q. **[278]** Et c'est pour ça que vous avez modulé vos
15 plans en fonction de la préférence du CUSM...

16 R. Oui.

17 Q. **[279]** ... en conformité et en copiant les... des
18 croquis de la proposition adverse.

19 R. Oui, dans... ça, c'est dans la deuxième phase. Oui.

20 Q. **[280]** O.K.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[281]** On s'entend, une unité de soins dans un
23 hôpital, c'est pas n'importe quoi, là, donc... Et
24 en plus de ça, vous savez que le critère
25 installation pèse lourd dans l'évaluation de la

1 qualité. Et là vous avez seulement dix (10) jours
2 pour modifier votre proposition. D'avoir les
3 croquis d'OHL, ça a été commode quand même, là.
4 Juste en dix (10) jours pour changer totalement le
5 design d'une unité de soins, il faut faire
6 rapidement. Là vous avez la proposition de l'autre,
7 vous savez qu'elle est préférable, elle est
8 préférée par le CUSM, donc ça vous donne un
9 avantage d'avoir eu ces croquis-là, là, c'est
10 pas...

11 R. Bien, Monsieur le Commissaire, je veux mettre les
12 choses dans son... dans leur contexte à l'époque. À
13 l'époque, au mois de novembre, c'était juste un
14 engagement, un engagement pour dire au CUSM, « on
15 serait prêt à modifier notre... notre configuration
16 en D pour une configuration comme vous la... vous
17 l'avez vue tout à l'heure ». Et il était pas
18 question, on savait pas encore à l'époque qu'il
19 allait y avoir une deuxième phase. Donc, c'était
20 juste une... un engagement pour dire que quand on
21 veut... si on est sélectionné, on est prêt à
22 s'asseoir avec vous et changer la configuration des
23 unités de soins à votre... selon ce que vous
24 préférez. C'était... c'était un peu ça le but de la
25 lettre d'engagement.

1 Q. **[282]** Monsieur Riadh Ben Aïssa vous a demandé de
2 mettre dans la... dans la réponse à la lettre
3 d'engagement, c'est parce que ça devait donner
4 quelques avantages, là, sinon on vous l'aurait pas
5 demandé.

6 R. J'imagine, je sais pas, là.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Q. **[283]** Non, mais est-ce que c'est ça? Ce que vous...
9 ce que vous prétendez, c'est que, vous, vous
10 considérez que la réponse n'a à être que « oui, on
11 s'engage ». Je fais très simple.

12 R. Moi, c'était ma préférence, c'est-à-dire « oui, on
13 s'engage à s'asseoir avec vous pendant le
14 développement de la conception et qu'on allait...
15 qu'on allait changer notre concept. » J'aurais pas
16 mis... d'ailleurs, j'ai fait... on vous a transmis,
17 j'avais une ébauche... Je vais juste attendre que
18 madame la Présidente... D'ailleurs, Madame la
19 Présidente, je pense, hier j'ai envoyé... parce que
20 j'ai fouillé dans... dans ce qu'on faisait au mois
21 de novembre, et la première ébauche de lettre que
22 j'ai préparée avec mes collègues, en réponse à la
23 lettre d'engagement, c'était une lettre d'une page
24 qui dit « on s'engage à répondre à vos inquiétudes,
25 à vos... à vos questions » puis on a annexé

1 l'Annexe B. C'était... c'était très simple.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[284]** Vous, là, quand vous aviez peur et que vous
4 ne vous vouliez pas mettre les croquis dans votre
5 lettre d'engagement, c'est parce que vous aviez
6 peur aussi que le CUSM s'aperçoive que vous aviez
7 obtenu frauduleusement - parce que ça pouvait pas
8 être autrement - les croquis de la proposition
9 adverse.

10 R. Mais... mais, entre autres, mais par principe, moi,
11 je voulais pas le faire. Par principe, j'étais
12 pas... j'étais pas prêt à le faire, j'ai été...
13 j'ai été forcé à le faire.

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

15 Q. **[285]** Donc, ce que vous répondez... votre réponse,
16 si je comprends bien, c'est que ça tombait bien,
17 vous n'en voyiez pas l'utilité, mais vous étiez
18 conscient qu'en plus, ça risquait de vous causer
19 des problèmes au niveau de PPP Québec, par exemple?

20 R. Mais, écoutez, moi... moi, j'ai un patron qui me
21 dit : « Tu fais ça. » J'ai été engueulé, là, je
22 veux dire : « Tu l'as pas fait, tu le fais,
23 t'ajoutes un croquis, prépare un croquis tout de
24 suite, annexe-le puis envoie la lettre. »

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[286]** Mais, j'imagine qu'à ce moment-là vous ne
3 saviez pas que le docteur Porter était impliqué
4 dans ce processus-là?

5 R. Mais, absolument pas.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

7 Je sais pas, Madame la Présidente, je suis sous
8 votre contrôle, on peut suspendre à ce moment-ci.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11 (11:39:08)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bon. Alors nous revoici, après avoir réglé
14 certaines requêtes hors publication.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Q. **[287]** Monsieur Chebl, on s'est laissé, vous nous
17 expliquiez que vous aviez été contraint et forcé
18 d'annexer les croquis à la réponse à la lettre
19 d'engagement, par, si je ne m'abuse, monsieur
20 Duhaime et monsieur Ben Aïssa, et vous nous
21 indiquiez que vous aviez vous-même préparé une
22 ébauche de lettre initiale qui était extrêmement
23 laconique. Est-ce que... Si on met l'onglet 4,
24 Madame Blanchette... C'est à ce document-là que
25 vous faites référence?

1 R. Exact. Exact.

2 Q. **[288]** On va le coter, Madame la...

3 LA GREFFIÈRE :

4 1775.

5

6 162P-1775 : Projet de réponse à la lettre

7 d'engagement du 11 novembre 2009

8

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Q. **[289]** Ce que vous... Ce que vous... Votre

11 témoignage, c'est que cette lettre-là, c'est celle

12 que vous aviez initialement prévu de déposer, avec,

13 évidemment, l'annexe B, qui répond à toutes les

14 questions soulevées. Et donc l'information,

15 essentiellement...

16 R. Exact.

17 Q. **[290]** ... demandée.

18 R. C'est une lettre d'une page. Si on descend, je

19 pense que c'est juste une page. Et à laquelle on

20 annexait les réponses à l'annexe B, avec toutes les

21 réponses aux questions.

22 Q. **[291]** Bon. Ça ne change pas toute la question de

23 savoir pourquoi vous allez voir monsieur Elbaz

24 après pour le rencontrer, et moi, ce que je

25 voudrais aussi revenir en arrière pour explorer

1 avec vous, c'est le... lors de votre rencontre
2 initiale avec monsieur Ben Aïssa, où il vous exhibe
3 les croquis qu'on a déjà déposés, il vous donne
4 d'autre information, également, sur OHL notamment.
5 Est-ce que c'est exact?

6 R. Je pense que c'était à la même réunion, mais je
7 suis pas sûr, mais je pense que c'est à la même
8 réunion.

9 Q. **[292]** Si on va à l'onglet 3, est-ce que ça ce sont
10 les... Est-ce que vous reconnaissez ce document?

11 R. Oui.

12 Q. **[293]** C'est les notes, ce sont les notes dont on...
13 dont on fait état, dont on a fait état il y a
14 quelques secondes. Ces notes-là vous sont remises
15 par monsieur Ben Aïssa, c'est lui qui les a prises.
16 Est-ce que c'est exact?

17 R. Oui, c'est... C'est son écriture.

18 Q. **[294]** Est-ce qu'il vous explique dans quel contexte
19 il les a... il les a prises?

20 R. Je me souviens pas du contexte, mais... Mais là,
21 quand j'étais dans mon bureau puis il m'a dit,
22 « Bien voilà, c'est ça qu'il faut remettre dans la
23 lettre d'engagement, il faut parler de ci, il faut
24 parler de ça, il faut doubler la taille du
25 débarcadère... » Il a défilé toute cette

1 information aussi.

2 Q. **[295]** Donc, initialement, il vous indique qu'il
3 faut mettre tout ça dans la lettre d'engagement. Et
4 là on voit, si on descend, que bon, c'est ça,
5 doubler la taille du débarcadère, là on voit qu'il
6 y a des questions de logistique, ensuite de ça on
7 voit que, plus bas, au numéro 5, en ce qui concerne
8 le, je pense que c'est le... le portail d'expansion
9 future, ou le...

10 R. Le potentiel.

11 Q. **[296]** Potentiel d'expansion future pour le...

12 R. Au niveau du cancer. Oui.

13 Q. **[297]** ... centre de cancer, c'est ça. La connexion
14 avec le bâtiment d'Air Canada, les chambres des
15 patients, le stationnement, et là on vous donne des
16 informations spécifiques sur le nombre de places
17 que contient le projet d'OHL, et un résumé de ce
18 que vous devez faire, et comment l'organiser, les
19 accès au métro, les ascenseurs, la centrale
20 thermique. Et, de façon assez régulière, bon, on
21 a... Si je comprends bien, des fois on indique il
22 faut mettre ça dans notre lettre, mais des fois on
23 indique aussi, comme au point 12, qui est à la
24 troisième page, si je ne m'abuse, par exemple en ce
25 qui concerne les échéanciers, on vous donne quels

1 sont les échéanciers prévus par OHL là aussi. Donc
2 il y a, un peu partout, de l'information,
3 clairement, qui est de l'information qui est
4 incluse dans la proposition d'OHL. C'est exact?

5 R. C'est ce que je comprends, oui.

6 Q. **[298]** O.K. Vous discutez de ça avec monsieur Ben
7 Aïssa.

8 R. Discuter, non, mais il me défile tout ça, oui.

9 Q. **[299]** Il vous défile tout ça, et il vous indique
10 que voici ce que l'autre fait, voici ce que nous,
11 nous devrions faire.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[300]** Bien, ça s'appelle une discussion, puisque
14 vous en parlez avec monsieur Ben Aïssa.

15 R. Oui oui. Bien, en fait, c'est lui qui me donnait
16 l'information.

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Q. **[301]** Donc, quand on... Vous nous disiez tout à
19 l'heure qu'on vous donne, on vous montre juste des
20 croquis, c'est pas tout à fait exact. On vous
21 montre des croquis, mais on vous donne aussi un
22 survol d'éléments quand même assez importants de la
23 proposition d'OHL, et, si je comprends bien aussi,
24 ce sont des points sur lesquels monsieur Ben Aïssa,
25 lui, considère que vous devriez vous concentrer.

1 R. Quelques items. Quelques items. Parce que si on
2 regarde l'échéancier, avant cette information-là,
3 moi, on n'a pas changé notre échéancier parce que
4 c'était déjà déposé. La... La proposition
5 technique, qui comprend l'échéancier de réalisation
6 des travaux, était déjà déposée en août, le treize
7 (13) août deux mille neuf (2009).

8 Q. **[302]** Hum hum?

9 R. Donc, avoir une information au mois de novembre
10 deux mille neuf (2009), pour moi, d'ailleurs, on
11 fait pas référence non plus dans, dans... dans la
12 réponse. Elle...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[303]** Le but, c'est pas ça. C'est que vous avez de
15 l'information totalement confidentielle.

16 R. Absolument. Oui. C'est vrai. C'est vrai. Le point,
17 c'est...

18 Q. **[304]** Essayez pas de légitimer ce fait-là.

19 R. Je... Je ne légitime pas ça, Madame la Présidente.
20 Ce que je mentionne, c'est juste une précision.
21 Parce que, pour répondre à monsieur le Procureur,
22 c'est... Il m'a posé la question à savoir si tous
23 ces éléments-là ont été intégrés dans la réponse.
24 Mais il y a quelques items, mais pas tous les
25 items. Comme l'échéancier que j'ai donné comme

1 exemple, j'ai pas, j'ai rien... On n'a rien intégré
2 dans la lettre, la réponse à la lettre
3 d'engagement. On s'est pas engagé à faire le, le...
4 le projet en trente-quatre (34)... en trente-quatre
5 (34) mois, comme c'est mentionné ici. C'est pas
6 faisable pour nous.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Q. **[305]** Est-ce que vous considérez que la proposition
9 technique est déjà déposée, et que donc, ça, ça ne
10 peut pas changer la proposition technique?

11 R. Absolument pas. On n'avait pas... Il y avait pas de
12 changement à la proposition technique. Elle était
13 déjà déposée au mois d'août deux mille treize
14 (2013). C'était quelques jours avant la... le dépôt
15 de la proposition financière que, que... que j'ai
16 eu accès à ces informations-là.

17 Q. **[306]** Mais, si on va à 1774, donc à l'onglet 1, moi
18 je peux pas être d'accord avec vous, Monsieur
19 Chebl, parce que si je lis la lettre que monsieur
20 Soudry transmet le onze (11) novembre, si on va au
21 bas du paragraphe 3, c'est écrit :

22 Par leur contresignature de la
23 présente lettre, les contresignataires
24 confirment qu'ils acceptent l'ensemble
25 de ses conditions. Il est entendu que

1 la présente lettre et les
2 Clarifications ont préséance sur votre
3 Proposition technique et la modifient.

4 R. Oui.

5 Q. **[307]** Donc moi, ce que j'en comprends, c'est que ce
6 que vous répondez, ça vient modifier la proposition
7 technique déjà déposée, donc si vous changez
8 l'échéancier, ça change l'échéancier.

9 R. Absolument.

10 Q. **[308]** Donc, de dire que tout est fixé par le dépôt
11 de la proposition du treize (13) août c'est pas
12 vrai.

13 R. Non...

14 Q. **[309]** Ce que vous indiquez là ça va avoir
15 préséance?

16 R. Bien sûr, bien sûr. Absolument.

17 Q. **[310]** Donc, vous pouvez transformer votre
18 proposition pour qu'elle se conforme davantage à ce
19 qui plaît à CUSM?

20 R. Dans la lettre d'engagement, tous les engagements
21 qu'on prenait dans la lettre engagement ont
22 préséance sur... sur la proposition technique, bien
23 sûr. Donc, votre compréhension est correcte.

24 (14:46:39)

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[311]** Vous avez dit le contraire tout à l'heure.

3 Vous avez que ce qui était... Les informations
4 concernant, par exemple, l'échéancier ça changeait
5 rien à votre proposition technique alors que là, ce
6 que vous venez de dire c'est que les engagements
7 que vous prenez dans la lettre d'engagement
8 changent automatiquement votre proposition
9 technique. C'est ce que vous venez de nous dire.

10 R. Exact. Peut-être que je me suis mal exprimé. Ce que
11 je dis c'est que les éléments qui ont été... qui
12 ont été traduits dans la réponse à la lettre
13 d'engagement, ça c'est un engagement, là, ça
14 vient... ça a préséance sur la proposition
15 technique, c'est exact.

16 Q. **[312]** C'est ça.

17 R. Mais s'il y a des éléments qui viennent des notes
18 qui n'ont pas été intégrées à la réponse à la
19 lettre d'engagement, c'est la proposition.

20 Q. **[313]** Des points qui sont pas dans la lettre
21 d'engagement c'est clair que ça change pas votre
22 proposition technique.

23 R. Exact.

24 Q. **[314]** Bien, ça c'est une évidence, en passant.

25 R. C'est ça.

1 Q. **[315]** Le point est de dire, c'est ce qui est
2 couvert par lettre d'engagement, ce que vous...
3 votre réponse, modifie votre proposition technique
4 par définition?

5 R. Absolument.

6 Q. **[316]** Vous êtes d'accord avec ça?

7 R. Oui.

8 Q. **[317]** Ce qui est un peu étonnant aussi c'est au...
9 dans votre propre lettre vous soulevez que les
10 points principaux c'est juste l'unité
11 d'hospitalisation.

12 R. Oui.

13 Q. **[318]** Exactement le croquis que vous avez obtenu
14 d'OHL, le point majeur de ça. Donc, vous
15 reconnaissez que d'avoir obtenu des croquis d'OHL
16 vous aidait sur un des éléments que vous-même vous
17 qualifiez de... de principaux, vous êtes d'accord
18 avec ça?

19 R. Oui.

20 Q. **[319]** Et sur un court délai de dix (10) jours?

21 R. Oui.

22 Q. **[320]** Et le premier point que soulève monsieur Ben
23 Aïssa c'est encore les unités de soins aussi?

24 R. Tout à fait, oui.

25 Q. **[321]** Donc, c'est central là où vous avez pu vous

1 avantager en ayant les croquis d'OHL, vous êtes
2 d'accord avec ça?

3 R. Bien, c'est clair que notre réponse démontrait
4 qu'on est prêt à faire ce que le CUSM demandait...

5 Q. **[322]** Non, ma question c'était : C'est central,
6 c'est un point principaux, comme vous l'écrivez
7 vous-même dans votre lettre, votre projet de
8 lettre?

9 R. Oui, c'est un des enjeux ou des... des... des
10 commentaires majeurs que le CUSM avait sur notre
11 proposition.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[323]** Mais, la question, c'est pas ça. L'avantage
14 majeur était celui d'avoir les croquis d'OHL sur un
15 point que vous qualifiez vous-même essentiel?

16 R. Oui, je voudrais juste, Madame la Présidente,
17 apporter une précision. Si on avait eu ces croquis-
18 là avant le dépôt de la proposition technique et on
19 avait présenté un concept... je défends pas le
20 geste, là. Mais si on avait eu ça avant la
21 proposition technique, on avait présenté une
22 proposition avec ces croquis-là, là je conviens que
23 c'est... c'est un problème, là. Mais... mais le
24 fait de faire ça là, ça change pas... ça change pas
25 la proposition technique initiale, là. Sauf là on

1 dit : « On s'engage à le faire. » On s'engage à le
2 faire mais on n'a rien fait encore, on n'a rien
3 changé. Je sais pas si je m'exprime bien, là.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[324]** Pas très bien. Ça change votre proposition,
6 tout court. C'est certain que ça change pas le
7 document que vous avez envoyé au mois d'août, là,
8 le papier est dans un classeur. Je peux comprendre
9 que, par magie, ça ne change pas... on n'est pas
10 Harry Potter, là, ça ne change pas ce qui est écrit
11 dans le document qui est classé. Mais,
12 essentiellement, vous changer votre proposition
13 technique, c'est ce que ça fait dans les faits.
14 Vous vous engagez à faire quelque chose d'autre que
15 vous aviez pas mis au mois d'août dernier.

16 R. C'est exact.

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Q. **[325]** Et, d'ailleurs, si je vous suis bien, vous
19 convenez à ce moment-là que ça va... cet impact
20 majeur là va être cristallisé ou va devenir
21 beaucoup plus significatif quand, en janvier deux
22 mille dix (2010) ou en mars deux mille dix (2010),
23 vous allez déposer des nouveaux plans qui eux
24 reprennent ce concept-là. Là vous allez avoir un
25 concept qui là est, si vous me passez l'expression

1 argotique, pompé sur celui de...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Copié sur celui d'OHL.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Q. **[326]** Oui, ça veut dire la même chose. C'est-à-dire
6 qu'on a carrément pris celui d'OHL?

7 R. C'est exact, c'est ce qu'on a fait dans la
8 proposition révisée, oui.

9 Q. **[327]** Si on retourne à l'onglet 1, à la pièce donc,
10 1754... 1774 et qu'on va au... je pense que ce sont
11 les six dernières pages, qui sont votre lettre, qui
12 était initialement la lettre de couverture, qui est
13 placée à la fin, et qu'on suit le déroulement, on
14 voit qu'effectivement... Remontez, Madame... oui,
15 voilà, exactement. Et quand on descend dans le
16 corps de la lettre, on voit bien que tous les
17 points qui sont repris sont essentiellement ceux
18 qui sont dans les notes : unité d'hospitalisation
19 et on continue, on a connexions, on va avoir
20 ascenseurs, débarcadères, Centre du cancer,
21 centrale thermique?

22 R. Exact.

23 Q. **[328]** Donc, monsieur Ben Aïssa, qui a des contacts,
24 par ailleurs, avec monsieur Elbaz, il vous donne
25 une marche à suivre : « Voici ce que vous devez

1 mettre dans la lettre. »?

2 R. Exact.

3 Q. **[329]** Et vous trouvez pas... vous pensez pas que ça
4 vient aussi du CUSM cette... de certaines personnes
5 du CUSM, dans la mesure où vous avez déjà les
6 croquis qui sont acheminés par cette voie-là?

7 R. Sûrement ça vient... ça vient... ça doit venir du
8 CUSM ou de...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[330]** Mais vous nous avez... O.K.

11 R. Pardon.

12 Q. **[331]** Excusez-moi, continuez.

13 R. Non, je veux dire, c'est sûr que ça vient... c'est
14 une information qui vient du CUSM. Comment il l'a
15 obtenue, monsieur Ben Aïssa? Là, ça je peux pas
16 vous le dire, moi.

17 Q. **[332]** O.K. Et vous nous avez dit ce matin que vous
18 vouliez vraiment pas vous servir des croquis, que
19 cela allait contre vos principes.

20 R. Oui.

21 Q. **[333]** C'est exact?

22 R. Oui.

23 Q. **[334]** Vous nous avez dit avoir été forcé de le
24 faire. Mais si ça allait tellement contre vos
25 principes et que vous n'étiez tellement pas

1 d'accord, pourquoi vous êtes pas allé travailler
2 ailleurs? Pourquoi vous avez pas démissionné de
3 votre poste?

4 R. Vous savez, Madame la Présidente, il faut se
5 remettre dans le contexte de... de deux mille neuf
6 (2009). C'est un projet qui, moi... on a travaillé
7 plus qu'un an là-dessus, on travaillait pour
8 présenter un concept qui répond aux critères. Vous
9 avez un patron qui... qui vous demande... Ça allait
10 très vite, là, à l'époque, on travaillait sur
11 l'estimation des coûts puis il fallait déposer la
12 proposition financière puis il y avait cinquante
13 mille choses à faire. On faisait des journées de...
14 de... quinze (15) heures et de vingt (20) heures, à
15 l'époque. Puis il y avait cette lettre qu'il
16 faut... qu'il faut répondre à la lettre. Donc, ça
17 allait très vite. Et j'avais un patron, en fait, à
18 l'époque, monsieur Ben Aïssa, c'était pas quelqu'un
19 qui... c'était quand même assez... assez... avec
20 une personnalité assez particulière. Donc, il
21 exigeait des choses puis on suivait. On n'avait
22 pas... on n'avait pas... on savait pas, en fait.
23 Avoir su, à l'époque, qu'il y avait ce qu'on
24 connaît aujourd'hui, bien, c'est clair que
25 j'aurais... j'aurais quitté, j'aurais...

1 Q. **[335]** Vous saviez que vous trichiez, là, de toute
2 façon, vous avez dit que c'était contre vos
3 principes.

4 R. Oui. Oui, effectivement.

5 Q. **[336]** Alors, la question est simplement, si c'était
6 tellement contre vos principes, pourquoi ne pas
7 avoir refusé et démissionné?

8 R. Bien, vous savez, Madame la Présidente, avec un peu
9 de recul, peut-être que j'aurais dû... je me dis
10 que j'aurais dû le faire. Mais je l'ai pas fait.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

12 Q. **[337]** Si, Madame la greffière, on va coter, avant
13 d'oublier, les notes.

14 LA GREFFIÈRE :

15 Les notes manuscrites?

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

17 Oui.

18 LA GREFFIÈRE :

19 1776.

20 11:53:21

21

22 162P-1776 : Notes manuscrites de M. Ben Aïssa de
23 novembre 2009

24

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. **[338]** Cette rencontre avec monsieur Elbaz, c'est
3 pas possible que ça soit pour justement discuter de
4 l'ensemble des points qui sont amenés par monsieur
5 Ben Aïssa?

6 R. Non, non, non. J'ai pas... Ça a été très bref comme
7 rencontre, là. Donc, non.

8 Q. **[339]** Il y avait personne d'autre de présent?

9 R. Non.

10 Q. **[340]** Mais premièrement, si vous vous souvenez pas
11 pourquoi vous le rencontrez, comment vous pouvez
12 être catégorique que c'est pas pour ça?

13 R. Bien parce que je me souviens que la rencontre a
14 été très brève, où j'ai... il m'a montré les
15 croquis puis après je suis parti puis il me les a
16 envoyés. J'ai pas passé beaucoup de temps avec lui.

17 Q. **[341]** Pourquoi il vous les envoie? Dans la mesure
18 où, là vous les avez vus, monsieur Ben Aïssa les a,
19 vous, vous les avez consultés dans son bureau, chez
20 monsieur Elbaz, quel besoin il a de vous en faire
21 un troisième envoi, là?

22 R. Aucune idée, aucune idée. Moi, aucune idée.

23 Q. **[342]** Non? Aucune idée?

24 R. Je ne sais pas, non. Je ne sais pas.

25 Q. **[343]** Et vous êtes seul avec monsieur Elbaz?

1 R. Oui.

2 Q. **[344]** Qu'est-ce qu'il vous dit exactement monsieur
3 Elbaz lors de cette rencontre?

4 R. Je me souviens pas des termes mais comme je vous
5 dis, c'était une rencontre très courte et...

6 Q. **[345]** Mais par rapport aux croquis, je veux dire,
7 il vous remet ces croquis-là. Est-ce qu'il sait que
8 vous les avez déjà vus? Est-ce que...

9 R. C'est ce que je vous disais tout à l'heure.
10 J'essaie de situer dans le temps, comment c'est
11 arrivé, là. Je me souviens de cette rencontre, je
12 me souviens qu'il m'a montré les croquis et je suis
13 parti puis il me les a envoyés par courrier.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[346]** Oui mais, vous avez entendu le témoin
16 précédent, à qui vous avez remis les croquis en lui
17 disant que c'était la préférence du CUSM.

18 R. Oui.

19 Q. **[347]** Mais vous avez dû l'apprendre d'une manière
20 que c'était la préférence du CUSM. Or, monsieur
21 Elbaz vous remet les croquis. Alors, qu'est-ce
22 qu'il vous dit en vous remettant les croquis?

23 R. Ah! mais il me l'a dit. Il m'a dit que c'était
24 « Voilà les croquis d'OHL. C'est ça que le CUSM
25 préfère. » Ça c'était clair. Il me l'a dit même

1 monsieur Ben Aïssa. Il était furieux contre les
2 architectes, nos architectes parce qu'il dit « On a
3 pas fait un concept qui a plu au CUSM. L'autre
4 équipe a, pour les unités de soins, ça correspond
5 plus au... ça plaît plus au CUSM. »

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

7 Q. [348] Et vous, à ce moment-là, votre position c'est
8 que ça change pas grand chose parce que les devis
9 techniques, les projections, enfin les propositions
10 techniques sont déjà déposées.

11 R. Non, ce que je dis c'est que moi je voulais pas
12 mettre, faire référence à ces... Pour moi, là, ces
13 croquis-là, j'aurais mis ça à la poubelle puis ça
14 aurait rien changé dans ma réponse à la lettre
15 d'engagement. La lettre d'engagement à l'époque, on
16 savait pas encore qu'il y avait un nouveau
17 processus qui s'en venait, là. À l'époque, le CUSM
18 nous demandait de nous engager à modifier le
19 concept des unités de soins. Dans la lettre
20 réponse, on s'engage à le faire, c'est tout. Puis
21 on dit quand on va, si on est retenus, on va
22 s'asseoir avec les équipes du CUSM et on va
23 travailler ensemble pour arriver à un concept qui
24 satisfait le CUSM. On avait pas besoin de faire
25 plus que ça.

1 Q. **[349]** Et ce que vous dites, que monsieur Ben Aïssa
2 et monsieur Duhaime vous disent c'est non seulement
3 il faut dire ça mais en plus, vous allez expliquer
4 comment vous allez le faire, c'est ça?

5 R. Mais ils m'ont obligé à mettre, à développer un
6 croquis de concept qui serait annexé à la lettre
7 d'engagement puis c'est ce qu'on avait fait.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[350]** Il vous a pas obligé à développer un croquis
10 de concept. Vous avez mis les croquis qui
11 appartenait à OHL?

12 R. Non, Madame la Présidente. Le croquis nous, on
13 l'a... on a modifié notre concept pour développer
14 le croquis que vous avez vu tout à l'heure. On a
15 pas pris le concept d'OHL puis on a annexé ça à la
16 lettre, là.

17 Q. **[351]** Mais c'est ce que vous nous avez dit que
18 monsieur Duhaime vous avait ordonné de faire, de le
19 mettre dedans.

20 R. De mettre un croquis, de développer un croquis sur
21 la base de. Ne pas mettre le croquis d'OHL.

22 Q. **[352]** De copier le croquis de...

23 R. Oui, oui, oui, de faire... de modifier notre
24 concept pour se rapprocher de cet aménagement.

25 C'est ça.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. **[353]** Et c'est ça qui a été demandé à monsieur
3 Gauthier. Monsieur Gauthier a fait...

4 R. Exact. Mais moi quand j'ai eu la commande, bien je
5 me suis assis avec l'équipe, avec Yves Gauthier en
6 premier et « Regarde, là. Là on a une commande pour
7 développer un croquis sur la base de notre
8 aménagement à nous. Il faut le modifier pour se
9 rapprocher de cette façon de faire parce que le
10 CUSM veut des unités en « V » et non surtout ces
11 unités linéaires, là, qui les fatiguaient. Bien il
12 faut enlever ça puis mettre un « V » à la place. »
13 C'est ça le croquis de principe qu'on avait annexé
14 à la lettre d'engagement.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[354]** Et là on a vu que c'est pas seulement les
17 unités de soins; vous avez été obligé... vous avez
18 été obligé de parler des ascenseurs, obligé de
19 parler d'échéancier, obligé de parler de tous les
20 points qui sont dans les notes de monsieur Ben
21 Aïssa.

22 R. Exact.

23 Q. **[355]** C'est ça. Tout le temps, chaque fois, c'est
24 tout le temps t'es obligé de faire ça, t'es
25 obligé... vous êtes obligé de faire ça, vous êtes

1 obligé...

2 R. Oui, j'ai pas...

3 Q. **[356]** Oui, ou à chaque fois vous avez dit « Moi je
4 suis pas d'accord mais oui, si vous m'obligez, je
5 vais le faire. » C'est ça?

6 R. Oui, c'est ça.

7 Q. **[357]** Comme la même... comme également vous allez
8 voir d'autres fois si, de votre propre chef,
9 monsieur Elbaz au CUSM, ça c'est de propre chef, ça
10 là, là?

11 R. Oui, oui. Mais vous savez, moi personnellement,
12 j'étais très surpris de voir ça aussi. Comme je
13 disais tantôt, là. Ça se passait tellement vite
14 puis là, je suis dans son bureau puis il me dit
15 « Voilà, ta-ta-ta-ta-ta », il me défile tout ça
16 puis il faut intégrer ça à la lettre d'engagement.
17 Donc on a révisé la lettre. Donc la première
18 ébauche que vous avez montré tout à l'heure,
19 Monsieur le Procureur, donc ça c'était une ébauche
20 bien simple avec l'annexe B. J'ai dû revoir, suite
21 à la commande que j'ai reçue de monsieur Ben Aïssa,
22 c'est de revoir toute cette lettre et de mettre
23 tous les éléments qu'on a maintenant dans la
24 lettre.

25 Q. **[358]** Tous les jours, on peut pas vous obliger à

1 dire n'importe quoi à tous les jours, là. De temps
2 en temps, on prend des initiatives, là, notamment
3 d'aller voir monsieur Elbaz au CUSM, là, pour
4 essayer de... Vous prenez des initiatives vous
5 aussi à l'occasion j'imagine? Vous êtes pas
6 toujours, vous ne fonctionnez pas toujours sur
7 obligation. Vous devez parfois prendre des
8 initiatives et là, c'est d'aller voir monsieur
9 Elbaz au CUSM. Ça, c'est votre initiative, là?

10 R. Mais vous savez c'est... Je...

11 Q. **[359]** La question c'est, vous êtes allé de votre
12 propre initiative rencontrer monsieur Elbaz au
13 CUSM?

14 R. Je me rappelle pas du contexte dans lequel j'ai...
15 Moi j'avais pas de contact avec monsieur Elbaz, là,
16 pour la proposition pendant...

17 Q. **[360]** Parce que vous nous avez dit que vous voyiez
18 pas monsieur Ben Aïssa à tous les jours, pas
19 nécessairement, là. Mais là, vous allez quand même,
20 vous vous rappelez pas du contexte de la rencontre
21 avec monsieur Elbaz au CUSM mais c'est possible que
22 c'est de votre propre initiative que vous êtes allé
23 le voir?

24 R. Je pense pas. Je me rappelle pas de ça. J'avais pas
25 ce contact-là avec monsieur Elbaz. J'étais, mon

1 contact avec le CUSM, c'était les personnes avec
2 qui on travaillait lors des ateliers. C'était
3 surtout avec eux qu'on échangeait.

4 Q. **[361]** Oui mais quelqu'un comme vous, là, comme en
5 charge d'un projet aussi important, est capable de
6 prendre des initiatives. Il attend pas tous les
7 jours sa commande, là. Donc j'imagine que vous
8 travaillez fort comme vous dites pendant des heures
9 pour vous-même faire avancer le projet. Donc c'est
10 possible que c'est de vous-même que vous allez voir
11 monsieur Elbaz au CUSM pour faire avancer le
12 projet.

13 R. Non, je l'ai pas fait, je l'ai pas comme ça par ma
14 propre initiative.

15 Q. **[362]** Vous êtes allé le voir, vous êtes allé le
16 voir quand même?

17 R. Oui, mais je me souviens pas du contexte.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 Q. **[363]** Dans tous les projets que vous avez faits,
20 vous avez fait ça souvent obtenir les, ça vous est
21 arrivé souvent d'obtenir de l'information...

22 R. Moi c'est la première fois que ça...

23 Q. **[364]** ... concernant les projets de... du
24 concurrent?

25 R. C'est la première fois que ça m'arrive.

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[365]** (inaudible) Je voudrais poser la question :
3 si on faisait le même coup à SNC-Lavalin dans un
4 autre projet. C'est-à-dire que là vous appliquez
5 dans un projet de PPP puis là c'est votre
6 concurrent qui réussit à avoir vos plans, sur un
7 gros projet, un point cinq milliards (1,5 G\$) en
8 valeur actuelle nette, ça vaut trois (3 G\$), quatre
9 milliards (4 G\$), étalé sur la période. Et qu'on
10 vole vos plans, et qu'on prend vos idées pour vous
11 concurrencer, comment vous vous sentiriez, dans ce
12 contexte-là? Comment vous voyez ça? Pensez-vous que
13 c'est approprié qu'on commence à tricher dans un
14 processus de PPP comme ça?

15 R. Mais pas du tout, pas du tout. Je n'approuve pas
16 ça, là. Je n'approuve pas ça.

17 Q. **[366]** Vous l'avez fait pareil.

18 R. Pardon?

19 Q. **[367]** Vous l'avez fait pareil?

20 R. Oui, malheureusement. Oui.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

22 Q. **[368]** Vous êtes conscient que quand vous
23 transmettez la lettre d'engagement le dix-neuf (19)
24 novembre, les comités de sélection, les sous-
25 comités d'évaluation vont recevoir l'information

1 que vous avez transmise et qu'ils vont se rasseoir,
2 et qu'ils vont rouvrir les notes, qu'ils vont
3 ajuster les notes?

4 R. Je n'étais pas au courant de ça du tout, je n'avais
5 aucune information sur le processus de sélection.
6 On savait qu'il y avait des comités, je savais...
7 Je n'avais aucune idée de qui siégeait sur les
8 comités, comment c'était organisé. Je n'en avais
9 aucune idée. J'ai vu le témoignage de madame Franco
10 hier, puis j'en ai appris en même temps que... en
11 fait, hier, quand elle nous expliquait ça. Donc, je
12 n'avais aucune idée que la lettre d'engagement
13 allait, que le concept allait être revu et réévalué
14 en fonction d'une réponse à la lettre d'engagement.
15 Je ne savais pas ça.

16 Q. **[369]** Donc, là, vous convenez peut-être avec moi
17 que ça a une importance significative, à ce moment-
18 là?

19 R. Oui. Oui, absolument.

20 Q. **[370]** Parce que si vos notes augmentent, on peut
21 passer d'une situation où vous ne gagnez pas à une
22 situation où vous emportez le contrat?

23 R. Oui.

24 Q. **[371]** Ce n'est pas mineur, vous en conviendrez?

25 R. Oui.

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [372] Finalement, vous pouvez un peu déduire qu'une
3 simple lettre qu'on dit, on est plein de voeux
4 pieux, puis on va répondre à vos demandes, comme
5 vous avez écrite, vous, là, par rapport à une
6 lettre où on donne un paquet de détails précis,
7 notamment sur l'élément central des unités de
8 soins, ça fait paraître le soumissionnaire un peu
9 plus organisé, en tout cas plus intéressé qu'une
10 lettre de voeux pieux comme vous avez écrit, là,
11 vous? Vous ne trouvez pas? Que pour ceux qui
12 évaluent des propositions, là, quand ils lisent
13 toute votre lettre détaillée qui répond à toutes
14 leurs demandes précisément, versus votre lettre,
15 projet de lettre qui dit « on vous a écoutés puis
16 on va faire ce que vous voulez », vous ne trouvez
17 pas que ça vous montre plus sérieux par les comités
18 qui vont évaluer votre proposition?

19 R. Ça pourrait, oui, ça pourrait l'être.

20 Q. [373] Ça pourrait ou c'est ça? Vous avez de
21 l'expérience un peu, pensez-vous que c'est...

22 R. Non, c'est sûr, si j'étais dans un comité puis je
23 reçois un document étoffé, c'est sûr que ça
24 démontre une motivation importante ou un engagement
25 plus sérieux, oui.

1 (12:02:47)

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

3 Q. **[374]** Je passe à un autre sujet. Le début du mois
4 de décembre deux mille neuf (2009), expliquez-moi
5 comment vous apprenez que GISM a emporté le
6 contrat?

7 R. Ça c'est une période un peu... un peu particulière.
8 Moi, en fait, la façon dont je l'ai appris, c'était
9 comme si c'était des rumeurs, c'était informel. On
10 recevait des demandes du CUSM pour transmettre des
11 documents pour l'annonce officielle qui allait
12 avoir lieu le trois (3) décembre. Et à un moment
13 donné, je ne me souviens pas, dans le temps, si
14 c'était le deux (2) ou le trois (3) ou le premier
15 (1er), je me présentais dans le bureau de Riadh Ben
16 Aïssa, puis il y a monsieur Armitage, St.Clair
17 Armitage qui est arrivé puis qui m'a pris dans ses
18 bras, puis il m'a félicité. Ah, donc, c'est vrai,
19 ce n'est pas juste des rumeurs. Donc, c'est
20 vraiment là que je me suis dit : « Ah, donc c'est
21 sérieux, puis on a été retenus. »

22 Mais à l'époque, moi je demandais, j'ai
23 dit : « Bien, il faut avoir une lettre officielle
24 de PPPQ, là, je veux dire, il faut que le
25 processus... Moi, tant qu'on n'a pas la lettre, ça

1 veut dire, on ne peut pas faire l'annonce, on ne
2 peut pas faire le communiqué. Il faut qu'il y ait
3 un document officiel. »

4 Q. **[375]** Et si quelqu'un doit le recevoir, c'est vous?

5 R. C'est moi, oui, oui, absolument.

6 Q. **[376]** Vous êtes le représentant officiel de GISM?

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[377]** Donc, vous avez... le CUSM a commencé à vous
9 demander à vous de la documentation pour préparer
10 la présentation ou l'annonce publique du résultat?

11 R. Oui, oui, absolument.

12 Q. **[378]** Le matériel promotionnel, des photos pour des
13 prospectus, des choses comme ça?

14 R. Des photos, des images, des... oui, oui, tout à
15 fait.

16 Q. **[379]** Ça, entre vous et moi, c'est en dehors du
17 fait que vous indiquez que ça se confirme lors de
18 la... lors de là... je ne sais pas si on peut
19 appeler ça le... monsieur Armitage qui démontre son
20 affection, là. En dehors de ça, c'est quand même...
21 ils ne vous demanderaient pas ça si vous n'étiez
22 pas le gagnant, non?

23 R. Bien, il y avait un processus, si je me rappelle
24 bien, où on demandait aux deux soumissionnaires,
25 après le dépôt de la proposition financière, on

1 demandait aux deux soumissionnaires de soumettre
2 des documents à Communications CUSM pour
3 éventuellement, quand on aura retenu le
4 soumissionnaire sélectionné, quand on l'aura
5 annoncé, on aurait en main. Puis PPPQ était quand
6 même informée de ce processus-là, ils demandaient
7 aux deux soumissionnaires de soumettre, si je me
8 rappelle bien, un CD avec beaucoup d'informations,
9 des « renderings », des images, des concepts, pour
10 que quand c'est annoncé, bien là, on va être prêts
11 pour la conférence de presse. C'est comme ça que ça
12 se faisait. Ça s'est accéléré un petit peu plus
13 pour nous au premier (1er) décembre, là. Mais donc,
14 on était dans ce processus-là. Et à un moment
15 donné, bien, il commençait à y avoir plus de
16 demandes, début décembre.

17 Q. **[380]** Et cette visite de monsieur St.Clair
18 Armitage, vous êtes capable de donner une date?

19 R. C'est ça, je ne me souviens pas de la date, si
20 c'est... mais c'est début décembre. En fait, c'est
21 là qu'il m'a félicité, puis là, je me dis, bon,
22 bien, donc c'est vrai les rumeurs que j'entends,
23 parce que, il n'y avait pas encore cette annonce
24 officielle.

25 Q. **[381]** Donc, premier (1er), deux (2), trois (3),

1 quatre (4), quelque chose comme ça?

2 R. Deux (2), trois (3), quatre (4), là.

3 Q. **[382]** Peut-être pour vous aider, est-ce que vous
4 êtes allé à Toronto pour la conférence qui se
5 tenait le deux (2) et le trois (3) sur les PPP?

6 R. Non.

7 Q. **[383]** Est-ce que vous vous souvenez que monsieur
8 Duhaime ou monsieur Dufour, vos collègues, soient
9 partis?

10 R. J'ai appris après par André Dufour qu'il y avait eu
11 une rencontre là-bas, mais je ne me souviens pas de
12 cette rencontre-là à Toronto.

13 Q. **[384]** Vous n'êtes pas capable de me dire non plus
14 si la rencontre avec monsieur St.Clair Armitage a
15 lieu avant ou après ce...

16 R. Je ne peux pas vous dire, non.

17 Q. **[385]** En théorie, en l'absence d'un avis officiel
18 de la part de PPPQ, est-ce que vous considérez que
19 même après la démonstration, l'effusion d'affection
20 de monsieur St.Clair Armitage, est-ce que vous
21 considérez que vous avez gagné? Ou est-ce que
22 l'absence de cette annonce officielle est encore un
23 problème?

24 R. Bien, un problème dans la mesure où il faut
25 officialiser la, la... la sélection. Donc on

1 avait... On a le CUSM qui, avec qui on allait
2 signer le contrat, qui nous dit, « Vous êtes
3 retenus », et on dit, « Bien, PPPQ, là, ils nous
4 ont pas envoyé encore la lettre officielle. »
5 Donc... Mais... Mais tant que... Tant qu'on n'a pas
6 la lettre, il y a pas... c'est pas officiel, c'est
7 clair.

8 Q. **[386]** J'imagine que cette rencontre entre monsieur
9 Armitage et monsieur St.Clair... monsieur Ben Aïssa
10 et vous-même ne se fait pas en présence du
11 vérificateur de processus...

12 R. Non.

13 Q. **[387]** ... ou d'un représentant de PPP Québec.

14 R. Non.

15 Q. **[388]** On est clair là-dessus. Théoriquement, en
16 l'absence d'un avis officiel comme quoi vous êtes
17 le consortium gagnant, c'est encore une rencontre
18 qui est en violation des règles, en théorie.

19 R. Oui.

20 Q. **[389]** Bon, je comprends qu'à ce moment-là, vous en
21 avez déjà peut-être plusieurs qui ont déjà eu lieu,
22 donc c'est moins grave, là, mais... De votre... De
23 votre perspective. Est-ce que...

24 (12:08:04)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[390]** Est-ce que vous en avez... Je m'excuse.

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[391]** Est-ce que vous en avez discuté avec monsieur
7 Duhaime?

8 R. De?

9 Q. **[392]** Bien, du fait que vous aviez remporté?

10 R. Non. En fait, vous savez, à partir du début
11 décembre... Je répète un peu ce que j'ai dit au
12 début, Madame la Présidente. Moi je m'occupais du
13 volet conception, construction. Mais j'étais le...
14 le représentant officiel désigné du
15 soumissionnaire. Mais tout, tout ce qui concerne
16 l'opération, tout ce qui concerne le financement,
17 tout ce qui concerne le coût du projet, moi j'étais
18 pas dans... j'étais pas dans le coup du tout.

19 Q. **[393]** Non non. Mais vous nous avez dit, là, que
20 monsieur Duhaime vous avait forcé à inclure les
21 croquis d'OHL, et que vous aviez été vraiment
22 brusqué, en tout cas, pour les mettre. Vous
23 répondiez à ses ordres pour mettre les croquis dans
24 la lettre. Vous avez dû... Vous n'avez pas été...
25 Vous n'avez pas pensé aller le voir, content, pour

1 lui dire que vous aviez obtenu le contrat?

2 R. C'est... En fait, c'était, il y avait... Ça se
3 passait à partir de décembre, là, du début
4 décembre. Tout le processus. Même si j'avais signé
5 quelques lettres, moi, le dix (10) et le quinze
6 (15) décembre, tout le processus, là, était géré
7 par monsieur Ben Aïssa et par monsieur Duhaime.
8 Nous, là, on était là, on attendait de... que les
9 choses se clarifient pour...

10 Q. **[394]** Donc, ce que vous nous dites, c'est que
11 monsieur Duhaime le savait avant vous.

12 R. Probablement. Probablement. Moi, moi... Comme je
13 vous dis, moi j'ai pas... Je peux pas affirmer
14 quelque chose, Madame la Présidente...

15 Q. **[395]** Mais il n'était pas présent à cette
16 rencontre.

17 R. Avec monsieur Armitage?

18 Q. **[396]** Hum hum?

19 R. Non, il était pas là. Il y avait juste... En fait,
20 moi, je suis resté deux minutes dans le bureau de
21 monsieur Ben Aïssa. Monsieur Armitage est venu,
22 puis après je suis parti, quand il m'a annoncé ça.
23 Et là on commençait à travailler avec l'équipe.
24 Alors moi je me retirais, puis je travaillais avec
25 l'équipe pour la conférence de presse, et pour

1 commencer à établir des rencontres avec le CUSM,
2 techniques. Puis on en a eu, quelques rencontres
3 techniques, aussi, au mois de décembre. Parce que
4 là c'est comme si on est sélectionné, donc...

5 Q. **[397]** Donc, vous saviez que vous aviez obtenu le
6 contrat, même si vous l'aviez pas su de façon
7 officielle.

8 R. Exact. Mais c'est ça l'information qu'on a eue de,
9 de... du CUSM.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[398]** Là vous venez de nous dire quelque chose
12 d'important, là. Parce que vous nous disiez que,
13 comme représentant officiel du soumissionnaire,
14 vous dites, « Ah, bien, ça me prend la lettre de
15 PPP Québec pour confirmer que c'est moi le
16 soumissionnaire gagnant. » Vous êtes d'accord avec
17 ça?

18 R. Oui.

19 Q. **[399]** Et donc, vous pouvez pas parler au CUSM tant
20 et aussi longtemps que vous avez pas cette lettre-
21 là. Vous êtes d'accord avec ça? Or, vous venez de
22 nous dire que vous avez eu des rencontres, par la
23 suite, au niveau technique, avec le CUSM. Là,
24 encore une fois, c'est des rencontres que vous,
25 comme représentant officiel du soumissionnaire,

1 vous savez sont interdites dans le processus. Parce
2 que vous ne l'avez pas en main, la lettre. Parce
3 que vous savez, vous êtes conscient que ça vous
4 prend la lettre.

5 R. Oui. Oui oui. Mais, Monsieur le Commissaire, on
6 attendait la lettre. Je veux dire, ça s'en venait
7 dans le courrier.

8 Q. **[400]** Non mais, en attendant la lettre, il fallait
9 pas avoir de réunions, justement.

10 R. Théoriquement, non. Oui.

11 Q. **[401]** Là ça fait pas mal de réunions théoriques...
12 pas théoriquement, non, pratiquement, non, et
13 légalement, non. Je m'excuse, là. Là ça fait pas
14 mal de réunions où vous... vraiment, là... là
15 personne vous oblige, là. C'est vous qui le faites
16 volontairement. Où vous savez très bien que vous
17 êtes en contra... en contravention avec le
18 processus. Vous le savez, là. Parce que vous venez
19 de nous dire que vous... Vous savez que ça vous
20 prend la lettre de PPP Québec et vous l'avez pas.
21 Donc, vous avez pas le droit de parler au CUSM. Et
22 vous avez fait, volontairement, des réunions
23 techniques avec le CUSM en décembre. Donc, vous
24 savez que vous transgressez encore une fois le
25 processus, là. Parce que la lettre, vous l'avez pas

1 eue.

2 R. Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[402]** En théorie, là, c'est pas en théorie, là.

5 C'était une obligation. C'est pas... Vous semblez
6 dire, « Ben, c'était pas grand-chose, là, c'était
7 en théorie, là, on n'aurait pas dû. » Non.

8 R. Oui.

9 Q. **[403]** Vous étiez obligé de respecter les règles.

10 R. Vous avez raison. Vous avez raison, Madame la
11 Présidente. Mais à l'époque, il faut remettre ça
12 dans le contexte, on préparait une conférence de
13 presse. On nous félicite d'être retenus, on attend
14 la lettre officielle, donc on se met au travail,
15 là. On se met au travail, là, et la lettre s'en
16 vient. C'était comme ça. Le, le... le contexte
17 était ça.

18 Q. **[404]** Pourquoi est-ce que... Qu'est-ce qu'il y
19 avait de différent, à l'époque, comme vous dites?

20 R. Qu'est-ce... Qu'est-ce qu'il y avait de différent?
21 C'est que, comme je vous disais, on a été...

22 Q. **[405]** On ne respectait pas les règles?

23 R. Non. Il fallait... Je conviens, Monsieur le
24 Commissaire, que tant qu'il y a pas la lettre, ça
25 veut dire le processus n'a pas été complété. Je

1 suis d'accord avec ça. Mais... Mais le contexte, à
2 l'époque, c'était comme le CUSM, le client qui nous
3 dit, « Vous êtes retenus, il faut... il faut se
4 mettre à travailler tout de suite, et il faut
5 préparer la conférence de presse. » Qu'est-ce
6 que... Qu'est-ce qu'on dit, là? On dit, « Non non
7 non non, envoie-nous une lettre d'abord. » On
8 aurait dû peut-être le faire, mais on l'a pas fait
9 comme ça.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[406]** Pas la préparation de la conférence de presse
12 seulement, là. Vous avez parlé de réunions
13 techniques en décembre, tout au long du mois de
14 décembre. Donc, c'est pas juste la conférence de
15 presse, là. Vous êtes d'accord avec ça?

16 R. Oui, ça a commencé avec la conférence de presse,
17 mais il y a...

18 Q. **[407]** Oui oui, ça a commencé avec la conférence de
19 presse.

20 R. C'est ça.

21 Q. **[408]** Oui, elle devait...

22 R. C'est ça.

23 Q. **[409]** Elle était prévue rapidement. Mais vous avez
24 continué après ça, là, à avoir des réunions
25 techniques en décembre, comme vous venez de le

1 mentionner, là.

2 R. Absolument. Il y a eu quelques rencontres, oui.

3 Q. **[410]** C'est ça. Et on... On précise que vous
4 êtes... Vous, vous savez très bien que vous avez
5 pas le droit d'en avoir tant que vous avez pas la
6 lettre de PPP Québec. Vous êtes d'accord avec ça?
7 Donc là vous êtes pas obligé, là.

8 R. Oui.

9 Q. **[411]** Vous êtes... Vous le faites de vous... de
10 votre propre chef, parce que vous commencez le
11 projet avec des réunions interdites selon le
12 processus, là. Est-ce qu'il y a pas un problème
13 quand on sait consciemment qu'on triche dans un
14 processus comme ça puis on le fait à répétition, ça
15 soulève pas un problème de culture
16 organisationnelle chez SNC-Lavalin ça, dans les
17 faits? Parce que là on sait que tout le monde
18 triche, là, puis on en est conscient qu'on triche.
19 Vous, notamment. Et, pendant un mois de temps, on
20 triche. C'est pas... Et c'est la haute direction,
21 c'est pas juste... c'est pas juste les deux que
22 vous avez mentionnés, ça vous inclut aussi. Il y a
23 pas quelque chose là d'un petit problème de culture
24 dans l'organisation?

25 R. Non, je suis pas d'accord avec vous. C'est pas une

1 culture chez SNC-Lavalin, ce sont des individus qui
2 ont fait des choses...

3 Q. **[412]** Dont vous. Vous...

4 R. Bien, ça m'a...

5 Q. **[413]** ... qui avez pas respecté les règles.

6 R. Ça m'a été imposé, Monsieur le Commissaire.

7 Q. **[414]** Non, non, non, vous avez eu des réunions
8 techniques puis, après ça, vous étiez pas imposé,
9 vous venez de le dire, là.

10 R. Oui, mais c'était... c'était à la demande de ceux
11 qui géraient le processus à l'époque. Comme je vous
12 disais, moi, au mois de décembre, je...
13 j'exécutais. Parce que tout le processus d'échange
14 avec le CUSM puis avec... avec l'Agence des PPP, ça
15 se passait au niveau de monsieur Pierre Duhaime et
16 de monsieur Ben Aïssa. Et, nous, la commande
17 c'était : « Bon, on a été sélectionnés, commencez à
18 travailler. »

19 Q. **[415]** Et, vous, vous savez que vous avez pas le
20 droit d'avoir des réunions techniques comme ça puis
21 vous les avez pareil, au mois de décembre, donc...
22 Et, en plus de ça, on va donner des promotions
23 après ça. Ça soulève pas... Vous avez été nommé
24 vice-président par la suite, vous avez eu des
25 promotions chez SNC?

1 R. Est-ce que vous avez vu mon CV, Monsieur le
2 Commissaire?

3 Q. **[416]** Je vous dis pas... je vous parle pas de
4 votre...

5 R. Je vous invite à le voir.

6 Q. **[417]** ... votre portefeuille, je veux seulement
7 dire qu'après que vous avez consciemment triché
8 dans un processus ou contrat d'aussi importance, au
9 lieu de... dans le fond, vous... peut-être vous
10 sanctionner, puis on aurait pu le faire de
11 différentes façons, on vous donne une promotion. Et
12 on sait très bien que vous avez triché dans ce
13 dossier-là. C'est pas un peu étrange?

14 R. C'est pas étrange, je vous invite à consulter mon
15 CV et mes réalisations.

16 (12:14:48)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[418]** Peu importe, Monsieur Chebl, ce qu'on voit
19 c'est que quand on vous demande de faire quelque
20 chose d'illégal, vous le faites.

21 R. Mais j'ai pas jugé illégal le fait d'avoir des
22 réunions avec le CUSM, comme je disais. Le PPPQ
23 était au courant, là. On dit : « On attendait la
24 lettre, là, parce qu'on commence à travailler. » On
25 aurait dû attendre la lettre avant de travailler

1 mais... peut-être qu'on aurait dû le faire. Mais,
2 dans mon esprit, on faisait rien d'illégal...

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[419]** C'est une obligation. C'est pas juste qu'on
5 aurait dû, c'est une obligation puis vous êtes très
6 conscient de cette obligation-là.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Q. **[420]** Et, le neuf (9) décembre, le... le
9 représentant de PPPQ vous envoie un courriel clair
10 où il vous indique non seulement que le processus
11 n'est pas complété et qu'on... on décide de ce
12 qu'on va faire par la suite mais, en plus, il vous
13 rappelle spécifiquement toutes les dispositions
14 relatives aux communications. Je veux dire, c'est
15 clair de... Si, à la rigueur... Considérez même que
16 le flottement du premier (1er), deux (2), trois
17 (3), quatre (4) soit une excuse, ce que je
18 n'accepte pas, par la suite on réitère clairement
19 que tout ça n'est pas... n'est pas un processus qui
20 est conclu, là. Malgré ça vous continuez à avoir
21 des réunions techniques?

22 R. Oui, en fait, je vous avoue que, moi,
23 personnellement, à l'époque, je comprenais pas trop
24 ce qui se passait. On essayait de... d'avoir un...
25 d'avoir une fin à tout ça, alors... Puis je

1 réalisais qu'on travaillait avec le CUSM mais, en
2 même temps, on a pas reçu la lettre, alors...

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[421]** Comme un représentant officiel du
5 soumissionnaire, vous avez le devoir de dire à vos
6 supérieurs : « On doit pas bouger tant et aussi
7 longtemps qu'on n'a pas la lettre de PPP Québec »,
8 c'est ce que vous savez et c'est ce que vous avez
9 pas dit parce que vous avez bougé au mois de
10 décembre. Vous savez, c'est vous qui êtes... c'est
11 vous, dans le fond, le représentant, donc vous
12 êtes... c'est vous qui portez sur vos épaules le
13 respect de ce processus-là pour SNC-Lavalin. Il y a
14 des gens... comme c'était le cas de l'autre
15 proposition dans le cas de PPP Québec. Mais vous
16 faites pas votre devoir d'un représentant qui
17 connaît les règles, au contraire, vous les
18 transgressez en le sachant très bien.

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Q. **[422]** Le vingt et un (21) décembre, vous êtes avisé
21 que le processus va recommencer officiellement.
22 Votre réaction, à ce moment-là, c'est quoi,
23 considérant tout ce qui vient de se produire durant
24 le mois de décembre?

25 R. Bien, là c'est... c'est là qu'on commence à se

1 poser des questions sur le BAFO, sur la deuxième
2 phase. Est-ce que... est-ce que c'est sérieux? Est-
3 ce qu'on va tout recommencer? C'était... on
4 attendait la suite des choses, là.

5 Q. **[423]** Est-ce que vous posez des questions sur ce
6 qui s'est passé depuis, disons, environ le quatorze
7 (14) novembre, sur les dessins qui vous ont été
8 transmis, l'information qui a coulé, la... la
9 confusion au niveau de l'annonce? Est-ce que, tout
10 ça, ça... ça vous amène pas d'interrogation non
11 plus quand, tout d'un coup, on vous dit : « Non
12 seulement vous avez pas gagné mais on recommence »?

13 R. Oui. Non, j'avais pas... j'avais pas... En fait, je
14 trouvais, comme j'ai dit à... j'étais mal à l'aise
15 avec tout ce qui est arrivé, pour les dessins,
16 l'information qu'on a eue. Mais ça m'a pas effleuré
17 l'esprit comme quoi il y a quelque chose d'autre,
18 après tout ce qu'on sait maintenant, là.

19 Q. **[424]** Dire que vous êtes mal à l'aise, c'est...
20 peut-être minimiser parce que, fondamentalement,
21 vous allez même carrément attaquer la décision du
22 gouvernement de reprendre le processus. Les mises
23 en demeure que vous allez transmettre, en disant :
24 « Non, non, non, on a gagné. »

25 R. C'est comme je vous disais, j'étais le responsable

1 désigné mais tout ce que je faisais pour ça, je
2 signais les lettres, hein. Parce que le processus,
3 au mois de décembre, était... était géré par
4 monsieur Pierre Duhaime et monsieur Ben Aïssa. Moi,
5 j'étais... je devais signer parce que j'étais le
6 représentant officiel, point à la ligne.

7 Q. **[425]** Au mois de janvier, quand le processus est
8 mis en place pour le... ce qu'on a appelé le BAFO,
9 est-ce que je me trompe ou est-ce que SNC,
10 considérant ce qui s'est produit avant, peut-être,
11 et d'autres aspects peut-être qu'on ne connaît pas,
12 est réticent à participer au processus?

13 R. Il a eu... il a eu cette réticence, oui. Parce que,
14 depuis début décembre, on nous disait que : « Vous
15 êtes retenus », et là, tout d'un coup, il faut
16 aller en BAFO. Oui.

17 Q. **[426]** Quand, le vingt-six (26) janvier, vous avez
18 accepté de prendre part, et je pense qu'il y a des
19 quittances qui devront être signées, un certain
20 nombre de documents qui sont remplis, juste avant
21 ça, vous avez contacté monsieur Fraile. Est-ce que
22 c'est exact?

23 R. Oui.

24 Q. **[427]** Est-ce que vous pouvez nous expliquer
25 pourquoi?

1 R. Oui. En fait j'ai eu une demande de monsieur Ben
2 Aïssa qui m'a dit « Je veux rencontrer monsieur
3 Fraile. » J'ai dit « Monsieur Ben Aïssa, c'est pas
4 correct, c'est le compétiteur. » Il a dit « Moi
5 j'ai jamais parlé à monsieur Fraile, je le connais
6 pas, je l'ai pas rencontré encore. Je veux dire, on
7 faisait la proposition de façon très étanche, très,
8 très... selon le processus et j'avais pas rencontré
9 monsieur Fraile. » J'ai dit « Je peux l'appeler,
10 là, moi puis s'il veut te rencontrer, bien, tu le
11 rencontreras. » Alors j'ai appelé monsieur Fraile,
12 je lui ai dit « Regardez, là. Moi, j'ai monsieur
13 Ben Aïssa qui aimerait vous rencontrer. Est-ce que
14 vous êtes disposé à le rencontrer? » Et il m'a dit
15 « Oui. » Alors j'ai juste organisé la rencontre
16 puis j'ai même pas assisté à la rencontre.

17 Q. **[428]** Expliquez-moi ça, Monsieur Chebl. Vous
18 n'êtes... Vous êtes maintenant vice-président d'une
19 entreprise d'une grande importance. À l'époque vous
20 êtes juste un échelon en dessous. Vous ne
21 connaissez pas monsieur Fraile, vous n'êtes pas la
22 secrétaire de monsieur Ben Aïssa et c'est, et vous
23 nous dites que c'est par vous qu'il décide de
24 passer, que vous, vous l'appellez, vous n'avez
25 aucune idée pourquoi, vous êtes juste un...

1 R. Absolument pas. Absolument pas. J'avais jamais
2 parlé à monsieur Fraile. Monsieur Ben Aïssa me
3 demande de l'appeler parce qu'il veut le
4 rencontrer. Et regarde, là, moi je peux faire, je
5 peux agir comme messenger, appeler monsieur Fraile,
6 et s'il veut vous ren... s'il veut te rencontrer,
7 bien il te rencontrera. J'ai fait juste le lien
8 puis après je l'ai... J'ai pas assisté à la
9 rencontre, j'ai jamais su, j'ai appris hier quand
10 j'ai... en écoutant monsieur Fraile qu'est-ce qui a
11 été discuté à cette réunion. C'est tout.

12 Q. **[429]** Et si on doit vous croire, vous en pensez
13 quoi de ce que monsieur Ben Aïssa a expliqué à
14 monsieur Fraile dans cette réunion-là?

15 R. Qu'est-ce que je...

16 Q. **[430]** Maintenant que vous savez ce que monsieur Ben
17 Aïssa...

18 R. Oui.

19 Q. **[431]** ... a dit à monsieur Fraile, vous en pensez
20 quoi de ça?

21 R. Ah! c'est inacceptable, là. Inaccep...
22 Inadmissible.

23 12:21:12

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[432]** Mais c'était tout de même votre sentiment que

1 SNC devait avoir ce contrat-là parce que c'était
2 sur vos terres?

3 R. Oui, Madame la Présidente, mais pas à n'importe
4 quel prix.

5 Q. **[433]** Au prix de ne pas respecter les règles de
6 confidentialité?

7 R. Ça a été fait pour ça, là, mais vous savez que SNC-
8 Lavalin a changé. On a des nouvelles règles. Les
9 gens qui ont agi à l'encontre de la compagnie sont
10 plus là et on a...

11 Q. **[434]** Mais vous y êtes toujours en tout cas?

12 R. Oui, moi je considère que j'ai exécuté. J'ai pas...
13 Oui.

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

15 Q. **[435]** Dans le deuxième processus, là cette fois-ci
16 les croquis ont été, les croquis que vous avez
17 reçus au mois de novembre, ont été utilisés
18 pleinement si on peut dire. Ils ont été intégrés
19 dans les plans, on a réarrangé... On a vu, monsieur
20 Gauthier nous a montré tout à l'heure les plans qui
21 ont été finalement dessinés. Vous êtes conscient
22 que ça a joué un rôle significatif dans le fait
23 que, ultimement, GISM a remporté le deuxième
24 processus de sélection?

25 R. Ça a dû être un facteur mais il y a plein de choses

1 qu'on a modifiées dans la deuxième phase. Il y a
2 pas eu seulement, uniquement, la modification de la
3 configuration des unités d'hospitalisation.

4 Q. **[436]** Non, il y a eu aussi le stationnement.

5 R. Il y a eu le stationnement en effet. Il y a eu
6 beaucoup plus d'autres choses aussi que je peux
7 vous informer là-dessus aussi.

8 Q. **[437]** Le stationnement, c'est un aspect... on a
9 discuté ici, je pense que vous avez dû prendre
10 connaissance des témoignages qui ont été donnés à
11 ce sujet-là.

12 R. Oui.

13 Q. **[438]** Mais c'est vous qui avez recruté monsieur
14 Perreault notamment?

15 R. J'ai pas recruté monsieur Verreault. On a donné un
16 man...

17 Q. **[439]** Monsieur Perreault, monsieur...

18 R. Perreault. On a donné un mandat à IBI, au Groupe
19 IBI. Monsieur Perreault y travaille pour Daniel
20 Arbour & Associés qui fait partie de IBI.

21 Q. **[440]** Mais c'est monsieur Perreault lui-même que
22 vous avez recruté? Je veux dire, que vous avez, que
23 le mandat que vous souhaitiez confier à IBI, par
24 rapport au stationnement, vous aviez l'intention
25 qu'il soit confié à monsieur Perreault comme

1 spécialiste?

2 R. Bien en fait, c'était lui... Monsieur Perreault,
3 c'est un urbaniste qui travaille pour IBI. Quand on
4 a commencé le BAFO, puis ça c'est une question qui
5 concerne l'urbanisme, et ça fait partie du mandat
6 de IBI, bien là on demande à IBI, à monsieur
7 Perreault de IBI, de nous aider dans le processus.
8 Oui.

9 Q. **[441]** O.K. Donc vous lui avez demandé...

10 R. Mais j'ai pas... j'ai pas donné un mandat
11 spécifique en dehors du processus comme... O.K.

12 Q. **[442]** On se comprend. Oui, oui. Mais ce que je veux
13 dire c'est que vous aviez besoin de l'expertise de
14 monsieur Perreault pour ce mandat-là?

15 R. Bien sûr.

16 Q. **[443]** C'est pas juste... Parce que IBI est une
17 firme d'architectes aussi, là, dont Daniel Arbour &
18 Associés est une division peut-être aujourd'hui, là
19 - je ne sais pas comment ils sont structurés, là -
20 mais vous confiez un mandat spécifique à monsieur
21 Perreault, ou en tout cas, aux urbanistes de Daniel
22 Arbour & Associés dont monsieur Perreault fait
23 partie, concernant la possibilité de faire une
24 dérogation pour obtenir que le stationnement soit
25 désormais hors sol, enfin, excusez-moi, hors de

1 terre mais en sous-sol?

2 R. Je peux rectifier?

3 Q. **[444]** Peut-être. Allez-y.

4 R. La commande qui a été faite, et là on revient
5 encore au contexte du BAFO, le gouvernement nous
6 demande de revoir notre projet, notre concept. Il
7 dit « Vous pouvez avoir des dérogations », il y a
8 un processus de dérogation qu'on peut soumettre
9 avant, et des dérogations additionnelles qu'on peut
10 soumettre au moment du dépôt de la proposition.
11 Puis il nous demande de réduire les coûts, là. On a
12 réduit les coûts de construction, pour votre
13 information, là, de plus de cent soixante-quinze
14 millions (175 M\$). Donc il fallait couper quelque
15 part. Le gouvernement nous demande, il dit « On a
16 pas assez d'argent, là. » Il faut couper sans
17 toucher aux exigences cliniques et/ou à la
18 fonctionnalité, à l'intégralité du projet. Donc, on
19 ne peut pas couper trois salles d'opérations, et
20 puis on ne peut pas réduire le nombre de chambres,
21 puis on ne peut pas enlever l'ambulatoire. Donc, il
22 fallait conserver le programme tout en... soyez
23 imaginatifs, là, pour réduire les coûts.

24 Q. **[445]** Vous ne voulez pas affecter la performance,
25 mais vous voulez affecter le coût, c'est ça que

1 vous voulez dire?

2 R. Exactement. La performance et le programme, là. Je
3 veux dire, on ne peut pas réduire le nombre de
4 chambres, le nombre de salles d'opération, ainsi de
5 suite. Donc, il fallait trouver des solutions, donc
6 par les dérogations, ils ont ouvert la porte à des
7 dérogations. Donc, il fallait tout d'abord établir
8 les items qui sont... qu'on peut... qui pourraient
9 faire partie d'une dérogation, puis on en a
10 identifié plusieurs. Exemple, la redondance des
11 pompes à incendie, là, il y a un coût à ça. On dit,
12 bien, si on élimine la redondance, c'est toujours
13 selon les normes, c'est toujours selon les règles
14 de l'art, mais on n'a pas besoin de cette
15 redondance, exemple de dérogation, là, qu'on a là.

16 Donc, il fallait passer à travers puis
17 identifier les différents points, soumettre ça au
18 CUSM dans le processus, accepté, refusé. Quand
19 c'est accepté, bien là, on intègre ça les coûts, et
20 ainsi de suite. On a même modifié notre concept. On
21 a éliminé deux bâtiments. On a éliminé la salle de
22 la centrale thermique, on a intégré ça dans un
23 sous-sol, pour essayer de réduire l'empreinte du
24 bâtiment. Il y avait le stationnement. On avait
25 deux mille sept cents (2700) places souterraines.

1 Le minimum requis par le CUSM dans les documents
2 d'appel d'offres, c'était mille huit cents (1800).
3 On a dit, bien, qu'est-ce qu'on peut faire pour le
4 stationnement? Il y a un coût important pour le
5 stationnement, est-ce qu'on peut le faire
6 autrement? On a eu l'idée de mettre une partie hors
7 terre, de dire, bien regardons si c'est faisable,
8 si c'est possible.

9 Q. **[446]** Qui a eu l'idée?

10 R. Pardon?

11 Q. **[447]** Qui a eu l'idée, exactement?

12 R. Bien, je me souviens, on était... on était, je me
13 souviens, je pense, c'est que l'estimateur qui a
14 dit ça, il a dit : « On peut faire ça. » Il dit :
15 « Ça, ça coûte cher, on peut faire ça hors terre. »
16 J'ai dit : « Regarde, je pense qu'on ne peut pas,
17 mais on va vérifier. » Alors, on a demandé à IBI, à
18 monsieur Perreault, de vérifier si selon les
19 règlements de la Ville, si c'est faisable. Puis le
20 constat c'était que c'est faisable. Ce n'est pas
21 souterrain, c'est sous-sol. Il y a eu une confusion
22 sur l'utilisation du terme. Dans les règlements de
23 la Ville, on n'exige pas de stationnement
24 souterrain, on exige des stationnements en sous-
25 sol.

1 Alors, l'idée est venue de faire un
2 stationnement hors terre qui, on sait maintenant,
3 on a vérifié avec la Ville que ça peut être
4 considéré en sous-sol, mais pas sous terre. Mais on
5 ne peut pas mettre des stationnements sur le toit
6 comme c'est à Dorval. Parce qu'on est limité par le
7 nombre de stationnements extérieurs. Donc, le débat
8 était sur les stationnements intérieurs ou
9 extérieurs. Donc, la question : est-ce qu'un
10 stationnement intérieur dans un bâtiment étagé peut
11 être considéré comme un stationnement intérieur qui
12 respecte les règlements de la Ville? Donc, tout
13 était beau du côté de la Ville, mais ça ne
14 respectait pas l'exigence du CUSM d'avoir mille
15 huit cents (1800) en souterrain.

16 Q. **[448]** D'accord.

17 R. C'est pour ça, on a demandé une dérogation. Parce
18 que s'il n'y avait pas cette exigence du CUSM, on
19 n'aurait même pas présenté de dérogation, là.

20 Q. **[449]** Donc, monsieur Perreault, lui, s'est occupé
21 de faire l'analyse des textes de loi?

22 R. C'est ça.

23 Q. **[450]** Textes de loi qui, si je ne m'abuse, il avait
24 rédigés lui-même de toute façon au départ. Et
25 ensuite de ça, vous... je dis loi mais

1 réglementaire. Et il a ensuite validé sa
2 proposition ou la proposition que vous aviez
3 développée auprès du personnel de la Ville de...
4 enfin, de l'arrondissement, pour s'assurer qu'ils
5 étaient d'accord, que ça respectait la
6 réglementation, c'est bien ça?

7 R. Oui.

8 Q. **[451]** Est-ce qu'à un moment donné dans ce
9 processus-là vous avez avisé monsieur Perreault, en
10 tant que représentant officiel, qu'il lui était
11 formellement interdit d'avoir ces contacts-là avec
12 les représentants de la Ville de Montréal?

13 R. Non, je ne l'ai pas informé. Je ne savais pas qu'il
14 ne pouvait pas parler aux... Quand on avait des
15 questions, des questions sur... des questions
16 d'urbanisme, bien, il faut s'adresser à la Ville.
17 Le comment...

18 Q. **[452]** Mais par le biais de PPP Québec, comme depuis
19 le début du processus? Toutes les questions qui
20 sont adressées à tous les représentants
21 d'organismes qui sont listés dans le volume 1 de
22 l'appel de propositions vous indiquent que vous
23 devez, pour les fins d'un contact de cette nature-
24 là, passer par le représentant qui vous donnera une
25 autorisation ponctuelle et qui établira la marche à

1 suivre pour la suite de ces communications. Est-ce
2 que, à un moment donné, vous avez fait ça?

3 R. Non, parce que quand je repense à ça, je ne pensais
4 pas, moi, qu'il y avait des rencontres, là. Moi, le
5 mandat c'était : regardons la réglementation
6 municipale. Et d'ailleurs, on vous a envoyé, je
7 l'ai trouvé, son rapport. J'ai dit : « Moi, je veux
8 un rapport qui confirme qu'on peut faire ça, là.
9 Puis il faut qu'on soit certains de ce changement-
10 ci avant de procéder au changement. Donc, on fait
11 les choses selon les règles. Si c'est accepté par
12 la Ville. Si ça respecte la réglementation de la
13 Ville, on va le faire. Sinon, on ne le fera pas. »
14 Alors, le constat, avec son rapport, c'est que
15 c'est faisable.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. **[453]** Quand vous dites « selon les règles », quand
18 ça vient de vous, on prend ça avec une certaine
19 analyse, minimalement. Mais vous savez que la
20 question devait être posée à PPP Québec, qui eux
21 parlent à la Ville? Ça, vous deviez savoir ça,
22 c'est vous le représentant officiel du
23 soumissionnaire.

24 R. Oui, mais je ne savais pas ce que je disais,
25 Monsieur le Commissaire. Je ne savais qu'il allait

1 parler à la Ville. C'est-à-dire, lui il connaît la
2 réglementation, j'ai dit : « Fais-moi une analyse
3 pour démontrer selon la réglementation. Moi je ne
4 suis pas urbaniste, je ne connais pas les
5 règlements de la Ville. Donne-moi un rapport qui
6 démontre que, avec les règlements de la Ville, on
7 peut faire un stationnement extérieur, puis quelle
8 est la limite. » Hors terre, pardon.

9 Q. **[454]** Puis vous n'avez jamais posé la question si
10 on avait appelé la Ville pour s'assurer de cette
11 interprétation créative du règlement?

12 R. Je ne m'étais pas posé la question.

13 (12:30:26)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[455]** Vous venez de dire qu'il fallait que vous
16 vous assuriez que c'était conforme avec le
17 règlement de la Ville avant de faire la
18 proposition.

19 R. Oui.

20 Q. **[456]** Donc, forcément, vous saviez que vous alliez
21 vous adresser à la Ville?

22 R. Pas nécessairement, Madame, parce que les
23 règlements de la Ville sont là. L'urbaniste, il
24 interprète les règlements de la Ville, puis il nous
25 dit, selon les règlements. Moi je ne les connais

1 pas, je ne les connais pas. Donc, ce que
2 l'urbaniste fait, il connaît les règlements de la
3 Ville. Il dit : « Avec ces règlements, tu peux
4 faire A, B, C, D. Tu peux avoir tant de places hors
5 terre, il ne faut pas que ça dépasse tel niveau, le
6 niveau du rez-de-chaussée est établi à partir de
7 Décarie. » C'est lui qui nous donne cette
8 information.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Q. **[457]** Monsieur Chebl, vous allez faire courir le
11 risque à SNC-Lavalin de perdre un contrat de trente
12 (30) ans qui vaut, monsieur le commissaire l'a dit,
13 un point trois milliards (1,3 G) en valeur actuelle
14 nette, ce qui représente encore plus, et vous allez
15 vous contenter d'avoir l'opinion d'un consultant?
16 Vous allez pas vérifier auprès de la Ville que
17 c'est sûr qu'ils vont vous accorder votre permis,
18 que c'est sûr qu'ils sont d'accord avec ça?

19 R. Moi, j'ai pas...

20 Q. **[458]** Ça a pas de sens.

21 R. J'ai pas... j'ai pas vérifié auprès de la Ville
22 qu'est-ce que monsieur Perreault avait fait,
23 comment... qui il a contacté. Moi, j'étais pas...
24 j'étais pas au courant de ça. Je veux dire, lui, il
25 fait l'analyse, puis il m'arrive avec son rapport

1 qui confirme ça. Les... le risque avec le
2 stationnement, là - parce que là, on fait... on
3 fait un gros plat avec ça - le risque du
4 stationnement, tout... c'est une dérogation pour
5 réduire le nombre de stationnements souterrains de
6 mille huit cents (1800) à mille quatre cent
7 soixante-quatre (1464). Le CUSM aurait pu dire :
8 « Non, moi, je veux mille huit cents (1800), puis
9 ajoutez-moi trois cents quelques stationnements. »

10 Q. **[459]** Mais il aurait pas pu dire ça parce que vous
11 avez déposé votre demande de dérogation le jour du
12 dépôt de la proposition. S'il vous dit ça, vous
13 avez plus le temps de déposer une proposition
14 amendée.

15 R. Je m'excuse, il avait, dans les dérogations
16 additionnelles, le CUSM avait... se réserve le
17 droit de les accepter ou de les refuser sans que ça
18 change le prix de soumission. Puis c'était...
19 c'était écrit noir sur blanc, là, sur... dans la
20 directive aux soumissionnaires. On avait le droit
21 de présenter des dérogations additionnelles et, si
22 c'est refusé, bien, tant pis pour vous, vous allez
23 assumer les coûts. Si vous lisez la... je peux vous
24 nommer l'article, là...

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[460]** Écoutez, c'est tellement important, le
3 stationnement, comme vous l'avez dit, ça fait
4 sauver beaucoup d'argent. À l'urbaniste qui vous
5 dit : « Voici comment on peut interpréter le
6 stationnement souterrain. » Vous dites pas : « As-
7 tu vérifié ton interprétation? »

8 R. Bien, je lui ai demandé un rapport qui démontre que
9 son interprétation est correcte. Je me fie... on se
10 fie sur nos professionnels.

11 Q. **[461]** Oui, oui, mais c'est tellement majeur, là,
12 écoutez. C'est assez original cette chose-là,
13 dire : « Écoute, est-ce que tu as vérifié si la
14 Ville accepte? »

15 R. Non, j'ai pas posé cette question.

16 Q. **[462]** Vous avez pas posé cette question-là?

17 R. J'ai... j'ai...

18 Q. **[463]** S'il avait fait une quelconque démarche à la
19 Ville pour s'assurer de l'interprétation de la
20 Ville?

21 R. Je me souviens comment ça a été fait, Monsieur le
22 Commissaire.

23 Q. **[464]** Vous vous en...

24 R. Moi, j'ai demandé un rapport; j'ai dit :

25 « Regardez, là. Je veux m'assurer que c'est... que

1 ça respecte le règlement municipal. Et je veux un
2 rapport qui confirme ça avant de... de prendre
3 cette décision-ci. » Puis on l'a fait.

4 Q. **[465]** Et sur un élément aussi central, vous avez
5 pas demandé à cette personne-là, si elle avait
6 vérifié auprès de la Ville l'inter...

7 R. Je me souviens pas de lui dire.

8 Q. **[466]** Non. Est-ce que c'était possible que si... si
9 vous aviez passé par PPP Québec, PPP Québec aurait
10 donné également cette interprétation-là créative à
11 l'autre soumissionnaire, qui aurait pu travailler
12 sur des plans, avec l'idée originale que vous avez
13 eue, c'est-à-dire un stationnement sous-sol plutôt
14 que souterrain?

15 R. Mais, vous savez...

16 Q. **[467]** Vous avez pas eu... pas craint cette
17 possibilité-là?

18 R. Mais on est... on est dans un processus de
19 compétition d'une soumission révisée. On devait se
20 décider, puis ça, ça se passait en l'espace de même
21 pas deux mois, là. Si on avait une dérogation
22 intéressante pour notre proposition, la question
23 c'est : « Est-ce qu'on la présente tout de suite?
24 Est-ce qu'il y a un danger que ça se ramasse chez
25 le... chez le compétiteur? » Puis il y avait aussi,

1 il y avait aussi le CUSM, ou PPP-Q, il se réservait
2 le droit, si c'est une... s'il jugeait que c'est
3 une dérogation importante, il pouvait la
4 communiquer à l'autre soumissionnaire. Donc, on
5 prenait un risque avec ça, effectivement. Mais le
6 CUSM aurait pu dire : « Là, moi, je veux mille huit
7 cents (1800) souterrains, puis ajoutez les trois
8 cents (300). » Il était en droit de le faire, puis
9 refuser la... refuser la dérogation. Ce qu'il...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[468]** Mais... mais oui, Monsieur Chebl, au fond, ce
12 que vous avez dit à l'urbaniste, c'est : « Assure-
13 toi que c'est conforme avec le règlement. »

14 R. C'est pas ça ce que j'ai dit, Madame la Présidente.
15 C'est pas ça pour... Vous interprétez mes paroles.
16 Moi, ce que j'ai dit à monsieur l'urbaniste, j'ai
17 dit : « Ça, c'est une bonne idée. Ça peut sauver de
18 l'argent, ça peut réduire les coûts. » On cherchait
19 des façons de réduire les coûts, Madame la
20 Présidente. C'est ça, ce que le gouvernement nous a
21 demandé. « Est-ce que c'est une avenue? Est-ce que
22 c'est possible? Puis, je veux un rapport, là, qui
23 confirme que c'est possible. » Il m'a remis le
24 rapport, il dit : « On peut aller jusqu'à tant,
25 puis c'est considéré, même si c'est étagé, c'est

1 considéré en... en sous-sol et non souterrain, donc
2 il faut demander la dérogation, parce qu'on
3 respecte pas le mille huit cents (1800)
4 souterrains. »

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Q. **[469]** Mais si la dérogation, elle vous est refusée?

7 R. Bien, on aurait... on aurait...

8 Q. **[470]** Il se passe quoi?

9 R. Ça faisait partie des négociations par la suite
10 pour réintégrer et avoir le mille huit cents (1800)
11 souterrains par le CUSM.

12 Q. **[471]** Mais pour avoir le mille huit cents (1800)
13 souterrain par le CUSM il faut réintégrer tout en
14 souterrain, comme c'était fait initialement. Ça
15 change les prix de tout le projet. Ça change les
16 échéanciers, ça... Vous n'avez plus de proposition,
17 si la dérogation est refusée.

18 R. Pas nécessairement, pas nécessairement. Vous savez,
19 le CUSM... le CUSM voulait ou le PPP-Q, le
20 gouvernement, voulait réduire les coûts.

21 Q. **[472]** Oui.

22 R. Puis, il nous demande d'arriver avec des solutions
23 pour réduire les coûts sans toucher au programme
24 fonctionnel, sans toucher à l'hôpital.

25 Q. **[473]** Je vous ai suivi là-dessus, Monsieur Chebl.

1 R. Alors... alors, on a fait ça, on a fait.
2 Maintenant, si ça fait pas... si ça fait pas
3 l'affaire du gouvernement ou du CUSM pour des
4 raisons données, il aurait pu exigé : « Mettez-moi
5 mille huit cents (1800) souterrains. Je veux mille
6 huit cents (1800), je veux pas mille quatre cents
7 (1400). »

8 Q. **[474]** Mais il était...

9 R. C'était sa prérogative. Il dit c'est à leur
10 discrétion de rejeter ou d'accepter une...

11 Q. **[475]** Dérogation?

12 R. Il nous a demandé de faire des dérogations
13 additionnelles, de déposer ça avec notre
14 proposition. Il nous demande de le faire.

15 Q. **[476]** Non, ils vous ont dit qu'il fallait que ça
16 soit fait avant pour qu'ils puissent vous donner
17 une réponse au plus tard dix (10) jours avant le
18 dépôt des propositions finales.

19 R. Je m'excuse, Monsieur le Procureur. Si vous lisez
20 les directives comme il le faut, c'était très clair
21 qu'on peut avoir des dérogations qui sont
22 présentées avant, et on a la notion de dérogations
23 additionnelles qu'on peut présenter avec la
24 proposition révisée - donc que le CUSM n'avait pas
25 vu avant - et qu'il se réserve le droit de les

1 accepter ou de les refuser. Il peut même refuser la
2 proposition s'il considère qu'une dérogation
3 additionnelle modifie l'intégralité du...
4 l'intégralité et le... le caractère fonctionnel du
5 projet.

6 Q. **[477]** Bon. Ici, je lis à l'article 5.4 uniquement
7 une chose qui dit :

8 Au cours des rencontres et au plus
9 tard dix (10) jours avant la date de
10 dépôt, le représentant des Autorités
11 publiques informera chacun des
12 soumissionnaires de ses dérogations
13 acceptées et chacun des
14 soumissionnaires doit intégrer et
15 donner effet aux dérogations acceptées
16 dans sa proposition révisée. Aucune
17 autre dérogation ne pourra être
18 intégrée à la proposition révisée.

19 R. Allez... Oui.

20 Q. **[478]** « Aucune autre ».

21 R. Oui. Oui, vous avez... vous avez raison.

22 Q. **[479]** O.K.

23 R. Allez aussi à la dérogation additionnelle.

24 Q. **[480]** Mais, je ne sais pas de quelle dérogation
25 additionnelle vous parlez.

1 R. J'ai pas... j'ai pas le document avec moi, mais je
2 vous invite à le lire parce que c'est très
3 important ça. Ce qui a été dit, c'est qu'on a
4 présenté des dérogations additionnelles alors qu'on
5 n'avait pas le droit, c'est faux, on avait le droit
6 de présenter des dérogations additionnelles. C'est
7 écrit noir sur blanc, c'est comme ça que c'est fait
8 et que le CUSM se réserve les droits... le droit
9 d'accepter ou de refuser. Je peux vous donner
10 l'article sur le...

11 Q. **[481]** Bien, moi, je vous dirais que vous pourriez
12 peut-être prendre un engagement de nous envoyer ça
13 parce que, honnêtement, dans le document qu'il y a
14 là, j'ai rien sur des dérogations additionnelles.

15 R. Mais, peut-être dans la...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je pense qu'il est maintenant midi quarante
18 (12 h 40). Alors, on peut peut-être profiter de la
19 pause...

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

21 C'est parce que je n'ai pas d'autre question, moi,
22 en fait, après, là. Je sais pas si vous, Madame la
23 Présidente. Moi, mon interrogatoire tire à sa fin,
24 là.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ah! O.K. O.K. Allez-y.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[482]** Pensez-vous que le syndic de l'Ordre des
5 ingénieurs va vous appeler prochainement, en tenant
6 compte du rôle que vous avez joué dans ce dossier-
7 là?

8 R. Si je pense qu'il...

9 Q. **[483]** Que le syndic de l'Ordre des ingénieurs
10 pourrait vous appeler prochainement pour vous
11 questionner sur votre comportement dans ce dossier-
12 là.

13 R. Il pourrait et il a le droit de le faire, oui.

14 Q. **[484]** Pensez-vous que, si vous connaissez votre
15 Code de déontologie, c'est peut-être enfreint un
16 peu votre Code de déontologie?

17 R. J'admets que oui. Oui, effectivement.

18 Q. **[485]** Est-ce que vous pensez qu'on peut dire que
19 « je l'ai enfreint parce qu'on m'a obligé », que
20 c'est une réponse qu'on peut donner?

21 R. Mais, regardez, c'est ce que je répondrais. C'est
22 vrai que je l'ai fait comme ça, c'est pas
23 intentionnel. C'est un contexte qui expliquait tout
24 ça. Est-ce que, avec un peu de recul, est-ce que...
25 est-ce que je le ferais? Bien sûr que non, c'est

1 une leçon apprise et c'est comme ça. J'assume.

2 Q. **[486]** Donc, vous pensez qu'une infraction au Code
3 de déontologie ne peut pas se justifier parce qu'on
4 dit « on m'a obligé ». Puis on comprend aussi que
5 vous avez posé des gestes où, là, vous étiez pas
6 obligé, là. Les discussions de décembre, sur le
7 technique, vous les avez eues, là, vous étiez pas
8 obligé, là, vous étiez dans l'emballement qu'on
9 vous avait... que vous avez eu le contrat, mais
10 vous aviez pas la lettre de PPP Québec, là, il y a
11 pas d'obligation en décembre, là. Donc, pensez-vous
12 que ça peut s'opposer à... on peut dire ça, que
13 c'est des infractions à un Code de déontologie?

14 R. Mais...

15 Q. **[487]** Si je dis « là, j'ai été obligé, mais là je
16 l'étais pas » globalement parlant.

17 R. Oui.

18 Q. **[488]** On peut dire « je l'ai pas toujours été » en
19 tout cas.

20 R. Mais, vous savez, pour les réunions, dans mon
21 esprit, c'était... on n'avait pas encore la lettre,
22 mais on faisait rien de... de... de néfaste parce
23 que la lettre s'en venait, c'était comme ça,
24 c'était...

25 Q. **[489]** Non, non, mais à votre connaissance, vous

1 savez très bien que ça prenait la lettre...

2 R. Oui.

3 Q. **[490]** ... qu'aucune discussion était permise
4 sans... avant d'avoir la confirmation de PPP
5 Québec, donc vous avez enfreint cette règle-là très
6 très consciemment, là, parce que vous le saviez que
7 vous aviez besoin de la lettre. Je comprends qu'il
8 y avait certainement... je comprends, un contrat de
9 cette grandeur-là, il y avait certainement de
10 l'effervescence. Tout le monde est content de voir
11 venir le contrat d'une si grande importance, mais
12 il y a un processus qui doit être, je dirais, égal
13 pour les deux soumissionnaires que vous avez
14 enfreint clairement. Et pourtant, vous étiez la
15 personne qui avait sur ses épaules l'obligation de
16 faire respecter chez vous le processus de ce PPP-
17 là.

18 R. Oui, mais comme je l'ai mentionné tout à l'heure,
19 au mois de décembre, tout se passait, là, au-dessus
20 de moi, là. J'étais pas en mesure... moi, j'avais
21 plus le contrôle sur tout ce qui se faisait, puis
22 j'en apprends en même temps que vous des choses qui
23 sont... qui ont... qui ont eu lieu. Ça se passait à
24 un autre niveau puis, moi, la commande, c'était de
25 démarrer le plus tôt possible, c'était ça.

1 Q. **[491]** Oui, mais votre job, c'était... votre
2 travail, c'était de dire « on peut pas le faire »
3 c'est ça, c'est pour ça qu'on vous a désigné
4 représentant officiel du soumissionnaire.

5 R. Oui.

6 Q. **[492]** C'était ça votre travail, de rappeler à tout
7 le monde autour de vous les règles du processus de
8 PPP. Et, ça, vous l'avez pas... vous l'avez pas dit
9 et vous l'avez enfreint vous-même par des
10 rencontres techniques?

11 R. Vous avez raison.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[493]** Cette dérogation qui a entraîné la
14 modification notamment du... de l'appel de
15 propositions pour remplacer le nombre de places de
16 dix-huit cents (1800) places souterraines par, je
17 pense, le nombre de places respectant la
18 réglementation municipale et réduire ainsi les
19 exigences, je pense, à quatorze cents (1400) ou
20 environ, là, qui était dépendant... dépendant de la
21 surface de plancher.

22 R. Mille quatre cent soixante-quatre (1464), oui.

23 Q. **[494]** Oui. Est-ce que, à votre sens, c'est pas...
24 c'est pas... est-ce que c'est quelque chose que
25 PPPQ Québec... pardon, PPP Québec aurait eu

1 tendance à juger de nature à être communicable
2 ou... dont on aurait pu penser qu'il allait
3 informer l'autre soumissionnaire de cette
4 modification-là à l'appel de propositions?

5 R. Je... je sais pas, je sais pas, c'est... Vous
6 savez...

7 Q. **[495]** Basé sur votre expérience et sur l'impact que
8 ça avait sur la capacité à faire un projet moins
9 cher justement.

10 R. Je peux pas vous dire, je peux pas vous dire. C'est
11 leur interprétation. Monsieur Fraile hier a
12 mentionné qu'il avait pensé à ça aussi, mais...
13 mais il ne l'avait pas fait. Nous, notre concept -
14 c'est important de le mentionner - notre concept
15 fait en sorte que le stationnement intérieur était
16 complètement détaché, du moins en grande partie,
17 des bâtiments, donc c'était facile d'enlever une
18 partie puis de la mettre ailleurs.

19 Q. **[496]** N'est-il pas vrai que c'était une décision
20 consciente de la part de SNC de déposer ces
21 dérogations en fin de parcours comme ça, de façon à
22 justement éviter le risque que PPPQ se sente obligé
23 de transmettre à l'autre soumissionnaire cette
24 possibilité-là?

25 R. Oui. Oui. En fait, il y avait des dérogations qu'on

1 voulait pas divulguer avant parce que c'était
2 notre... notre... ça venait de notre exercice de
3 réduction du coût. Il y avait certaines choses
4 qu'on voulait pas partager. Il y en a d'autres,
5 hein! Il y en a d'autres qu'on avait faites, qu'on
6 avait présentées avant, d'autres qui ont été
7 refusées après. Même dans les dérogations
8 additionnelles, il y en a qui avaient été... qui
9 ont été acceptées avec réserve. Ça faisait partie
10 du processus. Regardez, là, il fallait couper les
11 coûts d'environ deux cent millions (200 M\$). Alors,
12 comment on fait, là? Le... le stationnement, c'est
13 juste une petite partie de l'ensemble. C'est peut-
14 être dix pour cent (10 %), là, de l'ensemble de ce
15 qu'on a coupé.

16 Q. **[497]** Est-ce que, Madame la Greffière, on pourrait
17 noter l'engagement de monsieur Chebl de nous
18 transmettre les dispositions reliées aux
19 dérogations additionnelles?

20 R. Absolument. Absolument. Vous allez voir.

21 Q. **[498]** Moi, je n'ai pas d'autre question pour
22 monsieur Chebl.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Ce sera l'engagement 77, 162E-77.

25

1 162E-77 : Le témoin s'engage à produire les
2 dispositions des instructions aux
3 soumissionnaires de février 2010
4 relatives aux dérogations
5 additionnelles
6

7 LA PRÉSIDENTE :
8 Est-ce que les parties auront des questions pour
9 monsieur Chebl? Non.

10 Q. [499] Alors, merci, Monsieur Chebl.

11 R. Merci à vous. Merci.
12

13 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16 (14:17:09)

17 LA PRÉSIDENTE :
18 Bonjour, Maître Tremblay.

19 M. SIMON TREMBLAY :
20 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Monsieur le
21 Commissaire. Nous venons tout juste de terminer la
22 présentation de la... ce qu'on a appelé la bulle du
23 CUSM dans laquelle on a entendu environ une dizaine
24 de témoins qui sont venus nous exposer différents
25 stratagèmes qui ont eu lieu au niveau du CUSM. Nous

1 poursuivons cet après-midi notre enquête sur le
2 financement des partis politiques provinciaux,
3 notamment en lien avec différents ministères.

4 Vous vous souviendrez sans doute, il y a un
5 peu plus d'un an, monsieur Gilles Cloutier avait
6 abordé, dans le cadre de son témoignage, le lien
7 possible entre le MAMROT, soit le Ministère des
8 Affaires municipales et des régions et de
9 l'occupation du territoire, ainsi que le
10 financement des partis politiques, non seulement au
11 niveau municipal, mais également au niveau
12 provincial. C'est cet aspect, entre autres, que
13 nous explorerons davantage au cours des prochains
14 jours, notamment avec les prochains témoins.

15 Alors, sans plus tarder, je vous
16 demanderais d'appeler le cent soixante-troisième
17 (163e) témoin de nos travaux qui est monsieur André
18 Côté, qui est l'ex-vice-président principal
19 municipal et bâtiment du Groupe-conseil Roche.
20 Toutefois, ce matin, il y a eu différentes requêtes
21 et je crois qu'à ce sujet-là, avant que nous
22 débutions avec l'interrogatoire de monsieur Côté,
23 vous avez une ordonnance à rendre. Je vous en prie.

1 ORDONNANCE

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Juste un petit moment. Oui. Alors, voici.

4 Les Commissaires, pour les motifs décrits
5 plus haut :

6 PRENNENT ACTE de l'entente survenue entre
7 les parties;

8 ENTÉRINENT l'entente survenue entre les
9 parties et, en conséquence, ORDONNENT les
10 mesures suivantes :

11 ORDONNENT la mise sous scellé de la
12 présente requête;

13 INTERDISENT toute publication du contenu de
14 la requête, de la preuve et des
15 représentations faites à son soutien;

16 ORDONNENT que le témoignage de monsieur
17 Côté soit rendu en mode de non-publication
18 partielle;

19 PERMETTENT la publication du témoignage,
20 mais sous réserve... sous les réserves
21 suivantes :

22 INTERDISENT la publication de tout
23 commentaire concernant toute
24 expression corporelle ou verbale
25 tributaire de l'état de santé du

1 requérant ayant pu être observée
2 pendant son témoignage;
3 INTERDISENT la diffusion en direct des
4 images et du son recueillis lors de
5 son témoignage;
6 PERMETTENT la publication en direct du
7 contenu de son témoignage;
8 PERMETTENT la diffusion des images et
9 du son du témoignage aux termes de
10 chaque période de suspension en
11 conformité avec la présente
12 ordonnance.

13 Alors, voilà! Donc, nous allons suspendre pour
14 entendre le témoignage de monsieur Côté, tout
15 d'abord, dans un premier temps, en non-publication.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18 (14:26:17)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bonjour, Monsieur Côté.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Alors, Madame la Greffière.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Si vous voulez vous lever debout pour être
25 assermenté, s'il vous plaît.

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-deuxième
2 (22e) jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 ANDRÉ CÔTÉ, entrepreneur

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[500]** Merci beaucoup, Madame la Greffière. Donc,
12 bonjour, Monsieur Côté. On va débiter un peu avec
13 la base, c'est-à-dire peut-être regarder un peu
14 votre formation et ensuite, là, votre expérience
15 professionnelle avant de s'arrêter peut-être de
16 façon plus accentuée, si je peux utiliser cette
17 expression-là, sur votre séjour, là, chez Roche de
18 quatre-vingt-quatorze (94) à deux mille treize
19 (2013). Donc, on va débiter avec votre formation,
20 nous expliquer donc après... après l'école
21 secondaire, vous avez fait quoi?

22 R. Après l'école secondaire, j'ai fait un cégep
23 collégial à l'époque à Option droit qui existait...

24 Q. **[501]** Ah!

25 R. ... dans ces années-là, effectivement. Par la

1 suite, j'ai changé...

2 Q. **[502]** Vous avez fait ça... vous avez fait ça...

3 R. Au cégep à Rivière-du-Loup.

4 Q. **[503]** O.K. Dans votre... d'où vous venez.

5 R. Dans le Bas Saint-Laurent. Oui, je suis...

6 Q. **[504]** D'où vous venez, je crois.

7 R. ... je suis natif de Rivière-du-Loup, oui,
8 effectivement. Et puis par la suite, j'ai fait une
9 formation en technique de génie civil sur une base
10 d'éducation aux adultes pour ensuite, après un
11 certain nombre d'années passées à travailler en
12 génie civil, entreprendre une formation en
13 administration au niveau universitaire pour
14 finalement compléter une maîtrise en administration
15 des affaires, un MBA, en mil neuf cent quatre-
16 vingt-douze, quatre-vingt-treize (1992-93), ici à
17 Montréal, à l'UQAM.

18 Q. **[505]** O.K. Et donc vous avez fait également
19 quelques cours universitaires entre votre technique
20 en génie civil et votre MBA ou si c'étaient des
21 cours universitaires reliés avec votre MBA?

22 R. C'étaient des cours universitaires... mon objectif
23 était de faire de la gestion davantage que de la
24 technique, alors c'étaient des cours en
25 administration au niveau universitaire.

1 Q. [506] D'accord. Et je comprends qu'entre ces cours-
2 là et votre sortie du cégep, vous allez sur le
3 marché du travail.

4 R. Effectivement, oui.

5 Q. [507] O.K. Et donc vous débutez... En quelle année
6 débutez-vous, pardon, sur le marché du travail,
7 Monsieur Côté?

8 R. Ah! Très jeune, en génie civil avec des emplois
9 d'été alors que j'étais encore même à l'école
10 secondaire pour ensuite, à partir de mil neuf cent
11 soixante-dix-huit (1978), à travailler pour une
12 période un peu plus prolongée sur un chantier à la
13 Baie-James, lors de la construction des grands
14 barrages à la Baie-James.

15 Q. [508] D'accord.

16 R. Ce qui m'a amené au retour, à travailler avec une
17 petite firme de consultants en ingénierie basée à
18 Rivière-du-Loup, qui s'appelait COPAC incorporée,
19 avec laquelle j'ai oeuvré pendant cinq ans.

20 Q. [509] À quel titre?

21 R. Technicien en génie civil, surveillant de chantier,
22 des choses comme ça.

23 Q. [510] Une job plutôt technique, là, donc.

24 R. Plutôt au niveau technique, oui.

25 Q. [511] Sur le terrain.

1 R. Complètement au niveau technique, sur le terrain,
2 effectivement. Oui.

3 Q. **[512]** Et donc vous restez chez COPAC cinq, six,
4 sept années, environ?

5 R. Je dirais de mil neuf cent soixante-dix-huit (1978)
6 à mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985). À partir
7 de mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) j'ai été
8 à l'emploi de la firme Béton Provincial, jusqu'en
9 mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992).

10 Q. **[513]** Et quelles sont vos tâches, Monsieur Côté,
11 chez Béton Provincial?

12 R. On avait instauré un département de contrôle des
13 matériaux aux chantiers. Si vous vous souvenez,
14 c'était la période, programme d'assainissement des
15 eaux au Québec, et puis Béton Provincial étant un
16 fabricant de produits de béton préfabriqués, avait
17 un certain besoin à ce niveau-là, au niveau de
18 l'autocontrôle de leurs produits aux chantiers.

19 Alors j'ai entrepris mon passage chez
20 Béton Provincial en travaillant à ce niveau-là, par
21 la suite ça a évolué, et je me suis occupé de
22 projets spéciaux avec les alumineries, et puis
23 de... d'acquisition de matières premières pour les
24 sablières, les carrières, ces choses-là, puis...

25 Q. **[514]** Mais toujours sous le joug... pas sous le

1 joug, plutôt, mais plutôt sous, sous... sous
2 l'entité administrative Béton Provincial ou l'une
3 de ses filiales.

4 R. Effectivement. Toujours.

5 Q. **[515]** Donc, vous nous avez dit que vous avez passé
6 sept années, jusqu'en quatre-vingt-douze (92), chez
7 Béton Provincial et différentes filiales ou sous-
8 com... sous-entreprises. En quatre-vingt-douze
9 (92), qu'allez-vous faire?

10 R. En quatre-vingt-douze (92), c'est là que je décide
11 de réorienter ma carrière. Prend une année
12 sabbatique, et je décide de faire une maîtrise en
13 administration des affaires, mais à temps plein. Au
14 lieu de le faire sur deux ans, je me suis investi
15 dans l'aventure en continu, alors je l'ai fait sur
16 une période de douze (12) mois. Et puis par la
17 suite, quand j'ai eu terminé cette formation, je
18 suis allé travailler avec une petite entreprise de
19 transport maritime qui était basée à Québec, qui
20 s'appelait Techno-Barge et Techno-Navigation, une
21 entreprise avec laquelle j'avais collaboré au cours
22 de mon passage chez Béton Provincial, et qui était
23 spécialisée, entre autres, dans le transport de
24 matériaux de construction, entre autres, pour des
25 projets en régions éloignées, comme dans l'Arctique

1 et sur la Basse Côte-Nord, des choses comme ça.

2 Alors j'ai fait pas plus que six mois avec
3 cette entreprise-là, parce que je... c'était
4 quelque chose que j'affectionnais pas
5 particulièrement, pour ensuite débiter avec Roche
6 en deux mille cinq (2005), en acceptant un poste de
7 directeur de bureau régional...

8 Q. **[516]** Je pense que vous avez fait une petite
9 erreur. De quatre-vingt-quatorze (94). Deux mille
10 cinq (2005), c'est lorsque vous accédez au titre de
11 poste de vice-président...

12 R. De quatre-vingt-quatorze (94) jusqu'à deux mille
13 cinq (2005) j'ai été à l'emploi de Roche, mais avec
14 un bureau, comme directeur de bureau régional pour
15 une succursale qui était située à Rivière-du-Loup.

16 Q. **[517]** O.K. Et en deux mille cinq (2005), et on va
17 revenir...

18 R. Excusez.

19 Q. **[518]** ... plus en détail sur l'époque quatre-vingt-
20 quatorze (94) à deux mille cinq (2005) et ensuite,
21 mais juste pour... d'un point de vue, là, macro, si
22 on veut, donc de quatre-vingt-quatorze (94) à deux
23 mille cinq (2005), vous êtes directeur du bureau de
24 Roche Rivière-du-Loup. Et en deux mille cinq
25 (2005), vous allez rester chez Roche, mais votre

1 statut va un peu changer, je crois.

2 R. En fait, en deux mille cinq (2005) il y a un
3 mouvement qui a pris forme chez Roche.

4 L'entreprise, à ce moment-là, appartenait à Shaw
5 Group, qui est une entreprise américaine, et puis
6 Shaw Group se proposait de revendre cette
7 entreprise-là, qui était située au Québec, et puis
8 il y a un groupe d'employés chez Roche qui se sont
9 regroupés pour préparer une offre d'achat pour
10 acquérir Roche puis la... la faire redevenir
11 québécoise.

12 Q. **[519]** O.K.

13 R. Ça fait qu'à ce moment-là, en deux mille cinq
14 (2005), on m'a proposé de prendre une participation
15 majoritaire, pour finalement prendre la vice-
16 présidence municipal et bâtiments, et m'occuper du
17 département de municipal et bâtiments...

18 Q. **[520]** Parfait. On va revenir à cet épisode-là.
19 Juste, donc...

20 R. D'accord.

21 Q. **[521]** En deux mille cinq (2005), vous devenez vice-
22 président principal, et à ce moment-là, corrigez-
23 moi si je me trompe, mais vous faites partie d'un
24 groupe de sept personnes, si on peut les qualifier
25 d'ainsi, là, dirigeantes de l'entreprise Roche.

1 R. Effectivement, les sept associés principaux, qui
2 ont initié le rachat de Roche, et...

3 Q. **[522]** Vous êtes l'un de ces sept-là.

4 R. Et qui est devenu, par la suite, le comité de
5 direction de Roche.

6 Q. **[523]** Et donc, cette aventure-là va... va se
7 terminer à l'au... récemment, à l'automne deux
8 mille treize (2013)?

9 R. En septembre deux mille treize (2013).

10 Q. **[524]** O.K. On va y revenir, de toute façon. Donc,
11 si on revient en mil neuf cent quatre-vingt-
12 quatorze (1994), on va mettre un peu plus
13 d'emphase, donc, sur cette période-là, de quatre-
14 vingt-quatorze (94) à deux mille treize (2013).
15 Donc, vous êtes chez Techno-Barge, quatre-vingt-
16 treize (93), vous êtes pas très heureux selon ce
17 que vous nous avez dit tout à l'heure, et à ce
18 moment-là Roche va vous approcher. Ou des employés,
19 ou des représentants de Roche vont vous entre...
20 vont vous approcher. Expliquez-nous peut-être le
21 contexte dans lequel vous êtes d'abord approché.

22 R. Oui, absolument. J'avais un ami qui... qui était à
23 l'emploi de Roche, qui m'avait que Roche avait
24 l'intention d'ouvrir un bureau dans la région de
25 Rivière-du-Loup ou Rimouski. Et puis, à ce moment-

1 là, je suis entré en contact avec Michel Labbé, qui
2 était le directeur du département d'infrastructure
3 urbaine chez Roche à cette époque-là. Et puis je
4 l'ai contacté pour lui dire que c'était quelque
5 chose qui m'intéressait. Alors, je les ai
6 rencontrés... j'ai rencontré Michel Labbé, et
7 France Michaud, à l'époque, et finalement, de fil
8 en aiguille, on m'a fait une proposition, que j'ai
9 acceptée, effectivement, en janvier mil neuf cent
10 quatre-vingt-quatorze (1994).

11 Q. **[525]** Donc, vous... Monsieur Labbé, est-ce que
12 France Michaud, à ce moment-là, intervient dans
13 votre embauche, du moins dans les rencontres menant
14 à votre embauche éventuelle?

15 R. En fait, oui, monsieur Labbé était le directeur du
16 département et puis son assistante, à ce moment-là,
17 son bras droit, pour ainsi dire, c'était madame
18 Michaud. Et puis les quelques rencontres que j'ai
19 eues à... c'était avec ces deux personnes là,
20 effectivement.

21 Q. **[526]** Juste... parce qu'il va y avoir différents
22 intervenants, on va peut-être juste faire une
23 petite parenthèse sur madame Michaud. Donc, madame
24 Michaud, à ce moment-là, vous dites qu'elle est
25 l'adjointe de monsieur Labbé?

1 R. Oui.

2 Q. **[527]** O.K. Et, au fur et à mesure, donc de quatre-
3 vingt-quatorze (94) jusqu'à son départ, je crois,
4 en deux mille neuf (2009), quel va être son titre?
5 Quels seront ses titres, pardon?

6 R. Madame Michaud?

7 Q. **[528]** Oui.

8 R. Pour situer les choses dans le temps, je me
9 souviens pas exactement en quelle année, monsieur
10 Labbé est devenu président de l'entreprise et puis
11 madame Michaud est devenue comme la remplaçante de
12 monsieur Labbé au poste de directrice des
13 infrastructures urbaines, à Québec.

14 Q. **[529]** Et là on se situe, quoi, fin des années
15 quatre-vingt-dix (90) environ ou plus tard, un peu
16 plus tôt?

17 R. Je dirais... probablement, oui. Probablement autour
18 de ces années-là.

19 Q. **[530]** Fin quatre-vingt-dix (90).

20 R. Fin des années quatre-vingt-dix (90), peut-être
21 début des années deux mille (2000). Mais je dirais
22 plus fin des années quatre-vingt-dix (90),
23 effectivement, oui.

24 Q. **[531]** D'accord. Et donc, elle va prendre la place
25 de monsieur Labbé lorsque celui-ci accède à la

1 présidence de l'entreprise. Est-ce qu'elle va
2 demeurer dans ce poste-là jusqu'en deux mille neuf
3 (2009) ou elle va être mutée ou promue entre-temps?

4 R. Madame Michaud a quitté son poste de Québec pour
5 aller travailler à Montréal, au bureau de Roche à
6 Montréal, je pourrais pas dire l'année exacte parce
7 qu'à ce moment-là, moi, j'étais encore en région, à
8 Rivière-du-Loup, mais il me semble que c'est autour
9 de l'année deux mille un (2001) ou deux mille deux
10 (2002). Quelque chose comme ça.

11 Q. **[532]** Et quelle fonction allait-elle occuper à
12 Montréal, Monsieur Côté?

13 R. C'est une bonne question, je pourrais pas vous dire
14 exactement le titre que madame Michaud avait à
15 Montréal à cette époque-là. Il y avait déjà des
16 personnes en place à... à la direction de certains
17 départements chez Roche, je me souviens qu'il y
18 avait monsieur Lortie, qui était en transport, et
19 puis il y avait monsieur Beaudoin, qui était en
20 municipal, puis madame Michaud est arrivée, je sais
21 pas exactement quel poste elle avait, je le sais
22 pas.

23 Q. **[533]** Monsieur Lortie, il y a différents monsieur
24 Lortie, c'est Yves Lortie?

25 R. Oui. Yves Lortie, oui.

1 Q. **[534]** Je crois qu'il a quitté pour...

2 éventuellement, pour SN...

3 R. Il a quitté mais je pourrais vous...

4 Q. **[535]** Vous savez pas pour...

5 R. ... dire pour qui il a quitté, à l'époque, quand il
6 a quitté.

7 Q. **[536]** Donc, vous êtes pas en mesure,

8 nécessairement, de nous dire le titre officiel

9 qu'elle a lorsqu'elle va à Montréal mais, est-ce

10 que vous êtes capable de me dire quelles sont ses

11 tâches, ses fonctions à ce moment-là?

12 R. Avant deux mille cinq (2005)?

13 Q. **[537]** Oui.

14 R. Avant deux mille cinq (2005), c'est difficile pour

15 moi de vous dire précisément quelles étaient ses

16 fonctions mais j'en con... j'en déduis qu'elle

17 avait à articuler le département municipal, voir à

18 développer le département municipal.

19 Q. **[538]** Dans la grande région de Montréal.

20 R. Dans la grande région de Montréal.

21 Q. **[539]** Vous mettez une ligne en deux mille cinq

22 (2005), est-ce que je me trompe en disant parce

23 qu'après... à partir de deux mille cinq (2005), en

24 devenant un des sept partenaires, un des sept

25 associés, il y a un vice-président principal, à ce

1 moment-là vous êtes au courant des... vous êtes
2 plus au courant de ce qui se passe dans
3 l'entreprise parce qu'avant deux mille cinq (2005),
4 vous êtes directeur du bureau de Rivière-du-Loup,
5 donc on pourrait dire que votre connaissance est
6 plutôt dans l'est du Québec plutôt qu'à la grandeur
7 du Québec. Est-ce que je me trompe?

8 R. Plutôt dans la région de Rivière-du-Loup, plus
9 précisément, même.

10 Q. **[540]** Plus précisément, même.

11 R. Oui.

12 Q. **[541]** Ce qui explique pourquoi vous savez pas
13 exactement ce qu'elle fait. Donc, à partir de deux
14 mille cinq (2005), est-ce que vous êtes plus en
15 mesure de nous dire exactement quelles sont ses
16 tâches, à madame Michaud?

17 R. Oui, absolument.

18 Q. **[542]** Quelles sont-elles?

19 R. À partir de deux mille cinq (2005), bien, là le
20 nouveau Roche est créé. Et puis madame Michaud
21 demeure à Montréal et a le titre de vice-présidente
22 principale à Montréal. Alors, elle s'occupe du
23 bureau de Montréal en entier, elle vaque à... à la
24 gestion de tous les secteurs d'activités de Roche à
25 Montréal.

1 Q. **[543]** Au niveau, là, de... au niveau du financement
2 de partis politiques, au niveau de l'implication
3 politique, si je peux la qualifier d'ainsi, est-ce
4 qu'elle a un rôle à jouer à ce moment-là, après
5 deux mille cinq (2005) minimalement?

6 R. Oui, certainement. C'est elle, madame Michaud, qui
7 coordonnait je dirais les activités de
8 contributions politiques.

9 Q. **[544]** Provinciales?

10 R. Pour l'ensemble, oui, pour l'ensemble de la boîte.

11 Q. **[545]** O.K. Mais au niveau financement politique au
12 niveau des partis provinciaux ou municipal ou les
13 deux?

14 R. Provincial et municipal. Provinciaux et municipaux.

15 Q. **[546]** Mais on s'entend que municipaux, c'est dans
16 la grande région de Montréal parce que de votre
17 côté...

18 R. Exactement.

19 Q. **[547]** ... pour votre région, vous vous en
20 occupez...

21 R. Oui, oui.

22 Q. **[548]** ... alors qu'au niveau des partis politiques
23 provinciaux à ce moment-là, son poste fait en sorte
24 qu'elle s'occupe de tout ce qui se passe à la
25 grandeur du Québec?

1 R. En fait, oui. C'est de préparer des budgets aussi
2 pour faire face aux demandes et puis on devait
3 prévoir quelles étaient les sommes dont on aurait à
4 disposer pour répondre aux demandes, par exemple
5 lors d'une élection municipale ou lors d'une
6 élection...

7 Q. **[549]** Provinciale.

8 R. ... provinciale.

9 Q. **[550]** Quand vous dites « demandes », les demandes
10 de financement au niveau des partis politiques?

11 R. Demandes de financement des partis politiques ou de
12 candidats à la mairie dans une ville ou dans une
13 autre.

14 Q. **[551]** O.K. Donc je comprends, je dois comprendre
15 que c'est madame Michaud qui avait les, qui était
16 en contact direct avec les partis politiques
17 provinciaux. Donc je m'attarde sur le provincial
18 ici. C'est elle qui avait les contacts directs avec
19 les représentants, si on peut les qualifier
20 d'ainsi, là, des différents partis politiques
21 provinciaux. Est-ce que je me trompe?

22 R. En fait, la façon dont elle était structurée, c'est
23 que, quand on a mis en place la structure en deux
24 mille cinq (2005), moi j'avais convenu avec mes
25 associés que l'est du Québec était suffisamment

1 grand pour un seul homme parce que ce qui
2 caractérise Roche, c'est sa grande présence en
3 région, surtout dans l'est du Québec, on a un
4 nombre considérable de bureaux.

5 Q. **[552]** On va y venir dans quelques instants.

6 R. O.K.

7 Q. **[553]** Nous parler de la spécificité de Roche.

8 R. Oui. Et puis à ce compte-là, pour ce qui est des
9 contributions politiques, puisque c'est votre
10 question, oui effectivement, c'est madame Michaud
11 qui avait comme la tâche de coordonner et de
12 gérer...

13 Q. **[554]** Les demandes des partis politiques.

14 R. ... les demandes des partis politiques. Alors, moi
15 qui était dans l'est, je me référais à madame
16 Michaud pour établir des budgets pour l'est du
17 Québec.

18 Q. **[555]** Et les budgets étaient, pour le financement
19 politique, aux deux niveaux? Je veux dire, même au
20 niveau municipal, dans l'est du Québec, vous
21 demandiez à madame Michaud?

22 R. Je vous dirais que, bien dépendamment si c'était
23 des très petites demandes, pas nécessairement sauf
24 que ce que je vous dis c'est que, il fallait tout
25 de même budgéter des montants pour répondre à

1 différentes demandes, autant au niveau municipal,
2 provincial que fédéral et puis c'était coordonné
3 avec madame Michaud effectivement.

4 Q. **[556]** D'accord. Vous, madame Michaud, avant de
5 l'avoir, de la rencontrer en quatre-vingt-quatorze
6 (1994), est-ce que vous la connaissiez? Est-ce que
7 c'était quelqu'un avec qui vous aviez eu à
8 travailler avec?

9 R. Avant mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994),
10 je la connaissais pas, non.

11 Q. **[557]** Donc c'est dans le contexte de votre arrivée
12 chez Roche que vous apprenez à la connaître?

13 R. Oui.

14 Q. **[558]** Juste avant de conclure avec madame, bien la
15 parenthèse pour mieux savoir qui est madame
16 Michaud. Je crois que lors de la... Elle, elle ne
17 faisait pas partie des sept associés principaux en
18 deux mille cinq (2005) lorsque, on pourrait dire,
19 Roche Québec a racheté Roche U.S.A., là?

20 R. Non, effectivement.

21 Q. **[559]** Et je crois qu'il y a un incident à ce
22 niveau-là?

23 R. En fait, qu'est-ce que vous entendez par incident?

24 Q. **[560]** Bien je veux dire, elle aurait souhaité être
25 parmi les sept associés principaux. Elle ne l'a pas

1 été donc elle a peut-être claqué la porte?

2 R. En fait, puisque vous me le demandez, quand on m'a
3 offert de prendre la vice-présidence principale
4 pour le département municipal et de bâtiments, ça a
5 été une décision que j'ai eu à prendre assez
6 rapidement. On a fait la transaction le vingt-
7 quatre (24) juin deux mille cinq (2005) et les gens
8 qui avaient mis de l'avant le processus
9 d'acquisition, avaient sélectionné un certain
10 nombre d'individus dont la majorité des directeurs
11 de bureaux régionaux pour être des actionnaires du
12 nouveau Roche et puis, on avait à dire oui ou à
13 dire non. On nous avait donné un ordre de grandeur
14 du montant à investir et puis, effectivement, moi
15 j'avais répondu de façon affirmative. Puis à un
16 certain moment donné, quand tous les candidats à
17 l'actionnariat ont été sélectionnés, il y a eu un
18 appel conférence pour informer du déroulement puis
19 donner les dernières précisions et puis à ce
20 moment-là, c'était le président d'entreprise de
21 l'époque qui était Mario Martel qui tenait cette
22 conférence-là et qui, à la fin de cette discussion-
23 là téléphonique m'a demandé, moi, André Côté, de
24 demeurer sur la ligne avec lui. Alors, là, on est
25 comme le... style le quinze (15) ou le seize (16)

1 juin, là, quelque chose comme ça. Et puis il me
2 dit: « Regarde, André, on te pressent pour être le
3 directeur municipal des bâtiments puis il faut que
4 tu mettes tant d'argent, puis tu as deux jours pour
5 prendre ta décision. » Ça fait que là, c'était
6 assez expéditif.

7 Et puis, ma première question,
8 effectivement, ça a été de savoir, bien, qu'est-ce
9 qui arrive avec madame Michaud? Parce que madame
10 Michaud, bien qu'elle était à Montréal, coordonnait
11 quand même les activités sous l'ancien Roche,
12 coordonnait quand même les activités de ce
13 département-là à Québec, via des personnes qu'elle
14 avait mises en place.

15 Alors, on m'a expliqué qu'il y avait un
16 conflit de personnalités entre certaines personnes
17 du Groupe des Sept et madame Michaud, qui faisait
18 en sorte qu'on ne souhaitait pas qu'elle soit...
19 qu'elle compte parmi les... les associés principaux
20 ou encore parmi les associés ordinaires de la
21 firme.

22 Alors, bien, moi, j'ai immédiatement
23 demandé à ce que ce soit clair avec elle que mon
24 arrivée soit annoncée à France de façon à ce
25 qu'elle n'ait pas une surprise ou qu'elle

1 l'apprenne par la bande, parce que ça faisait quand
2 même plusieurs années qu'elle... qu'elle dirigeait
3 ce département-là.

4 Et puis, finalement, à deux ou trois jours
5 de l'échéance, je me suis rendu à Québec
6 rencontrer... rencontrer le président, puis je
7 jaisais avec lui, puis il me dit que, finalement, il
8 avait pas encore parlé à France, et puis elle était
9 là cette journée-là, alors j'ai pris l'initiative
10 de lui parler puis de lui expliquer. Et puis, elle
11 a apprécié mon geste, sauf que, effectivement, elle
12 a claqué la porte et puis je peux comprendre son
13 geste aussi.

14 Ma réaction, moi, ça a été de dire à mes
15 partenaires : « Écoutez, cette femme-là, elle a
16 donné beaucoup pour Roche. Elle s'est investie,
17 elle a accepté d'aller à Montréal, il faut la
18 rattraper, là. Puis, moi, je pourrai pas gérer la
19 province au complet si on veut faire quelque chose
20 de sérieux, alors... » C'est ce qu'il a fait... Ce
21 qu'on a fait, on a rassemblé une partie des sept
22 associés principaux, on s'est rendu chez elle, on a
23 eu une bonne discussion avec elle. Puis,
24 finalement, madame Michaud a accepté de rester avec
25 nous, puis c'est là qu'elle a reçu le titre de

1 vice-présidente principale pour la région de
2 Montréal. Alors que moi, je m'occupais de l'Est du
3 Québec uniquement.

4 Q. **[561]** D'accord. Et dans la foulée des accusations
5 pour lesquelles elle fait face, je crois qu'elle a
6 quitté chez... l'entreprise - pardon - en deux
7 mille neuf (2009)? Ou...

8 R. Quelque chose comme ça.

9 Q. **[562]** Suite aux accusations dans... relativement au
10 projet d'usine d'épuration des eaux à Boisbriand,
11 je crois.

12 R. Je crois que oui.

13 Q. **[563]** Donc, ça termine la parenthèse pour madame
14 Michaud. On va revenir, évidemment, dans le courant
15 de votre témoignage sur certains éléments de ce que
16 vous nous avez dit; évidemment, notamment, le
17 financement des partis politiques provinciaux. Je
18 vous ferai pas de cachettes à ce niveau-là.
19 Toutefois, avant d'aller plus... de façon plus
20 approfondie, - pardon - j'aimerais ça qu'on regarde
21 un peu quelles étaient vos tâches, donc, entre
22 quatre-vingt-quatorze (94) et deux mille cinq
23 (2005), vous êtes directeur de Roche Rivière-du-
24 Loup, si on peut l'appeler ainsi. Expliquez-moi,
25 là, votre quotidien c'est quoi? Qu'est-ce que vous

1 faites?

2 R. Bien...

3 Q. **[564]** Succinctement, sans me rentrer dans les
4 projets techniques ou les détails techniques, mais
5 juste pour savoir votre quotidien c'est quoi, en
6 tant que directeur de Roche Rivière-du-Loup?

7 R. En fait, c'est de faire à la fois une gestion du
8 développement des affaires du bureau et à la fois,
9 la gestion des opérations. C'est-à-dire m'assurer
10 que le bureau va s'enquérir d'eau au moulin, de
11 projets, pour occuper les gens et, par la suite
12 aussi, m'assurer que les mandats qu'on obtient sont
13 bien faits, sont livrés à temps et faire aussi en
14 sorte que les mandats qu'on obtient soient pourvus
15 d'un bon suivi, parce qu'en municipal faire aboutir
16 un projet, c'est toujours très long.

17 Alors, dans le quotidien, c'était de gérer
18 les équipes de travail, regarder un peu, tenir
19 compte un peu du développement des affaires,
20 entreprendre des démarches sur des pistes de
21 nouveaux contrats, des choses comme ça, et puis
22 gérer le « day to day » d'un bureau d'ingénieurs.
23 Ça ressemble un peu à ça quand tu es directeur
24 régional. C'est autant une tâche de développement
25 d'affaires que de gestion des opérations.

1 Q. **[565]** Et vous vous rapportez à un vice-président
2 principal, j'imagine?

3 R. Oui.

4 Q. **[566]** Qui est à Québec, à ce moment-là?

5 R. Je me rapportais à un vice-président principal qui
6 était à Québec qui était Michel Labbé pendant un
7 certain temps, qui est devenu France Michaud par la
8 suite.

9 Q. **[567]** O.K. Je crois que lorsque monsieur Labbé a
10 pris la présidence...

11 R. Exactement.

12 Q. **[568]** Les rôles de l'entreprise. Vous avez parlé de
13 développement des affaires, évidemment, compte tenu
14 du mandat de la Commission, on s'intéresse
15 davantage à tout ce qui touche au financement de
16 partis politiques, vous comprendrez ça. Donc, je ne
17 passerai pas par quatre chemins.

18 Au niveau du développement des affaires,
19 expliquez-nous un peu, là, quelles sont vos tâches,
20 votre rôle, vos actions en lien avec le
21 développement des affaires, mais évidemment au
22 niveau de financement de partis politiques
23 provinciaux et municipaux. Par exemple, première
24 question : j'imagine que vous étiez sollicité,
25 vous, en tant que directeur, par différents

1 représentants de partis, ou maires, ou attachés
2 politiques, chefs de...

3 R. Vous parlez de l'époque où j'étais à Rivière-du-
4 Loup.

5 Q. **[569]** Oui, là on parle de quatre-vingt-quatorze
6 (94) à deux mille cinq (2005).

7 R. Oui. Oui oui oui.

8 Q. **[570]** On va y aller après, après.

9 R. Oui oui oui. Oui oui. On était sollicité, comme ça
10 l'a toujours été. En municipal, on peut comprendre
11 qu'on travaille avec les municipalités. Alors les
12 municipalités, surtout en région, pour faire
13 aboutir leurs projets, ils ont deux personnes sur
14 qui compter, c'est-à-dire l'ingénieur qui travaille
15 avec eux autres, et le député de la région qui peut
16 les aider à faire aboutir leurs projets aux
17 affaires municipales.

18 On peut comprendre aussi que dans chacune
19 des régions il y a... il y a probablement un Parti
20 québécois, un Parti libéral, un Action
21 démocratique, un Parti fédéral libéral, un Parti
22 libéral conservateur, puis des élections
23 municipales. Alors effectivement, tout ce beau
24 monde-là cogne à la porte de façon régulière pour
25 nous offrir soit un tournoi de golf, soit un

1 cocktail, soit un souper-bénéfice ou une quelconque
2 autre activité du genre.

3 Q. **[571]** Et je reste, encore une fois, dans, dans...
4 dans le macro, en surface, on va y aller en
5 profondeur au courant des prochaines heures et
6 demain...

7 R. Oui.

8 Q. **[572]** ... selon toute vraisemblance. Mais lorsqu'on
9 vous sollicite en tant que directeur, est-ce qu'on
10 dit, « Hey, salut André, viens-tu jouer au golf,
11 j'ai une place », on il vous dit... il vous dit
12 plutôt, ou ils vous dites... ils vous disent,
13 pardon, plutôt, bien, par exemple, « Il y a un
14 tournoi de golf, il faudrait que vous veniez avec
15 dix (10) personnes, ou il se passe telle chose, il
16 faudrait que vous vendiez dix (10) billets. » Bref,
17 est-ce qu'on vous cible personnellement, ou on...
18 on vous demande d'amener du monde?

19 R. Je vous dirais, à l'époque où j'étais directeur du
20 bureau à Rivière-du-Loup, c'était davantage
21 personnellement.

22 Q. **[573]** O.K.

23 R. « Regarde, il y a un cocktail-bénéfice à tel
24 endroit, on aimerait ça que tu achètes une carte. »
25 Souvent, oui, c'était des gens que je connais. O.K.

1 D'autres fois c'était par personne interposée.
2 Quelqu'un de l'association d'un parti qui me
3 téléphonait pour me dire, « Regarde, on a une
4 activité-bénéfice, on aimerait ça que vous soyez
5 là. » Des choses comme ça. Mais jamais pour - dans
6 la région à Rivière-du-Loup - pour ramasser
7 plusieurs participants à une activité. Ça, non,
8 pas... pas à cette époque-là.

9 Q. [574] Pas à cette époque-là.

10 R. Non.

11 Q. [575] Donc, je dois comprendre, et on va le voir
12 tout à l'heure, mais qu'à partir de deux mille cinq
13 (2005), la donne va changer un peu, ou...

14 R. La donne a changé un peu, oui, effectivement.

15 Q. [576] Un peu avant deux mille cinq (2005), ou
16 vraiment...

17 R. Bien, en ce qui me concerne, après deux mille cinq
18 (2005) parce que, comme je vous dis, j'étais à
19 Rivière-du-Loup jusqu'en deux mille cinq (2005).

20 Q. [577] O.K. Mais, sans que ça soit la norme, est-ce
21 qu'il est arrivé quelques fois qu'on vous sollicite
22 de façon... « Ça serait le fun que vous achetiez
23 cinq billets, ou ça serait le fun que vous veniez,
24 quelques personnes, à tel cocktail, à tel tournoi
25 de golf, à tel souper. » Bref, à... peu importe

1 l'activité de financement de parti, là.

2 R. À ma souvenance, non, mais ce que je peux vous
3 dire, c'est que supposons que, je sais pas, moi, il
4 y a un souper-bénéfice pour notre ami feu Claude
5 Béchard, par exemple.

6 Q. **[578]** Hum hum?

7 R. Bon. C'est une personne que j'appréciais beaucoup,
8 bon. J'ai eu plusieurs projets avec plusieurs
9 maires. Il pouvait arriver que je demande à un
10 maire s'il pouvait m'accompagner, ou à deux maires
11 s'ils pouvaient m'accompagner, s'ils voulaient
12 m'accompagner. Je les invitais. Effectivement.

13 Q. **[579]** Et quand vous les invitiez, c'était sur... en
14 bon québécois, c'était sur le bras de Roche?

15 R. Parfois sur le bras de Roche, parfois de leurs
16 propres moyens à eux.

17 Q. **[580]** O.K. Donc...

18 R. Des fois... Mais la majorité du temps... En fait,
19 plutôt la majorité des maires participaient à
20 toutes les activités de financement politique. Les
21 municipalités achètent passablement tout le temps
22 un billet pour aller assister aux cocktails, et
23 puis... Alors si, par exemple, j'invite un maire
24 puis il me dit « J'ai déjà une carte », bien je
25 dis, « Si vous voulez emmener un conseiller,

1 Monsieur le Maire, ça va me faire plaisir de lui
2 offrir une carte. » Des choses comme ça.

3 Q. **[581]** Donc, lors... Pendant que vous, lorsque vous
4 êtes directeur, donc de quatre-vingt-quatorze (94)
5 à deux mille cinq (2005), ça se passe davantage au
6 niveau de la région, et, par conséquent, c'est...
7 on dirait que c'est à plus petit niveau. C'est-à-
8 dire qu'on... c'est une sollicitation plus
9 personnelle.

10 R. Effectivement.

11 Q. **[582]** O.K. Tantôt vous avez parlé - j'aurais peut-
12 être dû vous poser la question avant - de la région
13 est du Québec et de la région ouest. Juste pour
14 qu'on sache la délimata... la délimitation, pardon,
15 quelle est la région ouest? Quelles régions sont
16 couvertes dans la région ouest, telle qu'elle
17 était...

18 R. La région ouest, c'est la grande région de
19 Montréal, incluant la région de la Gatineau, de
20 Hull, et la région des Cantons de l'est,
21 Sherbrooke.

22 Q. **[583]** O.K. Et justement, tantôt vous nous parliez
23 de la particularité de Roche, là, le fait que c'est
24 régional. Parlez-nous un peu de l'entreprise, là,
25 de la philosophie de l'entreprise, succinctement,

1 là...

2 R. En fait...

3 Q. **[584]** ... notamment pour le caractère régional de
4 celle-ci.

5 R. Oui. En fait, bien, Roche a fêté son quarante-
6 cinquième (45e) anniversaire l'an dernier et puis,
7 comme je vous expliquais, ce qui le caractérisera
8 c'est sa grande présence en région. Alors, Roche a
9 pris naissance à La Malbaie, dans Charlevoix, dans
10 les années soixante (60), s'est déplacée à Québec
11 dans les années soixante-dix (70), je crois. Et
12 puis l'est du Québec est un bastion fort pour Roche
13 dans sa stratégie d'être présent en région.

14 On avait, par exemple, un bureau à Québec,
15 bien évidemment, où est-ce que le siège social est.
16 On avait un bureau en... en fait, il existe un
17 bureau en Beauce, un bureau à Montmagny, un bureau
18 à Rivière-du-Loup, un bureau à Rimouski, bureau à
19 Matane un petit bout de temps, bureau à Gaspé,
20 bureau à Bonaventure, un petit bureau à New-
21 Richmond pendant un petit bout de temps. Ensuite
22 trois bureaux au Nouveau-Brunswick, sans compter le
23 Saguenay-Lac-Saint-Jean, Chicoutimi à l'époque,
24 Saguenay aujourd'hui. À Alma, Roberval. Alors, on
25 était vraiment présent dans les régions, donc à

1 proximité des gens et des décideurs, des
2 Municipalités.

3 Q. **[585]** Est-ce qu'on peut dire... au niveau des
4 activités de Roche, est-ce que c'était... en
5 pourcentage, c'était une grosse part des activités
6 de Roche tout ce qui est municipal, compte tenu du
7 caractère régional...

8 R. Dans les bureaux régionaux, je dirais que oui. Dans
9 les bureaux régionaux, je dirais que oui.

10 Q. **[586]** Québec et Montréal, c'était des projets de
11 d'autres...

12 R. En fait, Québec était quand même, sur le plan
13 municipal, bien nanti en termes de projets.
14 Beaucoup de Municipalités autour de Québec. Il y
15 avait un bon apport du volume d'affaires,
16 effectivement, qui venait de l'est du Québec,
17 principalement municipal et en transport.

18 Q. **[587]** Mais êtes-vous capable de nous donner un
19 pourcentage au niveau des activités municipales
20 versus transport ou infrastructure, bâtiment? Êtes-
21 vous en mesure de nous établir un peu le... le
22 pourcentage au niveau des champs d'actions de
23 Roche?

24 R. Ah! établir un pourcentage fiable, non, mais...

25 Q. **[588]** Ah! approximatif, dix pour cent (10 %) ou

1 cinquante pour cent (50 %)...

2 R. ... je peux donner une approximation...

3 Q. **[589]** ... ou quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ?

4 R. Une approximation, si on parle d'un chiffre
5 d'affaires, exemple, dans le milieu des années deux
6 mille cinq (2005) à deux mille dix (2010), là, si
7 on parle d'un chiffre d'affaires d'environ cent
8 cinquante millions (150 M), bien, on pouvait peut-
9 être penser à trente millions (30 M) qui étaient...
10 de chiffre d'affaires en provenance de municipal.
11 Puis la bonne partie venait surtout de... le
12 département transport.

13 Q. **[590]** Transport étant donc, les routes, les
14 autoroutes et...

15 R. Oui. Effectivement.

16 Q. **[591]** ... des contrats, pardon, avec le ministère
17 des Transports.

18 R. Exactement. Puis il faut comprendre que, le
19 municipal, ça comporte une multitude de petits
20 projets en région, là. Une multitude de petits
21 projets qui faisaient en somme que ça générerait un
22 volume d'affaires intéressant sur le volume,
23 justement, là.

24 Q. **[592]** Quand vous dites « une multitude de petits
25 projets », par exemple, des honoraires de dix mille

1 (10 000), quinze mille (15 000), vingt mille

2 (20 000), c'est des...

3 R. Effectivement.

4 Q. **[593]** C'est pas des contrats de trente millions

5 (30 M), là?

6 R. Non.

7 Q. **[594]** C'est pas un contrat, c'est plusieurs.

8 R. Beaucoup de petits projets de dix mille (10 000),
9 quinze mille (15 000), vingt mille (20 000), vingt-
10 cinq mille (25 000). Il y en avait beaucoup de ça,
11 là, effectivement.

12 Q. **[595]** Vous avez parlé tout à l'heure de Mario
13 Martel. Vous dites qu'il a été, à un certain
14 moment, président, en quelle année a-t-il accédé à
15 la présidence, est-ce que vous vous en souvenez?

16 R. À l'époque, j'étais au bureau de Rivière-du-Loup,
17 je crois que ça s'est fait autour de deux mille
18 deux (2002) ou deux mille trois (2003), là. Deux
19 mille un (2001), deux mille deux (2002), deux mille
20 trois (2003), dans ces... vers ces époques-là, là.

21 Q. **[596]** Est-ce qu'il provenait de l'entreprise ou
22 c'était quelqu'un qui avait été trouvé à l'externe
23 pour venir...

24 R. Ah! il est arrivé dans l'entreprise pour occuper
25 une fonction au niveau de la finance et puis... je

1 crois qu'il est arrivé en quatre-vingt-seize (96),
2 si ma mémoire est bonne. Une couple d'années après
3 moi. Et puis, de fil en aiguille, il a accédé à la
4 présidence sous l'égide de... je me souviens plus
5 si c'est avec Shaw Group ou l'autre groupe
6 américain qui nous possédait avant Shaw Group, là.

7 Q. **[597]** Et, corrigez-moi si je me trompe, mais c'est
8 un... il n'est pas ingénieur, c'est un... ni
9 administrateur, c'est un comptable agréé?

10 R. Monsieur Martel c'est un comptable agréé,
11 effectivement.

12 Q. **[598]** Et, vous, vous l'avez connu dans quel
13 contexte?

14 R. Je l'ai connu à... à partir du moment où...
15 j'allais souvent à Québec, je l'ai connu au travers
16 des amis, les collègues que j'avais, c'était un
17 collègue de travail, à l'époque, qui travaillait au
18 département des finances et puis, finalement, il a
19 accédé à la présidence puis là je l'ai connu
20 davantage mais... C'est ça.

21 Q. **[599]** Est-ce que c'était l'une des personnes qui
22 voulait vous avoir comme vice-président
23 principal?

24 R. Oui, effectivement, avec le groupe des six autres
25 vice-présidents principaux (sic).

1 Q. [600] O.K. Juste une précision. Il y a sept vice-
2 présidents plus monsieur Martel ou...

3 R. Non...

4 Q. [601] Monsieur Martel est un des... est un vice-
5 président et le préside, par ricochet, le CA.

6 R. C'est ça, il y a six vice-présidents principaux
7 (sic)... en fait, il y avait davantage de vice-
8 présidents principaux (sic)...

9 Q. [602] Mais non associés.

10 R. ... mais il n'était pas au sein des membres
11 fondateurs de l'entreprise, du nouveau Roche.

12 Q. [603] O.K. Au niveau donc de Roche Rivière-du-Loup,
13 j'imagine que, vous avez dit tout à l'heure, là,
14 succinctement, il y a différentes équipes
15 techniques, différents... des Hommes avec un grand
16 « H », là, plus techniques sur le terrain, il y a
17 un département de comptabilité, bref il y a, vous
18 gérez le bureau et ses différents départements.
19 J'aimerais ça que vous nous parliez peut-être d'un
20 des employés ou, était-ce un employé, monsieur
21 Martin Lapointe.

22 R. Ça, c'était pas à Rivière-du-Loup ça. C'était à
23 partir de deux mille cinq (2005).

24 Q. [604] À partir de deux mille cinq (2005)?

25 R. À partir de deux mille cinq (2005) à Québec.

1 Q. **[605]** O.K. Mais vous, entre quatre-vingt-quatorze
2 (1994) et deux mille cinq (2005), est-ce que vous
3 savez qui est monsieur Martin Lapointe?

4 R. En fait, entre quatre-vingt-quatorze (1994) et deux
5 mille cinq (2005), ce que je sais de monsieur
6 Lapointe, c'est qu'il est à l'emploi de BPR et puis
7 il est affecté au développement des affaires chez
8 BPR.

9 Q. **[606]** O.K. Donc vous, dans le cadre de vos... votre
10 emploi chez Roche Rivière-du-Loup, vous le voyez
11 comme compétiteur agir...

12 R. Je le croisais pas souvent, non. Je le croisais pas
13 souvent dans la région de Rivière-du-Loup. Je pense
14 qu'à l'époque, quand monsieur Lapointe était chez
15 BPR, je pense qu'il travaillait davantage sur le
16 territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-
17 Madeleine et puis dans la région de Bellechasse, je
18 crois. Mais Rivière-du-Loup, je ne le croisais pas,
19 non.

20 Q. **[607]** Non? O.K. Et si on fait une parenthèse
21 maintenant sur monsieur Lapointe, en tout cas, on
22 va en reparler à plusieurs reprises dans le cadre
23 de votre témoignage, juste pour placer un peu les
24 pions et l'échiquier...

25 R. Oui.

1 Q. **[608]** ... donc, vous parlez, il agit pour BPR
2 pendant que vous êtes notamment à Rivière-du-Loup
3 donc, minimalement jusqu'en deux mille cinq (2005)
4 et à ce moment-là, vous l'embau... il va être
5 embauché d'une façon ou d'une autre chez Roche je
6 crois?

7 R. Bon, O.K. Quand moi je suis arrivé en deux mille
8 cinq (2005), en fait, comme je vous disais,
9 l'acquisition s'est faite en juin deux mille cinq
10 (2005) et puis moi j'avais encore la responsabilité
11 du bureau de Rivière-du-Loup, alors je portais,
12 j'ai porté deux chapeaux pendant une certaine
13 période de temps, une période transitoire pendant
14 laquelle je faisais deux ou trois jours à Québec
15 puis deux jours à Rivière-du-Loup et puis, quand je
16 suis arrivé, monsieur Lapointe était déjà embauché.
17 Il avait été embauché par monsieur Martel et madame
18 Michaud, à ce que j'en ai compris, et puis à ce
19 moment-là, il portait le titre de conseiller à la
20 présidence puis il était affecté au développement
21 des affaires.

22 Q. **[609]** Mais vous dites qu'il avait déjà été embau...
23 il avait déjà été embauché...

24 R. Oui c'est...

25 Q. **[610]** ... mais vous avez jamais manifesté votre

1 intérêt de l'avoir ou...?

2 R. Bien en fait, les discussions avec lui ont eu lieu
3 avant qu'on me fasse une proposition pour prendre
4 le département de municipal et bâtiments.

5 Q. **[611]** Quand vous dites « discussions avec lui »...

6 R. Avec les fondateurs du nouveau Roche. En fait, les
7 discussions avec monsieur Lapointe, j'imagine
8 qu'elles ont eu lieu avant le vingt-quatre (24)
9 juin deux mille cinq (2005).

10 Q. **[612]** O.K.

11 R. L'embauche, je pourrais pas vous dire exactement la
12 date de son embauche, mais ça doit être en mai ou
13 en juin deux mille cinq (2005).

14 Q. **[613]** O.K. Et donc vous, il y a pas eu de... vous
15 avez pas manifesté votre intérêt, votre intention
16 au sujet du fait que ça serait une bonne embauche?
17 Vous êtes arrivé et c'était déjà fait.

18 R. Il était déjà fait puis il avait le titre de
19 conseiller à la présidence effectivement.

20 Q. **[614]** Puis est-ce qu'il était établi qu'il allait
21 être rattaché à vous ou c'est suite à des
22 discussions que vous avez manifesté votre désir
23 qu'il soit rattaché à votre équipe?

24 R. Bien, en fait oui, on a eu une discussion qui a été
25 correcte, là, avec monsieur Martel, madame Michaud,

1 ils m'ont présenté monsieur Lapointe. Ils m'ont
2 dit, regarde, bien Martin Lapointe, c'est quelqu'un
3 qui avait beaucoup d'expérience en génie municipal,
4 en développement des affaires en génie municipal.
5 Alors, j'ai dit, regarde, on va collaborer ensemble
6 puis lui, son rôle, bien c'était de développer plus
7 que le municipal.

8 En fait, si je revois sa carte d'affaires
9 c'était conseiller à la présidence en
10 infrastructures, en construction et en à peu près
11 tout ce que Roche pouvait offrir comme services.
12 Mais moi je le percevais comme quelqu'un qui
13 pouvait m'aider effectivement en municipal à
14 développer le nouveau Roche par le biais de ses
15 compétences puis de son expérience acquise au fil
16 des ans, là.

17 Q. **[615]** Puis est-ce que vous diriez qu'il était un
18 bon développeur d'affaires?

19 R. Oui, je dirais que oui, c'était sa force. C'est
20 quelqu'un qui a un peu la technique du « Pit
21 Bull », là, comme on dit souvent; quand il a l'os
22 dans la bouche, il mord fort dessus, là.

23 Q. **[616]** O.K.

24 R. Alors, oui, c'était quelqu'un qui avait une
25 réputation d'être un très bon développeur. C'est

1 quelqu'un qui avait été sollicité par plusieurs
2 firmes et puis finalement, bien il a accepté une
3 proposition chez Roche puis...

4 Q. **[617]** Et donc, vous nous disiez à l'instant,
5 pardon, que son titre était conseiller à la
6 présidence?

7 R. Conseiller à la présidence, oui.

8 Q. **[618]** Et la présidence, donc, à ce moment-là, en
9 deux mille cinq (2005), c'est Mario Martel?

10 R. Exactement.

11 Q. **[619]** O.K. Savez-vous si c'est lui personnellement
12 qui est allé le chercher ou si vous avez pas trop
13 le détail de qui a initié...

14 R. J'ai pas le détail exactement. Je pense que madame
15 Michaud le connaissait bien. Puis, ce qu'il faut
16 savoir aussi, c'est que monsieur Lapointe avait
17 eu... avait eu une discorde avec ses patrons chez
18 BPR, et puis avait quitté BPR, et puis avait oeuvré
19 à son compte pendant un certain lapse de temps
20 avant d'accepter un emploi chez Roche. Je crois
21 qu'il faisait de la gérance de projets pour les
22 municipalités. Et puis, bien, c'est ça, il y a eu
23 un certain lapse de temps où est-ce qu'il était à
24 son compte et puis il connaissait France, autrement
25 dit, il était sur le marché puis les gens le

1 sollicitaient, là, j'imagine, parce que ce qu'il
2 m'a raconté, c'est qu'il avait eu des offres
3 d'autres firmes, mais qu'il avait choisi Roche,
4 effectivement.

5 Q. **[620]** O.K. Et, pour vous, je comprends que vous
6 avez parlé de la technique du bulldog, mais
7 j'imagine que ça va un peu plus détaillé que ça,
8 là. Qu'est-ce qui fait que quelqu'un est un bon
9 « développeur » des affaires?

10 R. En fait, c'est... c'était quelqu'un qui était
11 assidu dans ses... dans ses dossiers. C'est
12 quelqu'un qui prenait le dossier, et puis qui... il
13 se mettait en contact avec le client, et puis il
14 prenait à sa charge l'ensemble des démarches à
15 faire pour le client, conseillait le client sur
16 les... les... les interventions à faire pour faire
17 cheminer le dossier, faisait une vigie auprès du
18 personnel technique pour s'assurer que ce qu'il
19 allait... ce qu'il promettait de livrer au client
20 allait être livré à temps, mettait beaucoup,
21 beaucoup d'énergie sur chacun des projets qu'il
22 développait.

23 Q. **[621]** Est-ce que sa proximité ou son réseau au
24 niveau politique était un plus?

25 R. En fait, je dirais que son... son réseau politique

1 se situait davantage au niveau municipal. Il avait
2 développé beaucoup d'affinités avec un certain
3 nombre d'élus, surtout dans l'Est du Québec, je
4 dirais plus dans la région de la péninsule
5 gaspésienne et des Îles-de-la-Madeleine, et puis la
6 région de Bellechasse aussi. Il avait développé...
7 Quand il y a eu le programme d'assainissement des
8 eaux... c'était quelqu'un qui a commencé à faire du
9 développement d'affaires assez jeune, Martin
10 Lapointe, et puis il a connu beaucoup de monde,
11 puis comme il avait débloqué beaucoup de projets,
12 les gens lui faisaient confiance. Alors, il était
13 perçu comme quelqu'un qui s'occupait bien de ses
14 dossiers.

15 Q. [622] O.K. Hiérarchiquement parlant, parce que je
16 comprends qu'il travaille dans votre région, mais
17 qu'il est conseiller à la présidence, donc,
18 hiérarchiquement, vous étiez son patron ou c'était
19 monsieur Martel son patron?

20 R. C'était vraiment pas clair. C'était pas clair parce
21 que, effectivement, c'est une personne qui était
22 spécialisée en municipal, que, par la force des
23 choses, quand bien même qu'il avait le titre de
24 conseiller à la présidence, travaillait davantage
25 sur le plan municipal. Moi, j'avais le municipal et

1 le bâtiment à m'occuper, et puis, parfois, bien,
2 quand j'étais pas tout à fait d'accord avec lui,
3 bien, c'était plus facile pour lui de s'en remettre
4 au président pour tirer une situation au clair. Ça
5 a été une source conflictuelle mais jusqu'à un
6 certain point. On réussissait toujours à
7 s'entendre. Mais, effectivement, on niveau
8 hiérarchique, comme vous dites, c'était pas clair,
9 il y avait une ambiguïté, là, c'était pas...

10 Q. **[623]** Mais vous, si je vous demande
11 personnellement, là, subjectivement, est-ce que
12 vous aviez l'impression que vous aviez pleine
13 autorité sur... pleine... bien, autorité
14 hiérarchique, bien entendu...

15 R. Non, absolument pas, non. Non. J'avais pas pleine
16 autorité sur Martin Lapointe; ça, c'est clair.
17 D'ailleurs, j'avais pas accès à son... Parce que
18 c'était un consultant, Martin Lapointe, chez Roche,
19 c'était pas un employé, c'était un consultant. Et
20 puis, le président... il était pas question que
21 j'aie accès à son... son... son contrat de
22 consultant. Alors, comme je vous disais, c'était
23 une source de conflits entre moi et le président,
24 et entre moi et monsieur Lapointe. Mais il restait
25 qu'on avait une « job » à faire puis je fais... je

1 composais avec cette situation-là mais,
2 effectivement, c'était pas une situation de pleine
3 autorité, puis j'appréciais pas cette situation-là;
4 ça, c'est clair.

5 Q. [624] O.K. Et encore une fois, on va revenir à
6 certains épisodes qu'il a pu y avoir avec...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K. Si vous me permettez...

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Oui, oui, pardon.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... Maître Tremblay. Puisque nous sommes en non
13 publication, je pense qu'il faudrait peut-être
14 suspendre dix (10) minutes, permettre la diffusion
15 de ces images et du témoignage de monsieur Côté,
16 puisque tout est... tout va bien...

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... et revenir dans dix (10) minutes et nous
21 pourrons suspendre à nouveau à quatre heures et dix
22 (4 h 10) à peu près pour continuer...

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Me permettez-vous et je vais peut-être...

25 LA PRÉSIDENTE :

1 ... les images.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Je en ai pour cinq minutes, juste pour clore ce que
4 j'appelle la mise en table.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je pensais que vous aviez clos.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Non, bien, il reste quelques...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je pensais que c'était un bon moment.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 ... petites questions de précision, mais après ça
13 on aura... je marque clos l'appel à...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait. Parfait.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 On aura mis la table et on pourra y aller dans le
18 coeur du sujet.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Allez-y.

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Q. **[625]** Donc, on va revenir évidemment avec monsieur
23 Lapointe, là, avec différents épisodes ou cas
24 spécifiques. Juste, toujours, dans un produit
25 macro, dans un contexte de parenthèse de qui est

1 monsieur Lapointe et tout, comment va se terminer
2 son aventure chez Roche?

3 R. Monsieur Lapointe?

4 Q. **[626]** Oui?

5 R. Au fil du temps, il est passé de consultant à
6 employé. Ça, ça s'est réglé en... Parce qu'à un
7 moment donné, moi je, je... j'ai exigé d'avoir un
8 peu plus d'autorité sur monsieur Lapointe. Et puis
9 finalement, j'ai eu accès à son, son... son contrat
10 de travail. On a ajusté certaines choses dans le
11 contrat de travail, et puis ça s'est passé, ça, en
12 deux mille onze (2011), je crois, et...

13 Q. **[627]** Qu'il est devenu employé?

14 R. Qu'il est de... devenu employé en deux mille douze
15 (2012).

16 Q. **[628]** Deux mille douze (2012)?

17 R. Deux mille douze (2012). Et puis finalement, le
18 président Martel a quitté en deux mille treize
19 (2013), et puis monsieur Lapointe a été remercié de
20 ses services en... à l'été deux mille treize
21 (2013).

22 Q. **[629]** Et...

23 R. En juin ou en juillet deux mille treize (2013).

24 Q. **[630]** Et les raisons, est-ce qu'il y avait une
25 raison particulière?

1 R. Bien, en fait, il y avait une raison particulière.
2 C'est que le marché n'était plus ce qu'il était,
3 les revenus n'étaient plus ce qu'ils étaient non
4 plus, et puis bon, ça avait été une source de
5 conflit avec moi, mais une source de conflit avec
6 d'autres vice-présidents aussi, sa présence, puis
7 la façon que c'était articulé.

8 Alors le nouveau président en place a dit,
9 « Regarde, on met fin à notre entente avec monsieur
10 Lapointe. »

11 Q. [631] Et c'est vous qui lui avez annoncé?

12 R. Oui, c'est moi qui lui ai annoncé. Je tenais à ce
13 que ce soit moi qui le fasse.

14 Q. [632] Puis ça n'a pas trop mal été?

15 R. Non, ça s'est bien passé. C'est sûr que, toujours
16 un peu de surprise, mais ça s'est bien passé.

17 Q. [633] Est-ce que vous disiez que... Est-ce que vous
18 diriez, pardon, que c'est quelqu'un qui maîtrisait
19 très bien les mécanismes de gestion des programmes
20 d'aide financière...

21 R. Très, très bien.

22 Q. [634] ... particulièrement au MAMROT?

23 R. Très bien. Il les maîtrisait sur le bout de ses
24 doigts, je dirais.

25 Q. [635] O.K. Et je crois également qu'il agissait

1 pour Roche à titre de représentant dans différents
2 forums, notamment l'Association des ingénieurs-
3 conseils du Québec, je crois?

4 R. Effectivement. L'Association des ingénieurs-
5 conseils du Québec, le CERIU, qui est un organisme,
6 là, qui, qui... qui fait de la recherche sur les
7 infrastructures municipales, et il était aussi sur
8 le conseil d'administration de l'Ordre des
9 ingénieurs du Québec.

10 Q. **[636]** D'accord. Et j'imagine, pour revenir à ma
11 question précédente, que de maîtriser très bien les
12 mécanismes de gestion de programmes d'aide
13 financière, c'est un très gros plus pour une
14 entreprise de... de génie princ... de façon
15 générale, mais particulièrement pour Roche ou une
16 autre firme d'ingénierie qui se spécialise, si on
17 veut, ou qui est très présente, plutôt, au niveau
18 municipal.

19 R. C'est essentiel. C'est essentiel pour mettre nos
20 clients en confiance, et aussi pour savoir...
21 connaître tous les aléas des programmes, pour être
22 capable de les mettre en application puis d'aller
23 chercher le meilleur pour nos clients. C'est un...
24 C'est un must, là.

25 Q. **[637]** O.K. Donc on va revenir avec des exemples

1 plus tard dans votre témoignage. Et ça nous mène,
2 donc, à votre départ, on en a parlé brièvement.
3 Donc vous, vous avez quitté à l'automne deux mille
4 treize (2013). Dans quel contexte avez-vous quitté?

5 R. En fait, c'était suite à ce qui s'était... le
6 système collusionnaire qu'il y avait eu à la Ville
7 de Québec, auquel Roche a participé, et puis
8 j'étais un des individus qui étaient ciblés dans
9 ce... ce contexte-là. Et puis on a convenu qu'avec
10 l'avènement de la Loi 1, pour protéger l'intégrité
11 de Roche, c'était... c'était préférable que
12 monsieur St-Cyr et moi on quitte l'entreprise. Et
13 puis c'est ce qui a été fait.

14 Ça s'est fait en toute cordialité,
15 contrairement à ce que certains médias de la région
16 de Québec ont émis, à l'idée qu'on avait été
17 escorté à la porte de... de l'entreprise. Ça
18 s'est... Ça s'est fait en toute cordialité. Et puis
19 on est demeuré tous les deux en bons termes avec
20 Roche, puis c'est dans ce contexte-là qu'on a
21 quitté l'entreprise.

22 Q. [638] D'accord. O.K. On va... Tel que suggéré, on
23 va prendre la pause à ce moment-ci...

24 R. Merci.

25 Q. [639] ... puis on rentrera, après la pause...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Alors donc, la Commission ordonne la

3 libération du témoignage de monsieur Côté.

4 Conformément, évidemment, à l'ordonnance, mais il

5 n'y a rien à souligner. Merci.

6 Me SIMON TREMBLAY :

7 Parfait, merci.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 (15:29:28)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Si vous me permettez, Maître Tremblay.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Oui, allez-y, allez-y.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 La prochaine fois nous allons arrêter à quatre

17 heures et quart (04 h 15), si ça... si ça va bien,

18 là, vous allez vous arranger pour que ça aille

19 bien.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Oui, plus ou moins cinq minutes, je comprends.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Nous allons suspendre dix (10) minutes uniquement.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 D'accord.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Pour permettre la diffusion des images.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 D'accord.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Pas de problème.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Sous le même serment.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Q. **[640]** Monsieur Côté, on va poursuivre. Maintenant
13 qu'on a un peu mis la table sur les grandes lignes
14 qui êtes-vous, qu'avez-vous fait, qui est Roche. On
15 va parler maintenant de développement des affaires.
16 Évidemment, je comprends qu'en deux mille cinq
17 (2005), votre... votre statut change chez Roche.
18 Donc, vous pouvez nous spécifier, je présume,
19 puisqu'on y va de façon, encore une fois, macro sur
20 la philosophie, ça risque d'être une réponse qui
21 est davantage deux mille cinq - deux mille treize
22 (2005-2013) pour votre présence à titre d'associé
23 principal. Si ce n'est pas le cas, hésitez pas à me
24 le dire : « Bien, ça, ça s'est passé avant quatre-
25 vingt-quinze (95)... avant deux mille cinq

1 (2005) », pardon, ou après deux mille cinq (2005).

2 R. D'accord.

3 Q. **[641]** Donc, peut-être nous expliquer un peu, là, la
4 philosophie derrière le développement des affaires,
5 toujours selon votre expérience et selon vos
6 agissements chez Roche.

7 R. En fait, à partir de deux mille cinq (2005), quand
8 je suis arrivé à Québec, on a procédé à un grand
9 remaniement du département le municipal et
10 bâtiments. On a revu la... la stratégie de gestion
11 d'un bout à l'autre et puis on a développé une
12 stratégie, qui était en trois axes, là, qui portait
13 sur le marché de la technologie et de la
14 compétence. Et puis on a développé des... ce qu'on
15 avait comme... comme axe principal c'était de
16 développer des créneaux d'exploitation technique,
17 là, pure. Qui est la base, finalement, d'un bureau
18 de génie-conseil.

19 Q. **[642]** Vous voulez dire... est-ce que, dans le fond,
20 c'est des spécialisations, c'est ça que vous voulez
21 dire?

22 R. Oui, parce que comme on a un très grand réseau de
23 bureaux en région, vous savez, l'ingénierie c'est
24 devenu un peu comme la médecine, on a besoin de
25 spécialistes dans à peu près tous les départements,

1 on peut garder des spécialistes en région, mais les
2 besoins sont quand même en région. Ça fait qu'on a
3 créé un département, exemple, d'hydraulique
4 urbaine, qui a été assez bénéfique. On a remis sur
5 pied notre entité d'urbanisme, qui nous a permis de
6 nous positionner sur des marchés aussi. On a
7 regardé une stratégie d'envergure géographique
8 aussi, c'est-à-dire l'ouverture de nouvelles
9 succursales, nouveaux bureaux dans de nouvelles
10 régions. Et puis on a regardé aussi pour embaucher
11 du personnel technique reconnu. Et puis on a
12 redéfini tous les mécanismes de contrôle et de
13 supervision des activités du département. Et puis
14 ça a porté fruits, on a... on a engagé... on a
15 ouvert des nouveaux bureaux et puis on a engagé
16 des... du personnel dans ces bureaux-là, qui avait
17 de très bonnes notions techniques. L'idée c'était
18 d'avoir quelqu'un qui avait des... un bon bagage
19 technique mais qui avait quand même assez
20 d'entregent pour être capable de faire un bon
21 développement d'affaires.

22 Et ça tournait un peu autour de... de cette
23 stratégie-là, d'avoir un bon bagage technique à
24 offrir, des bonnes compétences et puis de
25 développer des créneaux dans des marchés où est-ce

1 qu'on était moins présent. Et puis se faire...
2 développer des niches aussi, comme l'hydraulique
3 urbaine, comme je viens de vous citer.

4 Q. **[643]** Est-ce que je me trompe... Quand vous nous
5 dites ça, c'est au niveau national ou, vous, en
6 tant que responsable de la région est...

7 R. En fait, c'était davantage dans l'est du Québec.
8 J'intervenais pas du tout dans l'ouest.
9 J'intervenais pas du tout, du tout, là.

10 Q. **[644]** La façon de faire dans l'est et dans l'ouest
11 c'était...

12 R. C'est complètement différent, moi, j'ai toujours
13 dit qu'il y avait deux provinces dans la province
14 de Québec, il y avait Montréal puis il y avait le
15 reste, là. La majorité de la population vit dans la
16 grande région de Montréal et puis, en région, bien,
17 c'est différent.

18 Q. **[645]** Une des... parce que vous avez parlé de
19 différentes stratégies, développement des affaires.
20 Est-ce qu'on peut s'entendre qu'une des stratégies
21 également c'est au niveau de... du politique, donc
22 d'être impliqué au niveau du financement politique,
23 dans les activités politiques, dans un but
24 principal de rencontrer du monde, de se faire un
25 réseau, notamment?

1 R. En fait... en fait, c'est... c'est un passage
2 obligé, je dirais. Parce que, finalement... on se
3 cachera pas non plus qu'il y a eu une effervescence
4 de projets en deux mille cinq (2005) et deux
5 mille... deux mille dix (2010), là, deux mille dix
6 (2010)... deux mille neuf (2009), deux mille dix
7 (2010), deux mille onze (2011). Il y a eu beaucoup
8 beaucoup de projets d'infrastructure qui ont eu
9 lieu. Et puis ça a été comme exponentiel les
10 demandes de la part des partis politiques. Il y a
11 eu de plus en plus d'organisation de cocktails puis
12 de... Alors c'était comme un... un passage obligé
13 pour nous. Comme on était présent dans plusieurs
14 municipalités, bien, on était sollicité davantage
15 parce qu'on avait un grand réseau de, de... de
16 bureaux régionaux. Donc, comme je vous l'expliquais
17 en première partie, bien, les demandes, elles
18 fusaient de toutes parts, de tous les partis.

19 Q. **[646]** Parce que pour chaque bureau, il y a un
20 député régional... un député munici... bien, un
21 candidat municipal ou quelqu'un... un conseiller
22 municipal, plutôt...

23 R. En fait, il peut y avoir un député...

24 Q. **[647]** Un provincial puis un fédéral.

25 R. Un député, mais tu as quand même, dans la région,

1 une association libérale, une association péquiste,
2 une association de... l'Action démocratique, par
3 exemple, Parti conservateur au fédéral, Parti
4 fédéral au fédéral, et puis ainsi de suite. Et puis
5 à chaque fois qu'il y avait une activité ou... une
6 activité quelconque de financement, bien, on était
7 sur la première ligne pour être sollicité. Ça c'est
8 clair.

9 Q. [648] Et peu importe le parti politique.

10 R. Peu importe le parti politique.

11 Q. [649] Et après deux mille cinq (2005)... Parce
12 qu'avant la pause j'avais demandé, là, vous, avant
13 deux mille cinq (2005), vous êtes sollicité
14 comment, vous m'avez répondu, de façon générale,
15 plutôt personnellement.

16 R. Hum hum.

17 Q. [650] Après deux mille cinq (2005), est-ce qu'on
18 pourrait dire que la sollicitation, à votre niveau,
19 est plus générale, si on veut? C'est-à-dire qu'on
20 dit pas, « André, viens-tu jouer au golf avec
21 moi? », on dit juste, « Ah bien là, ça prendrait
22 dix (10) billets, ça prendrait cinq, dix (10)
23 personnes, ça prendrait tant de nombre de
24 personnes. » Bref, est-ce... plus des commandes?

25 R. En fait, je dirais que c'était beaucoup plus

1 élargi, effectivement. Certaines personnes, par
2 exemple l'Association libérale, pouvait me
3 contacter puis dire, « Bon bien regarde, il va y
4 avoir tel événement à tel endroit. Est-ce que vous
5 pouvez envoyer du monde? Est-ce que vous pouvez
6 être là? Est-ce que vous pouvez contribuer? » Et
7 puis, oui, de façon plus élargie. Pour des, des...
8 des activités qui n'avaient pas nécessairement lieu
9 à Québec, où est-ce que moi j'opérais, mais
10 ailleurs en région sur notre réseau, là.

11 Q. **[651]** O.K. Mais toujours dans... dans la région est
12 du Québec.

13 R. Toujours dans... Toujours pour dans l'est du Québec
14 en ce qui me concerne, effectivement.

15 Q. **[652]** Et comment qu'on...

16 R. Québec et l'est du Québec.

17 Q. **[653]** Oui. Et comment qu'on vous aborde? Est-ce...
18 Je veux dire, est-ce qu'on vous appelle, on vous
19 envoie un courriel, on vous dit, « Monsieur Côté »,
20 ou c'est quelqu'un que vous connaissez, donc,
21 « André, peux-tu t'arranger pour avoir cinq, dix
22 (10) personnes à ce cocktail-là? » Expliquez-nous
23 un peu, là, d'une façon générale, comment ça
24 pouvait se passer, les approches, puis on verra,
25 dans le cours de votre témoignage, principalement

1 demain, là...

2 R. D'accord.

3 Q. **[654]** ... certains exemples concrets de
4 sollicitation.

5 R. Oui. Souvent, un directeur de bureau régional me
6 téléphonait pour me dire, « J'ai été sollicité pour
7 telle ou telle activité. » Ça c'était assez
8 fréquent. Souvent c'était quelqu'un du parti qui me
9 contactait pour me demander de participer à tel ou
10 tel événement, ou d'organiser tel ou tel... Pas
11 organiser, mais recruter du monde pour participer à
12 tel ou tel événement. Je pense, entre autres, à un
13 monsieur Leblanc, là, qui travaillait pour le... le
14 Parti libéral.

15 Q. **[655]** Marcel Leblanc?

16 R. Marcel Leblanc, oui. Lui m'a contacté à plusieurs
17 reprises pour me dire, « Regarde, André, il y a le
18 tournoi de golf du parti qui s'en vient. On peut-tu
19 penser à organiser quelque chose avec toi? Peux-tu
20 nous trouver du monde? » Des choses comme ça.

21 Q. **[656]** Et est-ce qu'on vous rappelle, ou est-ce
22 qu'on...

23 R. Oui. Il y a un suivi.

24 Q. **[657]** ... vous remet à l'esprit...

25 R. Oui. Il y a un suivi qui est fait, effectivement,

1 oui.

2 Q. **[658]** Donc, si on oublie... Si on oublie de
3 reprendre... répondre au courriel, il va y avoir un
4 suivi qui va être fait?

5 R. Ah, c'est clair. C'est clair. C'est clair. Et même,
6 je vous dirais - un fait assez cocasse, là - une
7 participation à une activité, supposons que - ça
8 c'est arrivé à quelques reprises - quelques
9 employés vont à un cocktail, et puis l'année
10 d'ensuite, reçoivent chez eux, dans la boîte à
11 malle, le carton pour les inviter au, au...

12 Q. **[659]** Cocktail l'année suivante?

13 R. Pratiquement au même cocktail. Ça fait que
14 l'employé arrive à mon bureau tout en panique avec
15 un... comme s'il avait reçu un billet pour aller à
16 un... à une pièce de théâtre puis il était obligé
17 de le payer, puis il se sentait obligé d'y aller,
18 là. Ça, ça m'a... J'ai trouvé ça un peu étonnant,
19 là, que ça... que ça se produise comme ça à un
20 moment donné, là. C'est avec le Parti libéral,
21 suite à un cocktail avec je ne me souviens plus qui
22 exactement, là.

23 (15:38:27)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[660]** Est-ce que je comprends que, outre votre...

1 Ce qu'on vous demandait surtout, c'était une
2 participation à l'organisation de l'activité.

3 R. Non, Madame.

4 Q. **[661]** Non?

5 R. C'était une participation à... participer à
6 l'activité en tant que telle.

7 Q. **[662]** Donc, de...

8 R. Contribution.

9 Q. **[663]** Bien c'est ça. C'était votre contribution,
10 surtout financière, plutôt que physique?

11 R. Financière.

12 Q. **[664]** O.K.

13 R. Effectivement, parce que, vous avez absolument
14 raison, assez souvent on envoyait le chèque mais on
15 n'envoyait personne.

16 Q. **[665]** C'est ça. C'est ça.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[666]** Et si on revient à l'exemple...

19 Me MICHEL DÉCARY :

20 Mais c'est... Madame la Présidente, juste pour être
21 précis, les mots utilisés ici sont très... C'est
22 recruter des gens. Ce sont les mots du témoin.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Maître... Maître...

25

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Et souvent...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Non non. Non non. Écoutez-moi bien, Maître Décary.

5 Si vous avez un contre-interrogatoire à faire, vous

6 êtes une partie, vous pouvez le faire, mais vous

7 pouvez pas intervenir à ce stade-ci, de cette

8 manière-là.

9 Me MICHEL DÉCARY :

10 Mais, Madame, je... j'insiste là-dessus. Parce que

11 les questions sont passablement suggestives. La...

12 la dé...

13 (15:39:31)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui puis il n'y a aucune règle qui interdit ça.

16 Me MICHEL DECARY :

17 Bien, Madame, je pense que c'est pas qu'il y a des

18 règles qui l'interdisent mais il y a des règles qui

19 favorisent le fait qu'on soit pas suggestifs

20 justement pour avoir exactement ce qui arrive.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je pense que si le...

23 Me MICHEL DECARY :

24 Mais là, j'écoute les réponses et elles sont pas

25 conformes aux questions dans le sens où il y a une

1 question suggestive et une réponse toute autre.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Est-ce que vous vous objectez aux questions que je
4 viens de poser?

5 Me MICHEL DECARY :

6 Pas la vôtre, celle de...

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

8 Mais je vois pas en quoi...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Moi non plus, j'ai rien vu. Alors ça ici, si vous
11 avez un contre-interrogatoire, vous le ferez,
12 Maître Décary.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

14 Oui effectivement, j'aimerais juste noter que je
15 m'inscris en faux sur les propos de maître Décary,
16 là. Mes questions sont, en tout cas, j'essaie de
17 les faire les moins suggestives possibles mais
18 quand même, on est une commission d'enquête, on a
19 un rôle inquisitoire, on est pas dans un contexte
20 civil ou criminel, je le rappellerai à mon
21 confrère.

22 Q. [667] L'exemple que vous nous donniez, on est
23 toujours dans les généralités, on va y arriver avec
24 des cas concrets qui satisferont peut-être mon
25 confrère, l'employé qui vient vous voir en disant

1 j'ai reçu telle invitation pour le cocktail,
2 ultimement, s'il y va, est-ce que c'est Roche qui
3 va défrayer pour les coûts d'un cocktail ou d'une
4 partie de golf ou c'est de sa propre poche qu'il va
5 le payer?

6 R. La majorité du temps, Roche a remboursé les
7 employés pour leur participation à ces cocktails-
8 là.

9 Q. **[668]** Et c'était des cocktails de différents partis
10 politiques, tant au niveau provincial que
11 municipal?

12 R. Tant au niveau provincial, municipal que fédéral.
13 Je dis la majorité du temps parce qu'il y a eu
14 quelques exceptions que les gens ont payé et ont
15 pas été remboursés.

16 Q. **[669]** O.K. Est-ce qu'on peut dire que, de
17 s'impliquer dans ces activités-là, politique, peu
18 importe le niveau, était encouragé par Roche auprès
19 de ses employés?

20 R. Jusqu'à un certain point, oui parce que finalement,
21 on s'est souvent posé la question entre nous,
22 pourquoi on fait ça, pourquoi on investit autant
23 d'argent là-dedans puis qu'est-ce que ça nous
24 rapporte? Ce qu'il faut comprendre, dans mon cas à
25 moi qui gérait l'est du Québec, c'est la très

1 grande proximité qu'il y a entre les gens qui ont à
2 développer et à faire avancer des projets en
3 région.

4 Je prends une petite municipalité sur la
5 péninsule gaspésienne par exemple qui a cinq ou six
6 cents (500-600) âmes dans la municipalité, qui a un
7 projet de trois ou quatre millions (3 M\$-4 M\$),
8 hein, ça c'est assez fréquent, bien comme je vous
9 disais d'entrée de jeu, les deux personnes sur qui
10 elles peuvent compter bien c'est son ingénieur puis
11 le député. Puis il finit par se développer une
12 amitié entre ces intervenants-là et puis quand le
13 député en question, bien a un cocktail, souvent,
14 regarde, ça nous faisait même plaisir d'y aller
15 honnêtement, de l'encourager parce qu'il nous
16 supportait puis il nous aidait puis il aidait le
17 client en même temps puis c'était comme un... en
18 fait il faisait sa job de député puis nous, on
19 faisait notre job d'ingénieurs mais finalement, la
20 personne qui allait au cocktail, bien elle était
21 remboursée.

22 Q. [670] Est-ce que vous diriez qu'au niveau régional,
23 bien au niveau régional, je parle pas
24 nécessairement dans les grands centres et je
25 reprends, pardon, un peu un élément de réponse que

1 vous avez donné tout à l'heure, compte tenu du fait
2 qu'en région, c'est souvent des mandats de moindre
3 envergure, donc on peut penser à des mandats qui
4 sont souvent en deçà de vingt-cinq mille dollars
5 (25 000 \$) ou de cent mille dollars (100 000 \$)
6 fait en sorte que, respectivement, ça va être de
7 gré à gré ou sur invitation, ce qui vous encourage
8 aussi à être connu, à être plus impliqué
9 socialement pour être certain soit d'obtenir un
10 contrat de gré à gré ou d'être invité dans le cadre
11 d'un appel d'offres sur invitation de moins de cent
12 mille dollars (100 000 \$)?

13 R. Bien en fait, il y a un peu de ça aussi, oui, parce
14 que, je veux dire, ça c'est une technique
15 d'affaires qui s'applique à tous les types
16 d'industrie, là. Si tu t'affiches pas, bien il y a
17 personne qui va te faire des signes de la main à un
18 moment donné. Alors, d'être présent dans les
19 cocktails, de montrer qu'on est là, on sait que
20 dans la majorité des cocktails, que ce soit en
21 région ou en ville, on va retrouver la grande
22 majorité des maires. Ça fait que, si t'es pas là,
23 ton compétiteur est là mais effectivement, il y a
24 des chances qu'il marque des points puis que toi
25 t'en perdes des points. Alors c'est une très belle

1 tribune pour faire en même temps un développement
2 d'affaires puis un réseautage puis un maillage,
3 effectivement.

4 Q. **[671]** Donc on pourrait dire que dans le fond, ces
5 activités de financement-là, c'est un beau point
6 focal ou c'est un beau point pour rencontrer les
7 différents intervenants de votre milieu?

8 R. Absolument. Absolument.

9 Q. **[672]** Et tantôt, quand vous parliez de passage
10 obligé, est-ce que c'est notamment ça que vous
11 voulez dire?

12 R. Absolument oui. C'est ça, oui. Bien en fait,
13 « passage obligé » c'est que t'es sollicité puis
14 t'oses pas dire non puis au travers ça, bien tu dis
15 que oui, il y a une partie qui est bénéfique puis
16 tant qu'à participer, on va s'arranger pour bien le
17 faire puis en tirer profit au maximum.

18 Q. **[673]** Est-ce qu'il y avait une activité annuelle
19 chez Roche en matière... une espèce de Lac-à-
20 l'épaule pour le développement des affaires pour
21 pouvoir parler de stratégie, orientation?

22 R. Oui.

23 Q. **[674]** Et quel genre de...

24 R. En fait, le Lac-à-l'épaule, on va s'en... moi, ce
25 que je vous dirais, je le tenais dans mon

1 département à moi. Ça s'est tenu pendant deux ou
2 trois ans ou quatre ans peut-être. C'était une fois
3 par année, une annuelle que je faisais avec tous
4 mes directeurs de bureau et les directeurs de
5 spécialités. Et puis on s'isolait dans un endroit
6 qui était ailleurs que dans le bureau et puis on
7 parlait de développement d'affaires. On parlait
8 aussi de ce qui s'était développé dans une région
9 versus une autre région. On parlait des succès. On
10 faisait un peu de diffusion de... de ce qui avait
11 été... les mécanismes qui avaient été payants puis
12 ce qui avait pas été payant puis retenir un peu.
13 C'était, je vous dirais, a fortiori, des sujets à
14 caractère technique.

15 Q. [675] O.K.

16 R. En ce qui nous concernait, dans l'est, c'était
17 majoritairement des sujets techniques. Quel sorte
18 de créneau on pourrait mettre de l'avant? Comment
19 est-ce qu'on pourrait l'articuler? Quelle stratégie
20 de communication on pourrait adopter pour rejoindre
21 les clients puis diffuser l'information que
22 maintenant on fait ça chez Roche? Et puis la...
23 l'aspect politique ne faisait pas partie de ces
24 discussions-là, dans les Lac-à-l'épaule.

25 Q. [676] C'était plutôt technique, à ce moment-là.

1 R. C'était très technique, oui.

2 Q. [677] Donc, ces activités de financement là vous
3 permettaient également de... vous parlez de
4 maires... de maires et mairesses de Municipalité
5 depuis tantôt, mais il y a également au niveau
6 provincial, il y a eu des députés, il y avait,
7 j'imagine... évidemment, pas toujours, des députés,
8 des ministres, des chefs de cabinet, des attachés
9 politiques, bref, le personnel politique et les
10 politiciens qui étaient également présents à ces
11 activités-là?

12 R. En région, la façon que ça fonctionne, quand... ce
13 que je remarquais, c'est que pour mousser la
14 présence à un cocktail, souvent le député annonçait
15 la venue d'un ministre. Et puis... bien, à ce
16 compte-là, bien, c'est évident qu'il y avait une
17 meilleure participation au cocktail. Et puis...
18 bien, généralement, on se retrouvait avec le député
19 en question puis le ministre en question puis les
20 attachés politiques.

21 Q. [678] Est-ce qu'il y a un intérêt plus grand pour
22 une firme d'ingénierie, comme la vôtre notamment,
23 d'être présent à des activités si, par exemple, le
24 ministre des Affaires... le MAMROT, là, le ministre
25 des Affaires municipales, des régions et de

1 l'occupation du territoire ou encore le
2 ministère... le ministre des Transports est
3 présent?

4 R. C'est plus pertinent que si c'est le ministre de la
5 Famille, effectivement.

6 Q. **[679]** Et est-ce que vous sentez... est-ce que vous
7 sentez qu'au niveau politique, on est conscient de
8 ça? C'est-à-dire qu'on pousse plus fort puis ça
9 coûte plus cher quand il y a le MAMROT ou le MTQ
10 qui est là versus le ministre de la Famille, pour
11 reprendre votre exemple?

12 R. C'est difficile pour moi de vous répondre parce que
13 la majorité des cocktails auxquels on a participé
14 c'était ou le ministre des Transports ou le
15 ministre des Affaires municipales, la majorité du
16 temps. Alors, est-ce que les cocktails pour les
17 autres ministères fonctionnaient de la même façon?
18 J'ai...

19 Q. **[680]** Je vais poser ma question à l'inverse.
20 Lorsqu'on vous sollicite...
21 (15:08:14)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[681]** Si vous me permettez. Est-ce que vous avez
24 noté une présence accrue chez les entrepreneurs,
25 les ingénieurs ou les firmes lorsqu'il y avait une

1 présence d'un ministre ou pas?

2 R. Absolument. Absolument.

3 Q. **[682]** Et cette présence était-elle... est-ce qu'il
4 y avait une différence importante?

5 R. Madame la Présidente, je vous rappelle que si
6 c'était, effectivement, soit le ministre des
7 Transports ou soit le ministre des Ressources
8 naturelles ou soit le ministre des Affaires
9 municipales, oui, il y avait une plus grande
10 participation de la part des entrepreneurs ou des
11 autres gens reliés à l'industrie de la
12 construction. Ça, oui, on le remarquait. Ça c'est
13 clair.

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Q. **[683]** Donc, j'allais...

16 R. Est-ce que j'ai répondu à votre question? Oui.

17 Q. **[684]** Je vais vous poser la question différemment.
18 Vous avez dit que vous avez été... vous êtes
19 sollicité de part et d'autres par différents partis
20 politiques. Dans le cadre de notre mandat et de vos
21 actions, les deux partis... bien, le Parti
22 québécois et le Parti libéral du Québec ont été au
23 pouvoir. Est-ce que je me trompe en disant
24 lorsqu'on vous sollicite directement, là, puis
25 qu'il y a un ministre d'impliqué, là, c'est

1 nécessairement un des trois ou quatre ministères
2 qui vous intéressent? C'est-à-dire que le politique
3 vous sollicite seulement lorsque c'est le MAMROT,
4 lorsque le MTQ et peut-être les Ressources
5 naturelles ou la Santé ou l'Éducation qui peut
6 également vous intéresser mais, en d'autres termes,
7 on vous sollicitera jamais pour... ou rarement pour
8 une visite du ministre de la Justice ou une visite
9 du ministre de la Santé ou une visite du ministre
10 du Revenu, par exemple?

11 R. Plutôt rarement, je dirais. Dans des occasions où
12 est-ce que c'est un ministre de la Santé ou un
13 ministre de la Justice ou un ministre de la
14 Famille, sauf peut-être en période électorale, où
15 est-ce que là il y avait une plus grande
16 sollicitation qui se faisait puis il y avait une
17 plus grande effervescence autour des... des
18 cocktails de financement.

19 Q. **[685]** Donc, en période électorale il y a plus
20 d'activités de financement, c'est ça que je dois
21 comprendre, et donc, par conséquent, il y a une
22 plus grande diversité, si on veut, d'attraits?

23 R. Une plus grande diversité de ministres
24 accompagnateurs qui viennent supporter les députés
25 qui vont se présenter dans une région donnée, là.

1 Q. **[686]** Mais si on enlève le contexte particulier ou
2 exceptionnel d'une élection, est-ce que je me
3 trompe en vous suggérant que cette fois...

4 R. Ça tournait... Ça tournait davantage autour du
5 ministère des Transports, ministère des Affaires
6 municipales, effectivement.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[687]** Quand vous dites que ça tour...

9 R. Mais, beaucoup de députés aussi.

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[688]** Moi je parle de quand il y a un ministre,
12 évidemment, là.

13 R. Beaucoup de députés... Oui.

14 Q. **[689]** Quand il y a des députés, j'imagine, là,
15 c'est... ça se passe au niveau de la région
16 davantage, là?

17 R. Excusez-moi. Oui.

18 (15:49:48)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[690]** O.K. Quand vous dites que c'était... qu'il y
21 avait aussi beaucoup de députés, mais que c'était
22 surtout avec des ministres, il y avait d'autres...
23 d'autres cocktails aussi qui impliquaient seulement
24 des ministres. C'est ce que vous voulez dire?

25 R. Oui, aussi.

1 Q. **[691]** Auxquels vous assistiez aussi.

2 R. Aussi. En fait, ce que j'explique, c'est la
3 particularité, en région, où est-ce qu'on a souvent
4 plus de députés que de ministres. Quand il y avait
5 un cocktail d'organisé, bien souvent on invitait un
6 ministre à venir, pour mousser la participation au
7 cocktail, j'imagine, c'est...

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. **[692]** Expliquez-nous l'importance. Donc, vous
10 assistez à ces activités de financement politique
11 là, vous rencontrez... J'imagine, quand le ministre
12 des Affaires municipales ou le ministère... le
13 ministre des Transports vient, il vient pas seul?
14 Est-ce que je me trompe? Je vais préciser ma
15 question, là. Et je serai peut-être suggestive ici,
16 là... suggestif ici. Mais, je veux dire, il va
17 venir avec son chef de cabinet, avec son attaché
18 politique, avec son personnel politique,
19 minimalement. Il viendra pas seul, le ministre, là.

20 R. C'est clair.

21 Q. **[693]** Bon. Et est-ce que je me trompe, il y a un
22 intérêt, pour une firme d'ingénierie, ou même des
23 entrepreneurs, bref, des gens dans le domaine de la
24 construction au sens large, à tisser des liens avec
25 ce personnel politique là?

1 R. Bien, en fait, je vous répondrais que, à quelques
2 reprises, le ministre arrive avec son équipe,
3 effectivement, puis prend une période de temps
4 pendant l'activité pour rencontrer les personnes
5 qui auraient des, des... des sujets ou des projets
6 à discuter avec lui. Ça, j'ai, j'ai... j'ai été
7 témoin de ça à quelques reprises.

8 Q. **[694]** Ça c'est le chef de cabinet, ou l'atta... ou
9 l'attaché?

10 R. En fait, le ministre... Exemple, je me souviens, je
11 citerais un exemple, là, qui me vient vite en tête,
12 là.

13 Q. **[695]** Allez-y.

14 R. André Boisclair, qui était venu faire un cocktail à
15 Rivière-du-Loup, je me souviens, à l'Hôtel
16 Universel. Fait une allocution, puis après son
17 allocution, se rend disponible pour rencontrer les
18 maires. Alors les maires font la queue leu-leu
19 devant monsieur Boisclair pour lui dire, « Bien,
20 moi j'ai tel... » Il était ministre des Affaires
21 municipales à l'époque, là, il me semble. « Bien,
22 moi j'ai tel projet à tel endroit, j'aimerais ça
23 peut-être avoir une rencontre, ou... » Parce que
24 les projets sont, sont... Comme je vous explique,
25 c'est assez ardu de les faire avancer. Alors

1 parfois, au travers un événement à caractère
2 politique comme ça, il y avait ce genre de... ce
3 genre de situation-là qui... qui se passait.

4 Q. [696] Donc, je dois comprendre qu'en payant pour
5 cette activité politique là, bien, ça me donne...
6 ça me donne le droit d'avoir une... quelques...
7 quelques secondes, quelques minutes avec le
8 ministre?

9 R. Je sais pas si on peut interpréter ça comme ça,
10 mais il y avait cette possibilité-là,
11 effectivement, dans ce cas-ci.

12 Q. [697] Et à ce moment-là, monsieur Boisclair, est-ce
13 qu'il est député, candidat à la chefferie,
14 ministre?

15 R. Il était ministre, à mon avis. Il était ministre
16 des Affaires municipales, je crois.

17 Q. [698] Est-ce que c'est un exemple que vous avez vu
18 qui était isolé?

19 R. Non, j'ai vu ça à quelques reprises.

20 Q. [699] O.K. Est-ce que c'est quelque chose que vous
21 avez également vu au niveau du Parti libéral du
22 Québec?

23 R. Vous citer un exemple très précis, là, je suis pas
24 capable, mais oui, j'ai... j'ai dû déjà voir ça,
25 oui. C'est... C'est quelque chose qui était quand

1 même... je dirais une pratique courante, lors d'un
2 cocktail, que les gens s'organisaient, si c'était
3 pas fait de façon officielle ou formelle, d'avoir
4 quelques minutes pour parler avec soit l'attaché
5 politique ou soit le ministre en tant que tel, pour
6 essayer de faire valoir leurs projets.

7 Q. **[700]** O.K. Donc, on peut... Est-ce qu'on peut dire
8 que c'était sous-entendu, qu'en participant à une
9 telle activité, du moins j'augmentais grandement
10 mes chances? On peut peut-être dire ça,
11 j'augmentais grandement mes chances?

12 R. Bien, c'est sûr que les gens, aussi, préparaient le
13 terrain. T'sais, je veux dire, si un maire sait que
14 le ministre vient dans sa région pour un cocktail
15 avec le député, l'endroit, il va sûrement essayer
16 de travailler avec le bureau de comté pour essayer
17 d'obtenir une discussion avec le, le... le ministre
18 en question lors de son passage dans la région.

19 Q. **[701]** Et ces différents contacts, donc j'imagine
20 qu'il n'y a pas seulement un cocktail ou un
21 événement de financement, là, isolé, à tous les
22 quatre ans, donc il y a des... Est-ce que je me
23 trompe en disant qu'il y a des activités de
24 financement de façon régulière?

25 R. À toutes les années, pratiquement à tous les mois,

1 il y en a toujours une dans une région donnée. Il y
2 en avait... Il y en avait régulièrement, là.

3 Q. **[702]** Donc, puisque vous nous avez dit que vous
4 étiez quand même assidu, ou très participatif à ce
5 genre d'activité là, j'imagine qu'au fur et à
6 mesure qu'on y va, qu'on envoie les mêmes
7 personnes, nos gens de confiance et tout, on
8 développe une relation avec les différents... avec
9 le personnel politique d'un ministre, par exemple.

10 R. Je dirais...

11 Q. **[703]** Ou du moins, c'est ce qu'on cherche à faire.
12 On va pas là pour rien. On cherche, minimalement, à
13 pouvoir obtenir une relation, être connu, avoir un
14 nom...

15 R. En fait, à être vu.

16 Q. **[704]** À être vu.

17 R. Ça c'est clair, à démontrer que oui, on est au
18 rendez-vous et puis, souvent il y a tellement de
19 monde dans ces cocktails-là, que tu t'organises
20 pour aller serrer la main puis montrer que t'es là,
21 mais généralement ça s'arrête là, là.

22 Q. **[705]** Pourquoi vous voulez montrer que vous êtes
23 là?

24 R. C'est une bonne question. Tout le monde le fait,
25 faisons-le donc, là, et si on le fait pas, bien on

1 risque quoi? On le sait pas mais on pense qu'on est
2 mieux de le faire puis on le fait. L'autre réponse
3 que je vous donnerais en ce qui me concerne, dans
4 l'est du Québec, ça revient à ce que je vous ai
5 expliqué tout à l'heure. Il y a des gens avec qui
6 on aimait collaborer puis qu'on collaborait sur une
7 base volontaire parce que c'est des gens qui nous
8 aidaient dans le démarchage des projets et puis,
9 c'est des personnes qu'on était contents
10 d'encourager.

11 Q. **[706]** Mais dans l'exemple que vous me donniez,
12 c'est important d'être vu, d'être... de montrer
13 qu'on est au rendez-vous. Si c'est votre ami que
14 vous connaissez déjà ou une bonne connaissance, à
15 la limite vous pouvez lui expliquer que je peux pas
16 être présent, j'ai déjà financé et tout, mais la
17 façon dont vous l'avez exprimé dans votre dernière
18 réponse, j'avais comme l'impression, peut-être je
19 me trompe, que c'était peut-être pas quelqu'un
20 qu'on... c'est peut-être pas votre ami, là, dans
21 l'exemple que vous donniez, c'est-à-dire vous
22 vouliez être vu, vous voulez montrer que vous étiez
23 au rendez-vous. Je peux comprendre que c'est aus...

24 R. Bien il y a le fait que tu participes au cocktail.
25 Finalement, on les connaît, les personnes. Tu sais,

1 je veux dire, on a des bureaux dans toutes les
2 régions, ça fait que chacun de mes directeurs
3 régionaux connaît les personnes, ça c'est clair. On
4 les connaît aussi par les interventions qu'on fait
5 assez souvent au ministère des Affaires
6 municipales, alors on connaît l'organisation en
7 place au Ministère, puis... bien, on est au rendez-
8 vous. Alors quand on va avoir besoin d'une
9 information ou d'aide pour faire avancer un projet,
10 bien on imagine ou on espère plutôt que les gens
11 vont être au rendez-vous eux aussi du côté du
12 Ministère.

13 Q. **[707]** Mais avez-vous un exemple de problématique ou
14 de blocage ou de d'approche d'environnage (sic)...

15 R. Non, j'ai jamais vécu, j'ai jamais vécu de blocage
16 parce que justement, on a toujours contribué
17 j'imagine, là. Mais j'ai jamais, j'ai pas d'exemple
18 de blocage à vous émettre.

19 15:56:43

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[708]** Mais quel genre d'aide exactement, là, vous
22 dites, parce que ces gens-là vous aidaient, là.
23 C'est quel genre d'aide qu'ils font?

24 R. Ah! mon Dieu! C'est aussi simple que... en fait, je
25 crois qu'on va aborder les sujets un peu plus tard

1 mais je vais vous exposer c'est quoi le déroulement
2 d'un projet en génie municipal. Mais je peux vous
3 donner rapidement un topo en disant que, à partir
4 du moment où une municipalité a un besoin, exemple,
5 un aqueduc-égout, soumet un projet, le cycle de
6 réalisation du projet va sûrement s'échelonner
7 entre un an et cinq ans. Alors le projet va
8 évoluer, c'est dynamique. Alors vous pouvez
9 imaginer que, au cours de ces cinq années-là, on
10 aura à discuter autant avec les analystes
11 techniques au ministère des Affaires municipales
12 qu'avec les gens au cabinet, pour faire valoir les
13 données techniques et les données financières du
14 projet. Alors, c'est en ce sens-là qu'on espérait
15 avoir un appui de ces gens-là. Parce que juste
16 d'obtenir un rendez-vous avec les décideurs de
17 projet au MAM, c'est déjà assez difficile. Imaginez
18 qu'il y a peut-être un milliard (1 G) de demandes
19 de projets dans leurs cartons puis ils ont un
20 programme qui dispose de trois cent millions
21 (300 M\$) par exemple, ça fait qu'il y a beaucoup de
22 démarches qui sont faites d'une municipalité et
23 d'une autre municipalité et d'une autre
24 municipalité pour faire valoir leurs projets. Ces
25 gens-là, j'imagine, sont un peu débordés et

1 exaspérés aussi. Alors, dans notre vision des
2 choses, bien si on collaborait, on aurait
3 probablement une meilleure réceptivité de la part
4 de ces gens-là.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. [709] Quand vous dites collaborer, c'est collaborer
7 aux activités de financement?

8 R. Aux cocktails, aux activités de financement, oui.

9 Q. [710] Vous dites que vous avez pas d'exemple
10 concret de blocage parce que justement, justement
11 vous faisiez votre... bien vous contribuiez, vous
12 participiez, pour reprendre vos termes. Vous avez
13 pas de mémoire mais si... comment je pourrais dire,
14 s'il y a un problème dans un dossier, est-ce que
15 vous, vous allez appeler par exemple un chef de
16 cabinet ou quelqu'un du personnel politique ou il y
17 a des gens chez Roche qui avaient plutôt cette
18 fonction-là de... les accès, si on veut, là, au
19 personnel politique, pardon, et plus principal...
20 plus sérieu... plus principalement le MAMROT ici?

21 R. Ça dépend de la nature de la problématique. Il y a
22 des problématiques qui s'adressent davantage aux
23 analystes techniques puis il y a des problématiques
24 qui s'avantagent... qui s'adressent davantage au
25 cabinet. Alors...

1 Q. [711] O.K. Juste me donner un exemple des deux
2 problématiques. Donc, au niveau analyses
3 techniques, j'imagine que c'est un projet qui
4 respecte pas telle ou telle contrainte ou qui, au
5 niveau du développement durable, en fait pour...

6 R. En fait, il y a un exemple, là, ça serait que, je
7 sais pas moi, on fait, on a un projet d'aqueduc et
8 puis on... la municipalité souhaite l'étendre sur
9 - je donne un exemple, là - sur deux cents mètres
10 (200 m) de plus, et puis le MAMROT??? est pas
11 d'accord. Par contre, le maire, dans sa logique
12 puis avec nous, on constate que, oui, ça fait du
13 gros bon sens parce qu'on va pouvoir aller boucler
14 sur un autre réseau puis ça va venir éliminer des
15 problématiques futures, puis ça va faire un projet
16 qui est plus durable. Bon, l'analyste technique le
17 refuse. Si, lui, il le refuse, bien là, il faut que
18 tu t'adresses plus du côté du cabinet pour le faire
19 valoir sur le plan plus politique. Alors, là on
20 cogne à la porte du côté un peu plus politique, on
21 dit : « Est-ce qu'on pourrait avoir une
22 rencontre? » Puis, à cette rencontre-là, bien,
23 souvent, il va y avoir, non pas le chef de cabinet,
24 mais un représentant du chef de cabinet, le
25 directeur des analystes techniques, et on s'assoit

1 tous ensemble puis on essaye d'élucider le
2 problème. Il va pas se régler là, probablement,
3 mais au moins on fait avancer les choses.

4 Q. [712] On fait cheminer le...

5 R. On fait cheminer le dossier, effectivement.

6 Q. [713] Et quand vous dites au niveau
7 problématique... au niveau technique, c'est
8 facilement imaginable, mais au niveau politique,
9 est-ce que... parce qu'on a entendu, notamment, en
10 cours de certains témoignages passés, la
11 « priorisation », donc un rang de 1 à 5, par
12 exemple, pour savoir quel projet doit être fait au
13 niveau de la « priorisation » parce que, pour
14 reprendre votre réponse toute récente, il y a un
15 milliard de demandes mais on a un budget de trois
16 cent millions (300 M), donc il y a des choix à
17 faire et il y a des « priorisations » à faire. Est-
18 ce que vous pensez que ça peut avoir une influence,
19 le fait d'avoir différentes connaissances, d'être
20 en bons termes, d'avoir des bons liens, un bon
21 réseau avec le personnel politique pour peut-être,
22 je dirais pas influencer indûment ou en mauvaise
23 foi, mais peut-être avoir une meilleure réception
24 de la part du politique pour... lorsqu'on présente
25 un projet, lorsqu'on présente, par exemple, un

1 résumé du projet, de façon à ce qu'ils puissent
2 eux-mêmes le vendre au niveau politique, au niveau
3 technique?

4 R. En fait... en fait, la... la réponse est pas si
5 simple à donner que ça, parce que fina... le
6 « screen » - j'appelle ça le « screen » - les
7 analystes techniques au ministère des Affaires
8 municipales, moi, je considère que ces gens-là font
9 une excellente job. C'est des gens qui sont
10 sérieux, c'est des gens qui sont rationnels puis
11 qui prennent les intérêts du ministère de la
12 province de Québec, autrement dit, les
13 contribuables. Il y a des maires qui sont un petit
14 peu plus agressifs, un petit peu plus politisés,
15 qui ont un projet, par exemple, qui pourrait être
16 un peu moins prioritaire, mais qui vont faire un
17 peu plus de représentations pour faire passer leur
18 projet pour le faire avancer un petit peu plus
19 rapidement. Un peu le principe du travailleur qui
20 veut une job sur un chantier puis qu'il l'a pas
21 encore, mais à tous les matins à six heures et
22 demie (6 h 30), il est à la barrière du chantier
23 puis il attend, puis...

24 Alors, il y a des gens qui mettaient plus
25 d'emphase, qui nous sollicitaient plus d'énergie

1 aussi pour qu'on aille. Et puis, de temps à autre,
2 oui, ça arrivait que ça fonctionnait. Mais je dois
3 dire qu'il restait toujours que les contraintes
4 techniques faisaient en sorte que - comment je vous
5 expliquerais? - c'est que... C'était un exemple,
6 tantôt, le milliard de projets, là...

7 Q. [714] Oui, oui.

8 R. Je dirais que le milliard de projets, là, il est...
9 tous valables, là, tu sais, je veux dire, les
10 infrastructures, elles arrêtent pas de se
11 détériorer, là, à tous les jours. Je pense que
12 c'est au su puis au connu de tout le monde, là.
13 Alors...

14 Q. [715] Bien, c'est comme vous... Pour aborder dans
15 le même sens, c'est-à-dire au niveau technique, les
16 projets (inaudible), donc quand ils sont
17 réalisables, il y a une panoplie de projets
18 techniques qui, évidemment, sont au-delà...
19 beaucoup supérieurs au budget qui est disponible.

20 R. Mais, de mettre ça en lien avec le fait que,
21 exemple, une firme comme Roche fait des
22 contributions politiques, et de dire : « Bon, bien,
23 on a réussi à débloquer cette municipalité-là parce
24 qu'on faisait des contributions politiques, » c'est
25 une peu loin de la réalité, là. C'est...

1 Q. [716] Non, mais ma question est.... est un peu
2 longue, j'en conviens. Mais, comme je vous dis, la
3 réponse n'étant pas simple, la question ne l'est
4 pas aussi.

5 R. Hum.

6 Q. [717] Mais, je comprends que c'est pas aussi
7 directement; je sais pas, un cocktail « Eh, donnez-
8 moi... on devrait réaliser ce projet-là parce que
9 je suis allé à votre cocktail de financement puis
10 j'ai donné tant. » Ça, j'en suis. Ma question était
11 plutôt, et encore une fois je prends le blâme, elle
12 était peut-être pas claire, était peut-être trop
13 longue, mais ma question est davantage au niveau
14 de... de la réceptivité, de l'écoute de... le
15 caract... l'amitié, le fait que lorsqu'on rencontre
16 ces chefs de cabinet là, ce personnel politique là,
17 peu importe, là, au niveau du cabinet de la
18 ministre qui... qu'on va avoir une meilleure
19 écoute. Par exemple, si, moi, demain matin,
20 j'essaye d'avoir...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [718] Est-ce que le fait de créer des liens
23 favorise l'obtention de contrats?

24 R. Quand vous dites « créer des liens » c'est
25 participer à des... faire des contributions

1 politiques?

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Q. [719] Être vu...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [720] Créer des liens d'amitié parce qu'au fil du
6 temps, je présume que vous finissez par créer des
7 liens d'amitié. Et surtout lorsque vous nous
8 expliquez que vous avez, dans l'exemple du deux
9 cents... du deux cents mètres (200 m) à raccorder
10 de plus ou de moins, là, ou encore lorsque vous
11 avez des... des contrats qui sont sur une longue
12 durée et vous êtes appelé à parler souvent avec
13 les... les directeurs ou les analystes techniques
14 ou les chefs de cabinet, à les rencontrer. Est-ce
15 que, ça, ça favorise des liens d'amitié qui font
16 qu'ils vous connaissent puis...

17 R. En fait... en fait, oui, ça favorise des liens
18 d'amitié qui font qu'ils nous connaissent, mais ce
19 que j'observe, Madame la Présidente, c'est que le
20 cycle de réalisation de projets n'est pas changé
21 pour autant. Il y a pas... il y a pas un projet qui
22 est tassé parce que « on aime plus André Côté, on
23 va y donner le projet à Roche plutôt qu'à BPR ».
24 Moi, ça, j'ai pas vu ça, là, j'ai pas senti ça non
25 plus, là. Ce que j'ai senti, par contre, c'est que

1 ce qui est difficile à obtenir au ministère des
2 Affaires municipales souvent, c'est des rencontres
3 pour débattre des projets. Puis ça, bien, oui,
4 effectivement, quand t'as développé une relation
5 d'amitié, t'as plus de facilité à avoir ces
6 rencontres-là, puis elles sont cruciales pour le
7 développement d'un projet. Ça, oui, mais dans la
8 suite des choses, que le projet se réalise plus
9 rapidement, ça fait pas mal toujours son cycle
10 normal. Ça dure tout le temps jusqu'à tant que les
11 analystes techniques aient recommandé quelque chose
12 qui a été optimisé.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Mais, est-ce qu'on pourrait dire que, comme tantôt,
15 je parlais de priorité, c'est-à-dire que ça
16 pourrait influencer? Parce que si on... ils sont
17 réceptifs, on est ami, ils voient qu'on est
18 impliqué, donc ils ont plus grande crédibilité. Ça
19 a un effet un peu boule de neige qui fait en sorte
20 qu'on va être plus réceptif et peut-être entre deux
21 projets, celui de monsieur... que monsieur Côté est
22 venu nous présenter, qui est toujours au rendez-
23 vous, qui est toujours au vu dans les différentes
24 activités politiques, bien, on va peut-être avoir
25 tendance, peut-être indirectement, dans son

1 inconscient, à le favoriser au niveau de la
2 priorisation, pas au niveau technique, au niveau de
3 la priorisation par rapport à un autre projet de
4 monsieur Tremblay qui ne fréquente pas vraiment les
5 activités politiques?

6 R. Bien, en fait, la réponse, je la répète, je crois
7 pas parce que finalement, moi, je suis ici... assis
8 ici aujourd'hui pour parler des contributions
9 politiques de Roche, mais on sait que toutes les
10 autres firmes en ont fait aussi. Et puis si on
11 regarde le résultat au global, je crois pas que
12 Roche ait plus de projets que les autres firmes,
13 là.

14 Q. **[721]** Mais, si vous n'aviez pas contribué? Si vous
15 n'étiez pas présent?

16 R. Je le sais pas. C'est ce que je vous disais tantôt,
17 si j'avais pas contribué, quel résultat ça aurait
18 donné parce qu'on a toujours contribué.

19 Q. **[722]** Par crainte de conséquences (inaudible)?

20 R. Il y avait un peu de crainte, oui, effectivement.
21 Oui.

22 (16:06:42)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[723]** Vous avez dit tantôt que vous ne vouliez pas
25 prendre le risque, qu'il y avait un risque.

1 R. En fait, c'est un risque, c'est une crainte, c'est
2 une appréhension à l'idée que si on arrête de
3 coopérer, bien, que finalement on va avoir moins de
4 réceptivité.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. [724] Et votre crainte est basée sur quoi?

7 R. Effectivement, sur ce que madame la Présidente
8 vient de dire, d'avoir moins de réceptivité aux
9 Affaires municipales parce que si les portes sont
10 fermées ou c'est...

11 Q. [725] Mais, ça, c'est votre crainte, mais est-ce
12 que... je vous suggère, je fais... je pose
13 l'hypothèse suivante : est-ce que la crainte est
14 motivée notamment par le fait qu'on vous ferait
15 des... qu'on vous sollicite, qu'on vous fait des
16 demandes auxquelles vous acquiescez, mais c'est pas
17 vous qui décidez « ah! Je vais aller voir tel
18 cocktail, ce serait le fun, je vais rencontrer des
19 gens que je connais ». Vous nous avez dit tout à
20 l'heure que vous êtes souvent sollicité de part et
21 d'autre.

22 R. Oui.

23 Q. [726] Donc, en étant sollicité, on vous demande
24 donc de contribuer, de participer. Et puisqu'on
25 fait une demande, bien, vous pensez que c'est peut-

1 être mieux de l'accepter que de la refuser, de
2 façon à rester... de maintenir des bonnes relations
3 avec les différents...

4 R. Hum, hum. Oui.

5 Q. **[727]** ... partis... différents personnels
6 politiques, notamment.

7 R. Oui. Oui.

8 Q. **[728]** Quatre heures et dix (16 h 10). Mais là, je
9 crois que monsieur Lachance avait une...

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[729]** Quand vous dites que, dans le fond, vous
12 faites une contribution politique parce que ça vous
13 aide à rencontrer peut-être plus rapidement les
14 analystes techniques, les analystes techniques du
15 Ministère pour discuter des projets - c'est ça que
16 vous avez dit tout à l'heure.

17 R. En fait, non seulement les analystes techniques,
18 mais les gens au cabinet aussi.

19 Q. **[730]** Les gens au cabinet. Mais, est-ce que, pour
20 discuter des projets, c'est à quel stage des
21 projets? C'est-à-dire avant même qu'ils aient été
22 acceptés par le Ministère et également après, s'il
23 y a des problèmes dans le projet?

24 R. Généralement, une fois que le projet a été étudié
25 aux Affaires municipales et puis qu'il a fait

1 l'objet d'une certaine considération.

2 Q. **[731]** Donc, c'est une fois... C'est donc après, une
3 fois qu'il a été accepté par le gouvernement, là,
4 mais c'est... parfois c'est aussi avant que le
5 projet soit accepté.

6 R. Avant qu'il soit accepté par le gouvernement. En
7 fait, pour vous résumer, Monsieur Lachance, c'est
8 que les gens, les municipalités déposent une
9 demande d'aide financière dans un projet...

10 Q. **[732]** Oui.

11 R. ... donné et accusent réception de leur demande
12 d'aide financière et puis là, les analystes
13 techniques commencent à travailler sur le projet.
14 Le premier avis vient des analystes techniques pour
15 dire, « bien, on est d'accord avec le projet, à
16 l'exception de ça, ça, ça ». Bon. C'est là que...

17 Q. **[733]** C'est cette étape-là que là...

18 R. C'est là que ça commence.

19 Q. **[734]** ... ça vous aide de faire des
20 contributions...

21 R. C'est là que ça commence.

22 Q. **[735]** ... politiques parce que les gens politiques
23 vous permettent de dire, « appelle le fonctionnaire
24 pour tous les rencontrer plus rapidement dans ce
25 dossier-là ». Est-ce que c'est quelque chose comme

1 ça?

2 R. En fait, si on a de la difficulté à obtenir une
3 rencontre, effectivement, on a l'impression que
4 parce qu'on contribue, qu'on va avoir une meilleure
5 réceptivité du côté du cabinet pour obtenir une
6 rencontre et aller débattre de notre point avec la
7 municipalité en question.

8 Q. **[736]** Donc, le cabinet intervient au niveau de
9 l'appareil administratif pour dire « écoutez,
10 rencontrez-les donc plus rapidement, là, ces gens-
11 là » c'est un peu ça.

12 R. À quelques occasions, oui, c'est arrivé. Oui.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Donc, on prend une courte pause, il est quatre
15 heures et douze (16 h 12). On reprend à et vingt-
16 cinq (16 h 25)?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[737]** Très bien. Je vais vous dire aussi, Monsieur
19 Côté, là, on a cédulé d'arrêter, mais si vous
20 sentez le besoin d'arrêter à d'autres moments, vous
21 nous le dites.

22 R. Non, ça va.

23 Q. **[738]** O.K.

24 R. Ça va.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 (16:26:50)

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Avant de poursuivre, Madame la Présidente, Monsieur
5 le Commissaire, je crois qu'on a omis - c'est très
6 technique - mais de libérer, là, l'autre portion
7 avant la pause. Il n'y a pas eu d'ordonnance de
8 libération en tant que telle. Juste pour... C'est
9 très technique, mais juste pour éviter toute
10 ambiguïté.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Vous avez raison, mais c'est... j'avais... Vous
13 avez raison. Alors oui. Alors il fallait donc
14 libérer la portion juste avant de prendre la pause.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 La deuxième partie.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'était d'ailleurs la raison pour laquelle on
19 suspendait.

20 Me SIMON TREMBLAY :

21 Effectivement.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Alors, O.K.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. [739] Monsieur Côté, lorsqu'on a pris la pause on

1 parlait, là, vous nous expliquiez que ça... ces
2 activités-là, de financement de partis politiques,
3 vous permettaient notamment de passer un coup de
4 fil pour peut-être avoir une rencontre plus
5 rapidement, parce que c'est pas nécessairement
6 quelque chose de facile. Ma question est la
7 suivante : qui, chez Roche pouvait contacter ce que
8 j'appelle, là, de façon générique, le personnel
9 politique du MAMROT?

10 R. Qui dans la fonction? Qui des personnes?

11 Q. **[740]** Oui. Non, qui... Qui des personnes, ou, si la
12 réponse est la fonction, la fonction, je veux
13 savoir qui pouvait... J'imagine que...

14 R. S'adresser...

15 Q. **[741]** ... la réceptionniste pouvait pas, donc, qui
16 pouvait?

17 R. Non. C'est ça. Mais s'adresser à qui, précisément,
18 au ministère, là?

19 Q. **[742]** Au personnel qu'on qualifierait de politique
20 du MAMROT.

21 R. O.K. Pas les analystes techniques, le personnel
22 politique.

23 Q. **[743]** Non non, pas le technique. Le politique.

24 R. D'accord. O.K.

25 Q. **[744]** Donc, qui?

1 R. En fait, moi je pouvais le faire. Les gens qui
2 étaient au développement des affaires, je dirais,
3 là. Pour nommer, par exemple, Martin Lapointe.

4 Q. [745] O.K.?

5 R. Les directeurs de bureaux régionaux, à quelques
6 occasions, pouvaient téléphoner directement au
7 cabinet pour obtenir une rencontre. Dépendamment à
8 qui on s'adressait aussi au cabinet. Hein, parce
9 qu'il y a le chef de cabinet, puis il y a des...
10 des subalternes, et puis... Il y a des attachés au
11 chef de cabinet, et puis... Mais généralement, les
12 personnes, c'est des personnes, chez Roche,
13 affectées au développement des affaires. Personnel
14 de supervision, je dirais, de direction.

15 Q. [746] Donc...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [747] Mais dites-nous, donc, dans les...

18 R. O.K.

19 Q. [748] Faites les distinctions appropriées.

20 R. D'accord. Dans mon secteur, pour l'est du Québec,
21 les personnes qui contactaient des personnes au
22 cabinet, il y avait moi, effectivement, il y avait
23 Martin Lapointe, Daniel Bergeron chez nous, qui
24 essayait d'obtenir des rencontres de temps à autre.
25 Ensuite, certains directeurs de bureaux régionaux,

1 dépendamment de la nature du projet.

2 Q. [749] Mais, ce que je veux surtout savoir, c'est
3 qui avait accès à qui. Donc, quand vous dites au
4 chef de cabinet...

5 R. Oui.

6 Q. [750] ... puis vous avez parlé de d'autres
7 personnes. Alors... Au... au sein des membres
8 politiques. De qui parlez-vous? Pourquoi faites-
9 vous la distinction que seulement certaines
10 personnes pouvaient parler, par exemple au chef de
11 cabinet, d'autres pouvaient s'adresser à... à qui?

12 R. À Bruno Lortie, qui était le chef de cabinet, O.K.,
13 pour le nommer. Et puis, bien, c'était comme
14 entendu que dans l'équipe de travail, bien, c'était
15 pas tout le monde qui pouvait appeler Bruno Lortie.
16 Par contre, son subalterne, qui a été pendant un
17 bout de temps, de mémoire, Michel Binette, à ce
18 moment-là, bien, certaines autres personnes
19 pouvaient entrer en contact avec Michel Binette
20 après qu'on ait eu des discussions.

21 Exemple, un directeur de bureau régional
22 qui avait un projet spécial pouvait contacter
23 directement monsieur Binette pour tenter d'obtenir
24 une rencontre.

25 Q. [751] Et monsieur Bruno Lortie était chef de

1 cabinet de qui?

2 R. Du ministère des Affaires municipales pour le
3 compte de, du temps que moi j'ai été à Québec, avec
4 la ministre Nathalie Normandeau.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Ça va?

7 Q. **[752]** Et monsieur Bruno Lortie, qui pouvait le
8 contacter directement?

9 R. Moi je pouvais le contacter directement.

10 Q. **[753]** Qui d'autre?

11 R. Chez nous on avait un consultant qui s'appelait
12 Marc-Yvan Côté.

13 Q. **[754]** D'accord?

14 R. O.K., qui était à l'emploi de Roche jusqu'en deux
15 mille cinq (2005), et puis qui a eu un titre de...
16 de consultant de deux mille cinq (2005) jusqu'à
17 deux mille onze (2011), je crois, là. Et puis
18 effectivement, monsieur Côté avait un accès avec
19 monsieur Lortie. Et puis ce qu'on doit comprendre,
20 c'est que monsieur Côté avait été ministre de la
21 Santé, je crois, et ministre des Transports par le
22 passé. Son attaché politique, ou son chef de
23 cabinet, à cette époque-là, était effectivement
24 monsieur Lortie, et puis ma perception - je dis
25 bien ma perception - c'est que ces deux personnes-

1 là sont liées d'une grande amitié.

2 Q. **[755]** Comment la qualifieriez-vous, cette amitié-
3 là?

4 R. Une amitié personnelle, je dirais, là.

5 Q. **[756]** Mais ils sont très proches? Est-ce qu'on
6 pourrait qualifier ça d'amitié fraternelle...

7 R. Écoutez...

8 Q. **[757]** ... ou si je vais trop loin en disant ça?

9 R. Je ne suis pas dans leur cercle d'amis, mais
10 c'était perceptible que c'est... c'est des amis,
11 ces personnes-là. C'était, c'était... c'était des
12 amis. Et puis comme on avait un contrat de
13 consultation avec monsieur Côté, qui faisait de la
14 représentation pour Roche, bien, effectivement, à
15 l'occasion, on téléphonait à monsieur Côté pour lui
16 demander si c'était possible qu'il nous organise
17 une rencontre au cabinet, de parler à monsieur
18 Lortie pour nous organiser une rencontre.

19 Q. **[758]** Puis est-ce que les résultats étaient là?

20 R. Souvent, oui. Les résultats étaient là. Souvent
21 c'était pour avoir une information, simplement. Et
22 puis moi je vous dirais que dans l'est du Québec,
23 c'était pas quelque chose qui était usuel, c'est
24 pas quelque chose que... C'était pas un canal qu'on
25 utilisait de façon hebdomadaire, ou quotidienne, ou

1 mensuelle. C'était vraiment à l'occasion. Mais ça
2 arrivait, effectivement, dans un projet donné,
3 qu'on se servait de monsieur Côté, de par son lien
4 avec monsieur Lortie, pour tenter d'obtenir une
5 rencontre pour un besoin pour un client.

6 Q. **[759]** À quel type d'occasion vous aviez recours aux
7 services de Marc-Yvan Côté?

8 R. Par exemple, dans un projet qui ne... qui faisait
9 du sur place. Et qui... qui n'avancait pas. Qu'on
10 considérait que c'était un projet d'importance,
11 qu'on considérait que c'était un projet qui était
12 viable, et puis qui allait se réaliser. Et puis qui
13 affichait du retard dans son démarchage. À cette
14 occasion-là, on utilisait les services de monsieur
15 Côté pour tenter d'avoir une rencontre.

16 Q. **[760]** Et à ces occasions-là, très précises - j'ai
17 déjà posé la question mais je la repose encore -
18 est-ce que... parce que vous semblez avoir un cas à
19 l'esprit, est-ce qu'il y avait des résultats? Est-
20 ce que ça débloquent des choses?

21 R. En fait, ça débloquent les rencontres, oui. On
22 avait les rencontres. Encore une fois, les
23 rencontres, plus souvent qu'autrement, monsieur
24 Lortie n'y participait pas, c'était son subalterne
25 qui les tenait, puis comme je vous expliquais

1 précédemment, souvent ça se tenait en présence du
2 représentant du cabinet et du représentant des
3 analystes techniques et d'analystes techniques mais
4 au moins, on avait eu la rencontre puis on était en
5 mesure de voir qu'est-ce qui allait se passer.

6 Q. [761] J'aimerais ça qu'on fasse, à l'instar de ce
7 qu'on a fait pour madame Michaud, qu'on fasse une
8 petite parenthèse pour parler un peu plus de Marc-
9 Yvan Côté. Comment vous, vous l'avez connu Marc-
10 Yvan Côté ou à quelle occasion plutôt?

11 R. Je l'ai connu quand j'ai commencé à travailler chez
12 Roche en mil neuf cent quatre-vingt-quatorze
13 (1994). Je suis arrivé chez Roche en janvier
14 quatre-vingt-quatorze (1994) puis je crois que
15 monsieur Côté est arrivé, je pense qu'il est arrivé
16 en janvier mil neuf cent quatre-vingt-quatorze
17 (1994) lui aussi, là, pratiquement en même temps,
18 et puis, le premier contact que j'ai eu avec
19 monsieur Côté, c'est quand on a fait un cocktail
20 d'ouverture pour notre bureau de Rivière-du-Loup,
21 quand j'avais ouvert le bureau avec Roche à
22 Rivière-du-Loup. On avait invité monsieur Côté à
23 être à ce moment-là, je me souviens plus quel titre
24 portait monsieur Côté exactement au siège social à
25 Québec mais il était impliqué dans le développement

1 des affaires. Alors on l'avait invité puis c'est là
2 que je l'ai connu. C'est là que j'ai eu mon premier
3 contact avec monsieur Côté.

4 Q. **[762]** Mais monsieur Côté, monsieur Marc-Yvan Côté,
5 parce que vous êtes Monsieur Côté aussi, Marc-Yvan
6 Côté, corrigez-moi si je me trompe, c'est pas un
7 ingénieur? Savez-vous la formation qu'il a,
8 monsieur Côté, Marc-Yvan Côté?

9 R. Je crois qu'il... c'est un enseignant, monsieur
10 Côté, à la base, je crois.

11 Q. **[763]** Et qui a fait de la politique?

12 R. Qui a fait de la politique.

13 Q. **[764]** Tantôt, vous avez parlé de développement des
14 affaires, comment s'orientent les différentes
15 stratégies. On a parlé beaucoup d'aspects
16 techniques et également d'aspects politiques. À
17 quel niveau monsieur Marc-Yvan Côté, je vais
18 l'appeler Marc-Yvan pour pas confondre avec vous,
19 donc à quel niveau Marc-Yvan Côté était-il impliqué
20 en matière de développement des affaires chez
21 Roche?

22 R. Je vous répondrais que sa présence chez Roche s'est
23 située entre quatre-vingt-quatorze (1994) et deux
24 mille cinq (2005). Maintenant, comment est-ce qu'il
25 articulait le développement des affaires ou quel

1 était son rôle précis ou ses activités ou son
2 quotidien entre quatre-vingt-quatorze (1994) et
3 deux mille cinq (2005)? Je peux vraiment pas en
4 témoigner parce que moi j'étais dans mon petit
5 bureau à Rivière-du-Loup et puis on voyait monsieur
6 Côté une fois ou deux par année, ça s'arrêtait là,
7 là. On avait pas de forum de développement
8 d'affaires spécifique où est-ce qu'il... qui était
9 présidé, par exemple, par monsieur Côté. Non, ça
10 n'existait pas.

11 Q. **[765]** Quand vous dites que vous... à ce moment-là
12 entre quatre-vingt-quatorze (1994) et deux mille
13 cinq (2005), vous le voyiez une à deux fois par
14 année, dans quel contexte le voyiez-vous?

15 R. Ah! souvent lors d'une visite au bureau de Québec
16 ou encore, je vous dirais, c'était des contacts
17 téléphoniques, par exemple pour en revenir à mon
18 implication dans la région de Rivière-du-Loup,
19 quand j'avais à répondre à une demande de
20 participation à un événement politique par exemple,
21 souvent je contactais Michel Labbé qui était mon
22 patron immédiat à cette époque-là ou, s'il était
23 absent, je parlais à monsieur Côté pour lui dire,
24 bien regarde, j'ai telle invitation sur le plan
25 politique. Est-ce que je dois y aller ou pas y

1 aller? M'autorisez-vous ou vous m'autorisez pas. Ou
2 souvent, je parlais à monsieur Labbé et c'était
3 monsieur Côté qui me recontactait pour dire bon,
4 O.K., oui, je crois que ça vaut la peine qu'on soit
5 là ou ça vaut pas la peine qu'on soit là.

6 Q. [766] À ce moment-là, monsieur Labbé, il est votre
7 supérieur immédiat ou il est le président de
8 l'entreprise?

9 R. Il était mon supérieur immédiat puis il est devenu
10 le président de l'entreprise puis par la suite,
11 c'est madame Michaud qui est devenue ma supérieure
12 immédiate mais c'était le même contexte; monsieur
13 Côté jouait le même rôle.

14 Q. [767] Donc je comprends que quand monsieur... est-
15 ce que je dois comprendre plutôt que lorsque
16 monsieur Labbé accède à la présidence de
17 l'entreprise, madame Michaud le remplace et à
18 partir de ce moment-là, lorsque vous avez à
19 vérifier si oui ou non vous pouvez participer à une
20 activité politique, vous contactez madame
21 Michaud...

22 R. Exact.

23 Q. [768] ... ou monsieur... ou Marc-Yvan Côté?

24 R. En fait, je contacte madame Michaud et si madame
25 Michaud... Madame Michaud généralement était facile

1 à rejoindre, là. Et puis, soit c'est elle qui me
2 répondait, majoritairement, la majorité du temps
3 plutôt, c'était elle qui me revenait pour dire,
4 regarde, oui on y va ou non, on y va pas.

5 Q. [769] O.K. Pourquoi vous... parce que vous étiez le
6 directeur du bureau de Rivière-du-Loup, pourquoi
7 vous vous rapportiez à votre supérieur immédiat
8 relativement aux activités de financement
9 politique?

10 R. C'était la politique en place chez Roche. C'était
11 pas uniquement pour les contributions politiques.
12 Pour tout achat qu'on devait faire, ou toute
13 participation, ou toute commandite, on devait
14 référer à la direction du département parce que,
15 oui il y a les contributions politiques mais comme
16 je vous disais, il y a la ribambelle de carnivals
17 puis de festivals qui cognaient à la porte à tous
18 les jours, là. Ça fait que, effectivement,
19 c'était... ça faisait partie des directives qu'on
20 avait de se faire autoriser avant d'engendrer la
21 dépense.

22 Q. [770] O.K.

23 16:39:07

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [771] Quand vous disiez, des fois on y allait, des

1 fois on y allait pas, c'était physiquement? Parce
2 que financièrement, vous y participiez toujours ou
3 pas?

4 R. C'était les deux, Madame. Parfois on contribuait
5 mais on n'était pas présents pour des raisons
6 multiples et parfois on ne contribuait pas parce
7 qu'on ne voulait pas contribuer. Puis il y a eu des
8 périodes chez Roche où est-ce que financièrement,
9 ça a été plus difficile puis il y a eu un mot
10 d'ordre qu'on ne participait plus à aucune activité
11 à moins que ça soit essentiel pour le bénéfice de
12 l'entreprise.

13 Q. [772] Pourriez-vous développer à ce niveau-là s'il
14 vous plaît?

15 R. Oui. Bon. Je donne un exemple. Supposons que, je
16 sais pas, on est sur un projet d'autoroute et puis
17 qu'il y a un cocktail auquel le Ministère, le
18 ministre des Transports va être présent dans la
19 région de Rivière-du-Loup, bien évidemment, on va
20 s'arranger pour être présents à ce cocktail-là. Si
21 à l'inverse, il y a un cocktail d'organisé pour le
22 ministère de la Famille par exemple, bien regarde,
23 la directive ça va être vous participez pas à ce
24 cocktail-là parce que ça...

25 Bon, souvent aussi, on avait des projets

1 qui étaient en marche et puis qui étaient des
2 projets qui étaient d'importance pour nous, et puis
3 c'était comme normal ou c'était comme dire « merci,
4 oui, on est là; on est au rendez-vous. »

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [773] Est-ce que je comprends que les seules
7 activités auxquelles vous ne... vous n'avez pas
8 participé, c'est celles qui avaient aucun lien avec
9 vos fonctions?

10 R. Non, pas nécessairement. Il y a plusieurs activités
11 auxquelles je n'ai pas participé qui avaient pas de
12 lien avec mes fonctions.

13 Q. [774] C'est ce que je dis : les activités
14 auxquelles vous ne participiez pas...

15 R. Oui.

16 Q. [775] ... c'est celles qui n'avaient pas de liens
17 avec vos fonctions. Le Ministère de la Famille, ça
18 avait pas beaucoup de liens avec... avec vos
19 activités professionnelles.

20 R. Effectivement; effectivement. Par contre... par
21 contre, ça dépendait aussi de qui venait la
22 demande. Si la demande vient du député puis qu'il
23 t'a beaucoup aidé à réaliser un projet, bien, même
24 si tu as pas d'intérêts, tu vas y participer quand
25 même. C'est ça.

1 Me SIMON TREMBLAY :

2 Q. [776] Donc je reviens à ma question précédente, par
3 rapport au développement des affaires. On avait
4 expliqué, comme je disais tout à l'heure, l'aspect
5 très technique du développement des affaires.

6 R. Je veux juste préciser...

7 Q. [777] Oui, oui, allez-y.

8 R. ... j'ai rien contre le Ministère de la Famille.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Nous non plus.

11 Me SIMON TREMBLAY :

12 Q. [778] Donc, je parlais du développement des
13 affaires. On s'est écarté un peu avec différentes
14 autres questions. Il y a pas de problème. Dans le
15 développement des affaires, il y a deux
16 composantes : il y a les relations, le réseautage,
17 puis il y a l'aspect technique. Est-ce qu'on peut
18 convenir que monsieur Marc-Yvan Côté au niveau de
19 l'aspect technique, nécessairement, il était pas
20 très impliqué, n'ayant aucune formation précise?

21 R. Effectivement.

22 Q. [779] Est-ce que j'ai raison de croire que, s'il
23 était responsable, s'il était impliqué au niveau du
24 développement des affaires, n'ayant pas de
25 formation technique, que c'est normal de penser

1 qu'il s'occupait davantage au niveau du réseautage,
2 des contacts ou du mécanisme des ministères, compte
3 tenu de son expérience politique?

4 R. J'imagine, oui.

5 Q. **[780]** O.K. Mais, je comprends de votre dernière...
6 votre avant-dernière réponse...

7 R. Je dis « j'imagine » parce que, je vous répète que,
8 j'étais pas là.

9 Q. **[781]** C'est ça, effectivement. Donc, quatre-vingt-
10 quatorze (94) à deux mille cinq (2005), vous êtes
11 pas impliqué au niveau de la haute direction.

12 R. C'est ça, exactement.

13 Q. **[782]** Ça mène à ma prochaine série de questions.
14 Donc, à partir de deux mille cinq (2005), le vingt-
15 quatre (24) juin pour être plus précis, vous nous
16 avez dit en... plus tôt aujourd'hui que vous
17 deveniez... vous devenez - pardon - un des sept
18 associés principaux. À ce moment-là, Marc-Yvan
19 Côté, il occupe quel rôle? Donc, là, vous êtes plus
20 au courant, là, au niveau de la gestion interne de
21 l'entreprise. Est-ce que vous savez, à ce moment-
22 là, quand vous devenez vice-président principal,
23 quel est son rôle exact? Quelles fonctions occupe-
24 t-il?

25 R. En fait, oui. Est-ce... Ce que notre président nous

1 a expliqué, c'est que...

2 Q. **[783]** Monsieur Martel.

3 R. ... mis à part le fait que... monsieur Martel.

4 Q. **[784]** Oui.

5 R. ... mis à part le fait que monsieur Côté avait
6 quitté son emploi, qu'on lui conservait un rôle de
7 consultant pour intervenir en développement
8 d'affaires tous azimuts, là, c'est-à-dire autant
9 pour aider à faire avancer des projets à caractères
10 gouvernementaux, qu'avec le privé. Il développait
11 aussi avec le privé, dans le secteur immobilier,
12 entre autres. Alors, il avait un mandat de
13 consultation qui existait, que j'ai jamais vu, là,
14 que le président nous a rapporté. Et puis, on ne
15 voyait pas monsieur Côté dans l'entreprise, en tout
16 cas, pas dans l'Est du Québec. Il n'avait pas de
17 bureau à Québec, je sais pas s'il avait un petit
18 bureau à Montréal physiquement, mais à Québec on
19 voyait pas monsieur Côté. Et puis, par contre, on
20 savait qu'on pouvait avoir accès pour avoir
21 certaines informations ou donner ou essayer de nous
22 aider dans certains projets.

23 Q. **[785]** Est-ce que... En étant l'un des sept associés
24 principaux, est-ce que vous avez pu savoir combien
25 qu'il gagnait comme consultant, malgré qu'il

1 semblait pas être présent.

2 R. C'est... c'est... c'est... Ça va paraître bizarre
3 ce que je vais vous répondre, mais non,
4 effectivement, les gens autour de la table, les
5 sept associés principaux, le comité de direction,
6 on n'a pas eu accès à... à moins que d'autres
7 l'aient eu. Moi, j'ai jamais eu accès au contrat
8 que monsieur Côté avait avec la firme. Tout ce
9 qu'on en savait, c'est qu'il en existait un
10 contrat, et puis il était renouvelé d'année en
11 année, je crois, dépendamment des besoins ou du
12 rendement.

13 Q. **[786]** Qui prenait la décision de...

14 R. Monsieur Martel.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[787]** Je m'excuse, vous venez de dire :

17 « dépendamment de son... notamment de son
18 rendement »?

19 R. Du rendement, oui, effectivement. Alors, si,
20 advenant que son rôle de consultant a fait en sorte
21 qu'il avait ramené des mandats pour la firme, bien
22 j'imagine qu'on était tenté de reconduire son
23 mandat. Et puis c'était... c'était questionné au
24 comité de direction, effectivement. Et puis,
25 c'était un peu flou comme réponse, mais on voyait,

1 par contre, qu'avec le privé il y avait certains
2 mandats qui sont arrivés, effectivement, qui ont
3 servi, entre autres, à Roche Construction, à faire
4 des affaires et puis... il y avait une portion avec
5 le privé. Puis...

6 Q. [788] Puis il y avait une portion avec le public?

7 R. Il y avait une portion avec le public, oui. La
8 portion avec le public...

9 Q. [789] Qu'il amenait?

10 R. Pardon?

11 Q. [790] Qui était grâce à ses efforts?

12 R. J'imagine, oui, oui, oui. Hum hum.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. [791] Et donc, ce que vous dites, c'est que dans
15 les faits, vous avez parfois demandé l'intervention
16 de monsieur Côté pour qu'il parle à monsieur
17 Lortie, et monsieur... et cette intervention-là,
18 elle vous a permis de rencontrer des analystes
19 techniques pour parler des projets de vos... de vos
20 clients municipales... municipaux; c'est ça?

21 R. Davantage les gens du cabinet.

22 Q. [792] Les gens du cabinet? Pour rencontrer des gens
23 du cabinet?

24 R. Oui.

25 Q. [793] Mais, est-ce que vous avez... dans ces

1 rencontres-là, il y avait pas parfois des analystes
2 techniques, également?

3 R. Oui, oui, c'est ce que je vous expliquais tout à
4 l'heure.

5 Q. **[794]** C'est ça.

6 R. Quand on finissait par obtenir une rencontre, la
7 majorité du temps, le chef de cabinet n'était pas
8 présent. C'était son subalterne. Et puis, le
9 responsable des analystes techniques, et puis
10 souvent l'analyste technique attitré au projet.

11 Q. **[795]** Et si vous avez continué à payer monsieur
12 Côté pendant aussi longtemps, c'est parce que ça
13 avait un certain succès, là, c'est-à-dire...

14 R. Effectivement.

15 Q. **[796]** ... ces rencontres-là analystes techniques
16 vous permettaient de bien faire valoir les
17 arguments de votre... des projets de votre client,
18 puis vous en avez obtenu de cette façon-là?

19 R. On a obtenu des rencontres, oui, effectivement. On
20 obtenait des rencontres.

21 Q. **[797]** Mais, les rencontres, c'est une chose, mais
22 vous, vous cherchez à faire avancer, à faire
23 avancer le projet. Est-ce que ça... vous avez
24 l'impression que les projets ont été acceptés suite
25 à ces rencontres-là?

1 R. Euh... Honnêtement? Non.

2 Q. **[798]** Non?

3 R. Très honnêtement, non. On a pu faire évoluer le
4 projet suite à ces rencontres-là, mais que le
5 projet ait été accepté par le biais de cette
6 influence-là que pouvait avoir monsieur Côté sur
7 monsieur Lortie, moi, j'ai pas vu ça.

8 Q. **[799]** Mais ça veut dire quoi « évoluer »?

9 R. Évoluer... le projet a évolué. Faire évoluer le
10 projet. Ça, c'est-à-dire...

11 Q. **[800]** Dans quoi? Dans son design technique?

12 R. Et technique et financier, parce que le technique
13 implique nécessairement des données financières.
14 Mais ce qui était difficile, je le répète, avec le
15 ministère des Affaires municipales, quand tu
16 démarches un projet, c'est de faire coïncider le
17 technique avec le politique. De dire : « Regarde,
18 il y a des besoins. Le projet, il a été trop
19 rationalisé, il faut le ramener dans un ordre où
20 est-ce qu'on va faire un projet durable avec et
21 puis ça implique davantage d'argent. » Quand ça
22 implique davantage d'argent, bien, là c'est plus le
23 côté politique, c'est-à-dire le cabinet qui doit
24 intervenir. Et puis, si t'as pas de rencontre, si
25 t'es pas capable d'obtenir de rencontre parce que

1 le technique, par exemple, va dire au politique :
2 « Bien, il est pas viable, le projet », bien, tu
3 peux pas avancer, tu peux pas faire valoir ton
4 projet, tu peux pas faire valoir tes... tes... tes
5 pondérants puis tes impondérants dans le projet.

6 Q. [801] Mais si c'était seulement pour le faire
7 évoluer et que ça a jamais vraiment servi en bout
8 de piste pour l'avoir le fameux projet, pourquoi
9 vous avez Marc-Yvan Côté pendant toutes ces années-
10 là?

11 R. C'est une très bonne question. C'est la question
12 que plusieurs membres du comité de direction
13 posaient à notre président : « Qu'est-ce qu'il
14 fait, Marc-Yvan? Pourquoi on le garde dans nos
15 rangs? Quels sont les résultats? Quel salaire il
16 gagne? » C'était plutôt évasif comme réponse de la
17 part du président. Et puis sa perception à lui
18 c'était que, oui, on en avait besoin. Moi, j'ai pas
19 été président de l'entreprise puis j'ai pas été
20 présent entre quatre-vingt-quatorze (94) et deux
21 mille cinq (2005), au siège social, mais est-ce
22 qu'il y avait « Merci pour les services rendus »
23 là-dedans aussi? Je ne le sais pas non plus.

24 Mais ce que notre président nous disait
25 c'est que ce qu'il rapportait comme contrats dans

1 la région de Montréal, avec le privé, dans la
2 région de Québec, juste ça, ça justifiait sa
3 présence.

4 Q. **[802]** Mais au niveau donneurs d'ouvrage public
5 c'était pas efficace, selon vous?

6 R. En fait, c'était efficace jusqu'à un certain point,
7 oui. Parce que, finalement, il avait ses contacts,
8 ses entrées du fait qu'il était ami avec monsieur
9 Lortie.

10 Effectivement, comme je vous disais,
11 c'était comme une cartouche, là, que tu... tu
12 tirais pas de cartouche pour rien mais si t'avais
13 besoin d'une rencontre puis t'étais vraiment pas
14 capable de l'avoir... ou une information, savoir
15 comment chemine un projet? Est-ce qu'il est
16 considéré prioritaire aux Affaires municipales ou
17 est-ce qu'il l'est pas? Souvent, en passant par
18 monsieur Côté, on finissait par obtenir des
19 informations ou des rencontres qui nous
20 permettaient de faire bouger notre projet.

21 Q. **[803]** Faire bouger, ça veut dire d'essayer de le
22 faire, comme vous dites, évoluer, là...

23 R. Évoluer, effectivement.

24 Q. **[804]** ... en fait, de l'amener aux besoins que vous
25 pensez...

1 R. Exactement.

2 Q. [805] Et si on fait grossir un peu le projet, après
3 ça il reste à chercher de l'argent du côté
4 politique, le faire approuver par le ministère?

5 R. En fait... en fait, vous dites « le faire
6 grossir », parfois... moi, j'utilisais
7 l'expression, le projet il est mûr, c'est-à-dire
8 qu'il avait subi toutes les tractations techniques,
9 tous les efforts rationalisation avaient été faits.
10 Le projet était mûr mais il y avait pas de réponse
11 officielle qui arrivait à la Municipalité, on
12 essayait de savoir pourquoi, qu'est-ce qui se
13 passait, pourquoi ça bloquait encore. Souvent
14 c'était ça. Souvent c'était pour obtenir des
15 rencontres justement pour faire des ajouts, comme
16 vous dites, faire grossir le projet. Dans d'autres
17 temps c'était pour valider certaines informations
18 puis s'assurer que tout allait fonctionner comme on
19 l'avait préparé techniquement avec notre cliente.
20 Je reviens toujours à dire que c'était ardu d'avoir
21 des rencontres puis ces rencontres-là, bien, c'est
22 ce qui nous permettait de faire évoluer les choses.
23 Puis ça revient toujours à ce que je vous
24 expliquais précédemment, que le cycle de
25 réalisation d'un projet c'est tout le temps les

1 mêmes choses. Tu sais, on... j'aimerais faire
2 l'exercice avec vous, si on avait le temps, de
3 prendre une série de projets, là, qui ont... qui
4 ont fait l'objet d'une aide financière, un projet
5 d'envergure, là, prendre un projet d'une dizaine de
6 millions, là. C'était toujours le même cycle,
7 c'était toujours un horizon de deux à cinq ans.
8 Souvent tu changes de gouvernement et on commence
9 avec... exemple, on a fait des projets beaucoup
10 qu'on a commencés avec le Parti québécois et il a
11 terminé avec le ministère des Affaires municipales.
12 Puis c'est pratiquement toujours le même cycle de
13 réalisation, là, tu sais, c'est pas... c'est pas...
14 « Tu me fais des contributions politiques puis ton
15 projet débloque tout de suite, là », c'est pas ça.
16 Facilitateur, je dirais, pour obtenir des
17 rencontres, oui. Mais, en ce qui me concerne, dans
18 l'est, en plus, je dirais, là, ça s'arrêtait là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[806]** Ce qui, en soi, est un grand avantage.

21 R. Oui, c'est un avantage.

22 Q. **[807]** O.K.

23 R. C'est un avantage, Madame la Présidente, mais quand
24 on regarde le tableau des projets qui ont été
25 accordés, il y en a pas plus... En fait, dans le

1 monde municipal, je dirais que les... les deux plus
2 grands gagnants de projets étaient Roche et BPR.
3 Parce que c'était deux firmes très impliquées en
4 génie municipal, parce qu'il y avait des firmes qui
5 détestaient faire du génie municipal, on les
6 sentait moins, elles étaient moins présentes. Elles
7 étaient surtout pas dans l'est du Québec, où est-ce
8 que c'est perçu comme un petit milieu où est-ce
9 qu'il y a pas de population puis qu'il y a pas de
10 potentiel d'affaires.

11 Q. [808] O.K. Et je veux être bien sûre d'avoir bien
12 compris ce que vous avez dit tantôt.

13 R. Je veux être bien sûr de vous faire comprendre ce
14 que je vous dis aussi.

15 Q. [809] O.K. J'ai bien compris tantôt vous avez dit
16 que le... le contrat de monsieur Marc-Yvan Côté
17 était renouvelé d'année en année selon ses
18 performances et vous avez dit, notamment, dans
19 l'obtention de contrats et j'ai compris que vous
20 aviez dit tant privés que publics?

21 R. Oui. Puis là je vais préciser certaines choses.
22 Quand je dis, renouvelé d'année en année, je ne
23 sais pas, Madame la Présidente, quel était le
24 contrat de base de monsieur Côté parce que je ne
25 l'ai jamais vu. Mais ce que je sais c'est que,

1 d'une année à l'autre, on savait qu'il y avait
2 encore un contrat qui existait. Alors, est-ce que
3 c'est un contrat qui avait été signé pour trois ans
4 ou pour deux ans ou pour cinq ans? Je ne le sais
5 pas.

6 Q. **[810]** O.K. Et vous avez dit une autre chose qui m'a
7 frappée. Vous avez dit que monsieur Lortie, que le
8 chef de cabinet n'assistait pas à la majorité des
9 rencontres.

10 R. Des rencontres.

11 Q. **[811]** Ça implique qu'il assistait à certaines
12 rencontres? En fait, vous avez dit « dans la
13 majorité des cas il n'assistait pas ».

14 R. Oui...

15 Q. **[812]** Et ça implique donc...

16 R. ... ça implique qu'à certaines rencontres, oui, il
17 a participé.

18 Q. **[813]** Bon. Et que faisait-il dans ces rencontres-
19 là?

20 R. Bien, il écoutait. Il écoutait les doléances des
21 gens parce que quand on fait une rencontre comme
22 ça, bien, on n'arrive pas les mains vides, on
23 arrive avec des... des éléments favorables au
24 projet, des arguments plutôt, qui vont faire en
25 sorte qu'on va être capable de... de bonifier notre

1 projet, d'y mettre de la valeur ajoutée ou
2 répondre, en fait, aux besoins du projet, aux
3 besoins de la Municipalité, aux besoins de notre
4 cliente. Et puis, bon, il écoutait. Et puis,
5 souvent, je vous dirais... moi, quand j'avais une
6 rencontre comme ça, vous savez, la technique c'est
7 très compliqué puis les gens qui sont plus
8 politisés, bien, quand ça rentre trop dans le sujet
9 technique, on les perd.

10 Alors, ce que j'avais adopté, moi, comme
11 comportement, c'était de faire ce que j'appelle un
12 « two pages », faire un résumé qui allait servir
13 davantage aux politiciens pour donner en point de
14 forme les points d'importance, à comprendre dans le
15 projet pour que finalement le message ou la
16 discussion s'entame aux Affaires municipales pour
17 dire « bien, regarde, le gros bon sens, ce serait
18 effectivement qu'on articule le projet dans ce
19 sens-là pour faire un projet qui va être plus
20 durable. » Puis c'était assez difficile puis quand
21 ça devenait à une situation extrême, bien, à ces
22 moments-là, là monsieur Lortie pouvait être là,
23 effectivement.

24 Q. [814] Et quand vous dites des « situations
25 extrêmes », vous voulez dire quoi?

1 R. Il faudrait avoir un cas précis, là, il m'en vient
2 pas à l'idée, là, excusez-moi. Une situation où
3 est-ce que c'est illogique de faire un projet de la
4 façon qu'il est... qu'il est articulé et le gros
5 bon sens est pas là, là. Et puis on a eu une ou
6 deux ou trois rencontres, puis on n'arrive pas à
7 s'entendre encore. Alors, là, on dit « bien, là,
8 regarde, ça prend comme une rencontre ultime, là,
9 puis il faudrait absolument que monsieur Lortie
10 soit là ou... pour qu'on puisse vraiment mettre les
11 cartes sur la table puis dire « bon, bien, qu'est-
12 ce qu'on fait? On le fait ou on le fait pas? On le
13 réalise ou on le réalise pas? ». »

14 Q. **[815]** Le projet.

15 R. Le projet, oui.

16 Q. **[816]** Donc, ça allait aussi carrément dans
17 l'obtention du contrat.

18 R. En bout de ligne, oui. En bout de ligne, oui, ça
19 allait à autoriser la subvention de façon plus
20 complète à la municipalité. Parce que, comprenons-
21 nous que, à partir du moment où on a ces
22 rencontres-là, la municipalité a déjà en poche une
23 promesse de subvention qui lui a été faite pour un
24 projet donné. Là, le projet, une fois qu'elle a eu
25 sa promesse de subvention, bien, là, elle a les

1 moyens de faire travailler ses ingénieurs. Puis
2 c'est là qu'on se rencontre assez souvent qu'un
3 projet qui avait été estimé, par exemple, à cinq
4 millions (5 M\$), bien, quand on y donne tout
5 l'effort technique qu'on doit lui donner, bien, il
6 coûte plus cinq (5 M\$), il en coûte sept (7 M\$).
7 Alors, là, il y a un deux millions (2 M\$) à aller
8 ajouter puis...

9 (16:57:07)

10 Me SIMON TREMBLAY :

11 Q. **[817]** Juste deux, trois petites questions, là,
12 suite à certaines réponses que vous avez données.
13 Vous dites que BPR avait... était également...
14 avait du succès dans ses démarches semblables à
15 celles de Roche. Lorsque vous assistez, vous
16 personnellement, aux activités de financement
17 politiques, est-ce que vous voyez des gens de BPR?

18 R. Je leur serrais la main pratiquement à chaque fois,
19 oui.

20 Q. **[818]** Donc, ils sont autant présents que Roche.

21 R. Ah! Non seulement BPR, mais pratiquement tous les
22 autres.

23 Q. **[819]** Mais, vous avez parlé de BPR...

24 R. Oui.

25 Q. **[820]** ... qui obtenait des contrats, mais...

1 R. En fait, BPR était plus actif dans le monde
2 municipal. Disons que les deux compétiteurs
3 principaux sur la scène municipale dans l'Est du
4 Québec, c'étaient principalement Roche et BPR.

5 Q. **[821]** Et on peut dire que BPR participait tout
6 autant aux activités de financement politique que
7 Roche.

8 R. J'imagine. J'imagine.

9 Q. **[822]** Bien, c'est-à-dire vous personnellement, vous
10 assistiez à certaines, vous les voyez quand vous
11 étiez là.

12 R. Oui. Oui.

13 Q. **[823]** Deux dernières petites choses avant puisqu'il
14 est déjà cinq heures (17 h 00). Vous dites que,
15 selon vous, monsieur... monsieur Marc-Yvan Côté
16 aurait quitté, là, ou le contrat n'aurait plus été
17 renouvelé après deux mille onze (2011) ou dans ces
18 eaux-là, ça semble pas très clair parce qu'il y
19 avait tout un côté...

20 R. C'est pas clair pour moi, non.

21 Q. **[824]** ... un côté, si je peux le qualifier d'ainsi,
22 est-ce que je me trompe de dire que c'est un peu
23 tabou la présence de... le contrat de monsieur
24 Marc-Yvan Côté?

25 R. On peut dire ça, oui.

1 Q. [825] Et dans quel contexte on renouvelle pas son
2 contrat? Est-ce qu'on vous en tient informé en tant
3 qu'un des sept associés principaux?

4 R. Dans quel contexte on renouvelle pas son contrat?
5 Je pense que c'est...

6 Q. [826] Pour quelle raison?

7 R. Ça a été, à un moment donné, à force de discussion
8 entre les sept, les sept associés principaux, de
9 dire « bon, bien, regarde, à un moment donné,
10 là... » Principalement en deux mille dix (2010)
11 quand il a commencé à apparaître ce qu'on... ce
12 qu'on est en train de débattre aujourd'hui...

13 Q. [827] Ce que certains ont appelé l'effet Marteau,
14 donc toutes les mises en place par le gouvernement.

15 R. Tout ça, exactement, là. On s'est dit « regarde, je
16 pense que c'est pas une bonne idée. » Puis, là,
17 bien, notre président, je pense qu'il a arboré dans
18 le même sens puis... Je pourrais même pas vous
19 dire... je pourrais pas vous dire la date exacte à
20 laquelle le mandat a pris fin, là.

21 Q. [828] Mais, vous pouvez me dire qu'une des raisons
22 pourquoi le mandat a pris fin, c'est...

23 R. Exactement

24 Q. [829] ... ce qu'on qualifie d'effet Marteau, c'est-
25 à-dire toutes les mises en...

1 R. Exactement.

2 Q. **[830]** ... toutes les choses mises en place par le
3 gouvernement.

4 R. Exactement, ça a été un des éléments déclencheurs,
5 effectivement.

6 Q. **[831]** Est-ce que vous vous souvenez, en deux mille
7 cinq (2005), pourquoi il est passé d'employé à
8 consultant, Marc-Yvan Côté?

9 R. En fait, j'ai pas participé à cette décision-là
10 parce que, comme je vous dis, moi, je suis arrivé
11 en deux mille cinq (2005), le dernier actionnaire
12 principal à deux jours d'avis pratiquement, là. La
13 raison exacte... Ah! Oui. On a souvent parlé de son
14 passage à la Commission Gomery qui faisait pas une
15 belle image pour Roche, effectivement.

16 Q. **[832]** Et pour rafraîchir la mémoire, dans laquelle
17 il avait admis notamment avoir manipulé cent vingt
18 mille dollars (120 000 \$) d'argent comptant dans le
19 cadre d'élections, mais au niveau fédéral. Savez-
20 vous ça?

21 R. J'ai... j'avais écouté ça, oui, comme tout le
22 monde, à la télévision, là.

23 Q. **[833]** Est-ce que vous vous souvenez... Ce que je
24 dis, est-ce que ça vous rappelle un souvenir ou...

25 R. Oui, oui, oui. Absolument. Absolument.

1 Q. [834] Donc, il est cinq heures et cinq (17 h 05) ou
2 tout près. Donc, à moins que vous ayez des
3 questions, je suspendrais jusqu'à demain matin neuf
4 heures trente (9 h 30).

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui. Ça va aller. Mais, avant de suspendre...

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Oui. On va...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... j'ordonne donc la libération du témoignage de
11 monsieur Côté, toujours sujet à l'ordonnance que
12 nous avons rendue ultérieurement, mais il n'y a
13 rien à redire dans cette portion de témoignage.
14 Merci beaucoup.

15 Me MICHEL MASSICOTTE :

16 Madame la Présidente.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui.

19 Me MICHEL MASSICOTTE :

20 Si vous me permettez, alors Michel Massicotte...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui.

23 Me MICHEL MASSICOTTE :

24 ... pour la Société Roche limitée. Peut-être pour
25 enlever tout caractère tabou au contrat de monsieur

1 Marc-Yvan Côté, je vais simplement aviser la
2 Commission qu'à la demande de celle-ci et de ses
3 procureurs, nous avons fourni tous les contrats
4 d'embauche de monsieur Marc-Yvan Côté à la
5 Commission.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait.

8 Q. **[835]** Alors, merci beaucoup, Monsieur Côté, et à
9 demain.

10 R. Au plaisir. Merci.

11

12 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

13

14

1

2

SERMENT

3

Nous, soussignées, DANIELLE BERGERON et ODETTE

4

GAGNON, sténographe officielles, certifions que

5

les pages qui précèdent sont et contiennent la

6

transcription fidèle et exacte de l'enregistrement

7

numérique, le tout hors de notre contrôle et au

8

meilleur de la qualité dudit enregistrement.

9

10

Le tout conformément à la loi.

11

12

Et nous avons signé,

13

14

15

16

Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

17

Sténographe officielle

18

19

20

21

Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

22

Sténographe officielle